



DOCUMENT DE REFERENCE 2011



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 juillet 2012, conformément à l'article 212-13 de son règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du document de référence sont disponibles, sans frais, au siège social : 83/85 Bd Vincent Auriol – 75013 Paris, sur le site Internet de la Société (www.elixens.com) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Le document de référence incorpore par référence les informations financières relatives aux exercices clos les 31 décembre 2009 et 31 décembre 2010, ainsi que les rapports y afférents établis par les contrôleurs légaux.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 établis selon les règles et principes comptables IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour cet exercice ainsi que les comptes sociaux de l'exercice clos les 31 décembre 2010 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour cet exercice figurent respectivement en pages 65 et suivantes et 129 et suivantes du document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 août 2010.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 établis selon les règles et principes comptables IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour cet exercice ainsi que les comptes sociaux de l'exercice clos les 31 décembre 2010 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour cet exercice figurent respectivement en pages 70 et suivantes et 135 et suivantes du document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 août 2011.

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

ABDELLI Carole, Présidente du Directoire d'Elixens S.A.

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport du Directoire, figurant en page 133 et suivantes, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières consolidées 2011 présentées dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 83.

Fait à Paris, le 24 juillet 2012.

**La Présidente du Directoire
Carole ABDELLI**

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 INFORMATIONS SUR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

2.1.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

MAZARS

représentée par
Adresse du siège social

Pascal THIBAULT
53 rue Louis Pasteur, BP 144, 76135 Mont Saint Aignan cedex
(Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Rouen)

Nomination
Durée

Assemblée générale du 28 août 2008
Mandat en cours de 6 ans expirant à l'Assemblée Générale
Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2013

ADAM DEMOUCHEY & ASSOCIES ROUEN

représentée par
Adresse du siège social

Tony ADAM et Christophe CASSEL
8 rue Andreï Sakharov, 76130 MONT ST AIGNAN
(Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Rouen)

Nomination
Durée

Assemblée générale du 10 juin 2011
Mandat de 6 ans expirant à l'Assemblée Générale
Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016

2.1.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

MAZARS ET GUERARD

Adresse du siège social
Nomination
Durée

61 rue Henri Régault à Paris – La Défense cédex (92705),
Assemblée générale du 28 août 2008
Mandat en cours de 6 ans expirant à l'Assemblée Générale
Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2013

André DEMOUCHEY

Adresse du siège social
Durée

1 Bd Georges Clémenceau, 76200 DIEPPE
Mandat de 6 ans expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire
statuant sur les comptes de l'exercice 2016

2.1.3 APPARTENANCE CNCC

Les commissaires aux comptes ci-dessus désignés font partie de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

2.1.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En K€	Mazars		Adam Demouchy	Mission Audit
	2011	2010	2011	2010
AUDIT				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés d'Elixens	87	111	89	21
Missions accessoires	Néant	Néant	Néant	Néant
Sous-total audit	87	111	89	21
AUTRES PRESTATIONS				
Juridique, fiscal, social	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	87	111	89	21

2.2 INFORMATIONS SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES

Néant

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1 SYNTHESE DES COMPTES CONSOLIDES

En K€	2011	2010	2009
Chiffre d'affaires	33 051	32 110	27 691
Résultat opérationnel	<949>	1 193	-794
Coût de l'endettement financier	3 209	180	2 762
Résultat des activités poursuivies	1 788	1 297	1 677
Résultat des activités cédées		153	-2 441
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 788	1 450	-764
Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôts	<3 477>	1 566	1 963
Résultat global de la période	<1 689>	3 016	1 199
Résultat groupe	1 826	1 473	-758
Capitaux propres	42 266	46 042	46 028
Passifs financiers non courants / capitaux propres	-	0,005	0,015
Effectif au 31 décembre	201	206	195

3.2 SITUATION D'ENDETTEMENT

Synthèse (en K€)

Nature	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Passif financier non courants	0	249	686
Passif financier courants	473	361	296
Trésorerie et équivalent de trésorerie	15 459	14 425	22 521
Endettement net total	-14 986	-13 815	-21 539
Capitaux propres	42 266	46 042	46 028
Chiffre d'affaires	33 051	32 110	27 691
Résultat	1 826	1 473	-758
Ratio d'endettement net sur :			
Capitaux propres	-	-	-
Chiffre d'affaires	-	-	-
Résultat	-	-	-

A la date du 31/12/2011, la trésorerie globale du Groupe représentait 15,5 M€. Sur ce montant, 6,5 M€ étaient placés en certificats de dépôt à taux fixe.

D'autre part, le Groupe Elixens détenait à la clôture au 31 décembre 2011, des actifs financiers consistant en des titres de sociétés cotées en bourse, classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » (AFS, Available for sale) selon la norme IAS 39. Ils ont été évalués à leur juste valeur pour un montant de 2,7 M€. Cette juste valeur a été déterminée en fonction du cours de bourse à la date du 31 décembre 2011.

3.3 INFORMATION SECTORIELLE

En M€	Arômes et parfums				Total
	Matières premières	Arômes	Parfums	divers	
					33 051
2011	14 730	5 455	12 856	9	
2010	13 464	5 551	13 086	9	32 110
2009	8 919	6 538	12 232	2	27 691

3.4 INFORMATION TRIMESTRIELLE

En K€ CA provisoire	Arômes		Matières premières		Compositions parfumées		Divers		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
1 ^{er} trimestre	1 568	1 625	3 793	4 245	3 085	3 189	2	2	8 446	9 059

4 FACTEURS DE RISQUES

Ce chapitre met en évidence les facteurs de risque propres à Elixens ou à son secteur d'activité.

Le Groupe a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

4.1 RISQUE FINANCIER

4.1.1 RISQUE DE MARCHÉ

Cf également la note 3.20.3 de l'annexe au bilan et compte de résultat consolidés au 31 décembre 2011

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt,.. affectent le résultat du Groupe.

La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

Les filiales jouissent d'une forte autonomie pour la gestion de leur trésorerie d'exploitation (recouvrement, paiement des fournisseurs, etc).

En revanche, la gestion des risques de marché est centralisée et obéit aux règles définies par la Direction Financière qui a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

L'équipe centrale exerce une activité opérationnelle de centralisation des besoins de financement, des demandes de couverture des risques de change et est ainsi la contrepartie unique pour ce type d'opérations des trésoreries décentralisées. Elle consolide les diverses positions et se retourne vers les marchés pour financer et couvrir les besoins du groupe.

4.1.1.1 RISQUES MATIERES PREMIERES

Compte tenu de la diversité de nos matières premières (plus de 800 références), de la diversité des origines géographiques de ces produits achetés dans le monde entier, nous considérons qu'il n'y a pas de risques spécifiques liés aux matières premières que nous commercialisons ou que nous achetons pour nos besoins propres. Celles-ci sont soumises aux aléas qui peuvent toucher tous les produits agricoles tels que le climat, les maladies, les guerres ou les abandons de culture au profit d'activités plus lucratives.

Cependant, l'année 2011, quoique marquée au 1^{er} semestre par une certaine reprise de la demande mondiale, a cumulé plusieurs phénomènes compromettant la disponibilité de nombreux produits sur le marché de matières premières :

- Les événements naturels ont été particulièrement nombreux à commencer par celle de Fukushima, puis les inondations en Thaïlande, au Vietnam...,
- Le printemps des pays arabes a causé des blocages de l'activité sur ces zones perturbant tant les fournitures de matières premières que nos ventes sur ces zones.

- La hausse de la demande intérieure dans les pays en forte croissance (Chine, Inde, Brésil) se poursuit et se traduit par une réduction des exportations et par une hausse des prix ;
- Des poussées inflationnistes, particulièrement en Chine, dues à l'augmentation du coût de la main d'oeuvre, de l'énergie, des taxes, renchérissent significativement les coûts des matières qui y sont produites
- Des activités plus lucratives comme le bâtiment ou le tourisme viennent, de plus en plus, concurrencer des productions traditionnelles et conduisent à une perte de main d'œuvre et l'abandon de certaines cultures ou cueillettes.

Ainsi, sur la base du top 20 des matières premières achetées en 2011, la hausse des coûts d'approvisionnements était environ de 13% par rapport à 2010.

Cette situation exceptionnelle a engendré en 2011 des tensions haussières sur les prix des matières, tendance qui devrait s'atténuer pour 2012.

4.1.1.2 RISQUES LIES A LA FLUCTUATION DES TAUX DE CHANGE

Le Groupe est exposé au risque de change sur les ventes et les achats qui sont libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Groupe (€). La monnaie dans laquelle ces transactions sont essentiellement libellées est l'USD.

Ces transactions restent cependant peu significatives, la part des ventes et des achats en USD représentant respectivement 7,5% et 7,2% du chiffre d'affaires. Le Groupe n'a pas mis en place de politique de couverture du risque de change.

4.1.1.3 RISQUES DE TAUX D'INTERET

Le résultat net du Groupe peut être influencé par l'évolution des taux d'intérêt dans la mesure où ces derniers ont un impact direct sur le coût de l'endettement.

Les emprunts qui figuraient au bilan ayant été remboursés en 2009, le Groupe n'est pas exposé au risque de taux d'intérêt. A la date du 31/12/2011, la trésorerie globale du Groupe représentait 15,5 M€. Sur ce montant, 6,5 M€ étaient placés en certificats de dépôt à taux fixe. D'autre part, le Groupe Elixens détenait à la clôture au 31 décembre 2011, des actifs financiers consistant en des titres de sociétés cotées en bourse, classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » (AFS, Available for sale) selon la norme IAS 39. Ils ont été évalués à leur juste valeur pour un montant de 2,7 M€. Cette juste valeur a été déterminée en fonction du cours de bourse à la date du 31 décembre 2011.

K€	A moins d'un an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers	473	-	-
Actifs financiers	24 801	304	-
Position nette avant gestion	24 328	-	-
Hors bilan	-	-	-
Position nette après gestion	24 328	304	-

4.1.1.4 RISQUES ACTIONS

La gestion des risques actions est assurée par la Direction Générale.

Le groupe détient des actions classées en actifs financiers courants pour une valeur de 2 667 K€ au 31/12/2011. Ces actions de sociétés essentiellement cotées au CAC 40 présentent une volatilité à relier avec le contexte conjoncturel actuel. Ainsi une variation de 1% de la valeur de ces actions auraient une incidence de 27 K€ sur les résultats de la société.

A la date du 31 décembre 2011, la société détenait 177 375 actions d'autocontrôle soit 8.1% du capital social de la société, représentant une valeur nette de 2 458 K€. Ainsi une variation de 1% du cours des actions d'autocontrôle n'aurait pas d'incidence sur le résultat consolidé et aurait une incidence de 25 K€ sur le montant des capitaux propres, la valeur des actions en autocontrôle étant déduite des capitaux propres de la société à la date d'arrêté.

4.1.2 RISQUE DE CREDIT

4.1.2.1 RISQUE DE CREDIT

Cf également la note 3.20.1 de l'annexe au bilan et compte de résultat consolidés au 31 décembre 2011

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Les 3 premiers clients du Groupe ont représenté par ordre décroissant de chiffre d'affaires en 2011 :

En K€	CA 2011	CA 2010
Client 1	1 235	1 344
Client 2	1 112	815
Client 3	1 078	793

En 2011, le 1^{er} client a donc représenté 3,74 % du chiffre d'affaires consolidé (et 4.19% du chiffre d'affaires consolidé total 2010).

Avec un délai moyen de règlement de 67 jours, l'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales à la date de clôture sur ces 3 clients représenterait 632 K€ soit 1,9% du chiffre d'affaires.

Compte tenu de :

- la répartition géographique de ses ventes réalisées essentiellement dans l'Union Européenne.
- l'implantation de ses principales filiales étrangères (Grande Bretagne et USA)
- la faible part des ventes réalisées par ses filiales ukrainienne, comorienne et chinoise (1,8% du chiffre d'affaires consolidé)

le groupe estime que ses activités ne sont pas exposées à l'instabilité politique ou économique de pays à risques.

L'antériorité de ces créances commerciales à la date de clôture s'analyse comme suit (en K€) :

En K€	2011	2010
Non échues	4 904	5 390
Echues depuis 30 jours au plus	1 159	1 341
Echues depuis 30 jours au plus et moins de 45 jours	35	204
Echues depuis plus de 45 jours et à moins d'un an	540	507
Echues de plus 1 an	1 963	2 093

Compte tenu de la clientèle internationale du Groupe, les délais de paiement ne sont pas strictement respectés. Les créances échues depuis moins d'un an ont été revues individuellement, et l'appréciation par le management du risque de non-recouvrement n'a pas conduit à enregistrer de dépréciation sur ces créances.

La dotation aux provisions pour clients douteux sur l'année 2011 ne concerne donc que des créances échues depuis plus de 12 mois. Elle s'est élevée à 393 K€ soit 1,2% du chiffre d'affaires consolidé réalisé en 2011. Globalement l'ensemble des dotations constituées au cours des dernières années s'élèvent à 1 568 K€ ce qui démontre la faible part du risque attaché à la clientèle du groupe.

4.1.2.2 RISQUE DE LIQUIDITE

Cf également la note 3.20.2 de l'annexe au bilan et compte de résultat consolidés au 31 décembre 2011.

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. La direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du Groupe au meilleur coût. Le financement du groupe est assuré par le recours aux marchés des capitaux via des ressources bancaires (emprunts et lignes de crédits, ...). Les niveaux de lignes de crédit confirmées et de trésorerie disponible sont fixés en fonction des prévisions de financement, assorties d'une marge de sécurité pour faire face aux aléas économiques.

Les échéances contractuelles des passifs financiers non dérivés sont détaillées aux paragraphes 5.13 et 5.14 de l'annexe aux états financiers consolidés.

A la date du 31/12/2011, la trésorerie globale du groupe représente 15 459 K€.

Sur ce montant, 6507 K€ sont placés en certificats de dépôt à taux fixe.

Le groupe détient également des actions classées en actifs financiers courants pour une valeur de 2667K€ au 31 décembre 2011.

Le groupe ne présente donc pas de risque de liquidité.

4.1.3 GESTION DU CAPITAL

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide.

4.2 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

4.2.1 RESPONSABILITE LIEE AUX PRODUITS

Cf également la note 3.20.4 de l'annexe au bilan et compte de résultat consolidés au 31 décembre 2011
Le groupe Elixens est exposé au risque d'actions en garantie ou en responsabilité de la part de clients, ainsi qu'au risque d'actions en responsabilité en cas de défaut des produits provoquant des dommages.
Pour se prémunir contre ces risques, le Groupe a souscrit une assurance garantissant les conséquences financières de ces réclamations.
Aucune réclamation significative de ce type n'a été faite au Groupe en 2011.

4.2.2 RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

Les sites du groupe Elixens sont soumis à des Autorisations d'Exploiter par Arrêté de Classement et donc sont conformes aux réglementations environnementales en vigueur.
En particulier, sont respectées les différentes normes sur les émissions dans l'air, l'utilisation de substances dangereuses et l'élimination des déchets.
De plus, le Groupe a souscrit pour la plupart de ses filiales des assurances de type « Assurpol » couvrant les conséquences financières des dommages environnementaux non historiques.

4.2.2.1 REACH

La directive Reach a pour ambition de mieux encadrer la production et l'utilisation d'une partie des millions de molécules qui sont commercialisées dans le volume de 400 millions de tonnes par an. Ce règlement qui va entraîner l'étude systématique de milliers de molécules dont les effets toxicologiques sont aujourd'hui inconnus est entré en vigueur en juin 2008.

En 2018, la plupart des molécules les plus utilisées feront l'objet d'une surveillance étroite, d'autorisations conditionnées ou d'interdiction totale. Plus de 30 000 industriels français sont concernés par le règlement dont Elixens qui a débuté l'enregistrement de certaines de ces substances.

Le dossier Reach est géré en interne par notre Responsable Affaires réglementaires.

- En Décembre 2008, en application du règlement CE 1907/2006, 69 matières premières produites ou importées hors CE de plus de 1 Tonne /an ont été préenregistrées auprès de l'ECHA
- Sur ces 69 matières premières préenregistrées, et compte tenu des délais d'enregistrement en fonction des quantités mises sur le marché, 13 matières premières ont fait l'objet d'un enregistrement définitif à fin 2010 ;

La phase d'enregistrement des autres produits pré enregistrés (en particulier des produits pré enregistrés pour le compte de Floressence) sera à réaliser en Juin 2018.

Le groupe fait déjà partie des consortia suivants :

- Consortium CITRUS : 48 participants
- Consortium SAFROL CONTAINING : 24 participants
- Consortium MINT : 32 participants

Pour les substances devant être enregistrées à partir de 2013, Elixens sera membre de 8 consortia créés regroupant 59 huiles essentielles dont : Lavande, lavandin, shiu, sauge scolarée, coriandre, cannelle chine (cassia), litsea cubeba, citronnelle, pin Sibérie, patchouli, copahu, ylang, eucalyptus, romarin.

4.2.2.2 RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT PRESENTE PAR LES HUILES ESSENTIELLES

Les huiles essentielles peuvent présenter des risques pour l'environnement en terme de :

- dangerosité avec un classement en « très toxiques » (R50/53) ou « toxiques » (R51/52) envers les organismes aquatiques. Ces risques sont intégrés dans notre autorisation préfectorale entraînant des contraintes de stockage (mise en rétention et limitation des quantités conformément à la nomenclature des installations classées)
- inflammabilité car la plupart des huiles essentielles contiennent des terpènes et du linalol. Certaines huiles essentielles contiennent également des allergènes (liste réglementaire de 26 allergènes) qui obligent à la mise en place de dispositifs de protection collective pour protéger les salariés (travail sous hotte aspirante, étiquetage...). Ces contraintes réglementaires peuvent devenir des opportunités : ainsi Elixens France a mis au point des procédés afin d'éliminer certains allergènes de ses huiles essentielles (huiles essentielles « allergènes light ») qu'elle commercialise.

4.3 RISQUES JURIDIQUES

4.3.1 PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Groupe n'exploite plus de brevet.

4.3.2 MARQUES

Le Groupe a effectué le dépôt de 9 marques en France et à l'international dont la gestion est confiée à un cabinet spécialisé afin de procéder régulièrement au renouvellement de ces dépôts.

4.3.3 LITIGES

La société a été informée le 16 octobre 2010 par l'AMF d'une sanction prise à son égard le 16/09/10 pour manquements à l'information du public. Le 29 septembre 2011, la Cour d'Appel de Paris a informé la Société Elixens SA du rejet de ses recours contre la sanction prise par l'AMF le 16 septembre 2010 pour manquements à l'information du public. La Société a déposé un pourvoi en cassation le 29 mars 2012.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre fait exceptionnel, litige ou arbitrage intervenu pendant l'exercice clos 2011 ou pendant l'exercice en cours susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 HISTORIQUE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1 RAISON SOCIALE

Elixens SA (anciennement Orgasynth SA)

5.1.2 LIEU ET NUMERO D'ENREGISTREMENT

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 341 267 573 – code APE 6420 Z.

5.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE VIE

Date de constitution : 14 mai 1987

Durée : jusqu'au 25 mai 2086, sauf en cas de dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 SIEGE SOCIAL, FORME JURIDIQUE, LEGISLATION REGISSANT LES ACTIVITES, PAYS D'ORIGINE, COORDONNEES

Siège social : 83/85 Bd Vincent Auriol - 75013 PARIS.

Forme : Société anonyme de droit français régie par les dispositions de la loi sur les sociétés commerciales

Législation : française

Coordonnées : Tél : 01 56 61 72 80 – Fax : 01 56 61 72 99 – www.elixens.com

5.1.5 EVENEMENTS IMPORTANTS

Date	Etapes stratégiques	Société	Activité	Financement
Mai 87	Création d'Orgasynth devenu Elixens qui se positionne dès l'origine en chimie pharmaceutique	Achat du 1 ^{er} site, Orgasynth Industries (Grasse) auparavant filiale des laboratoires BOTTU	Chimie fine pharmaceutique	Emprunt, crédit bail
Juin 91	S'ouvre au marché de la sous-traitance agrochimique	Reprise d'All'Chem (Montluçon)	Chimie fine et de spécialités	Autofinancement
Déc. 94		Reprise d'Orgachim (Oissel) auparavant filiale de CIBA GEIGY (devenu NOVARTIS)	Principalement agrochimie	Prêt vendeur en 3 ans
Sept 96	Entrée en bourse (Second marché d'Euronext Paris)			
1998	Décide d'abandonner l'agrochimie et prépare la reconversion des sites concernés			
Mai 98	Complète son portefeuille de produits en chimie pharmaceutique	Prise de contrôle à 66% d'une filiale d'Isochem/SNPE → Synthexim (Calais) suivie du rachat des 34% restants en mai 1999	Chimie fine pharmaceutique	Autofinancement
Oct 98	S'oriente vers la chimie de spécialités (colorants)	Acquisition de Steiner (St Marcel) auparavant société familiale	Synthèse de colorants	Emprunt sur 7 ans
Janv 00	Se prépare aux évolutions technologiques futures de la chimie fine classique	Prise de participation (34%) dans Chirosep (La Frenaye), start-up spécialisée en séparation chirale	Conception de phases stationnaires pour la chromatographie	Autofinancement
Oct 00	Complète son portefeuille de produits en chimie pharma	Acquisition d'un fonds de commerce d'alkaloïdes (matières actives pharmaceutiques) auprès d'Isochem	Chimie fine pharmaceutique	Autofinancement
Août 01	Etoffe sa gamme de colorants et devient leader européen des colorants carburants	Acquisition de la gamme GOM (activité européenne des colorants pour fuels détaxés) auprès de Rohm and Haas	Colorants	Autofinancement
Oct 01	Pénètre le marché des arômes et parfums	Reprise de l'activité du groupe Adrian (Aix en Provence) en dépôt de bilan auparavant société familiale → Adrian Industries	Huiles essentielles et produits aromatiques	Emprunt
Janv 03	Poursuit son développement dans la filière aromatique	Acquisition de l'activité aromatique de Fontarôme (Val d'Oise)	Arômes alimentaires	Emprunt
Juil. 03	Poursuit son développement dans la filière arômes & parfums : - en élargissant son réseau commercial - en s'intégrant en amont en tant que producteur d'huiles essentielles	Reprise d'Adrian America Inc, (New Jersey) ancienne filiale commerciale d'Adrian SA - Acquisition des 49% restants de Bambao-Tropikal (Comores) - Prise de participation à 51% dans une JV Eastaroma (Ukraine)	Vente d'huiles essentielles Production d'huiles essentielles Production d'huiles essentielles	Autofinancement

Date	Etapes stratégiques	Société	Activité	Financement
Déc. 04	Acquiert un site de chimie fine audité FDA	Reprise d'Orgapharm	Chimie pharmaceutique et électronique	Prêt vendeur
Janv. 05	Poursuit son développement dans la filière arômes et parfums en se lançant dans la composition parfumée	Acquisition de Floressence	Composition parfumée	Emprunt
Mai 05	Déclenchement de procédures d'alerte sur la continuité d'exploitation d'Orgasynth et de ses filiales par les Commissaires aux comptes suite à la mise en redressement judiciaire de Synthexim			
Juil. 05	Début de négociations bancaires pour la restructuration de l'endettement - Suspension de la cotation boursière du titre			
Août 05	Mise en redressement judiciaire d'Orgachim			
Déc. 05	Mise en redressement judiciaire d'Adrian Industries			
Mars 06	Fin des négociations bancaires			
Août 06	Annonce son intention de céder ses divisions Chimie Fine et Colorants au groupe Alpha			
Juin 06	Acceptation par le Tribunal de Commerce du plan de continuation proposé par Adrian Industries			
Oct. 06	Mise en liquidation de VF Aromatique			
Janv 07	Arrêt des négociations avec Alpha – Maintien de la stratégie de cession			
Mars 07	Révision du protocole bancaire			
Avril 07	Ouverture de nouvelles négociations avec Argos Soditic Mise en liquidation d'Orgachim			
Mai 07	Reprise de la cotation du titre Orgasynth			
Juil. 07	Finalisation de la cession des divisions Chimie Fine et Colorants à Argos Soditic			
Déc 07	Rachat par Orgasynth des parts détenues par Yriel et Adrian Industries dans AEO Rachat par Orgasynth des parts détenues par Adrian Industries dans AAI Dissolution du GIE et signature d'une nouvelle convention de trésorerie Cession par Adrian Industries de sa participation dans PAD			
Janv 07	Regroupement des activités matières premières et Arômes par la réalisation d'une TUP entre Adrian Industries et Fontarôme Adrian industries prend le nom d'Orgarôme			
Juin 08	Rachat de la société Agipal			
Juin 08	Cession par Orgasynth SA de ses participations de 25% dans la SA Color et de 51% dans la SCI Color Immobilier			
Juillet08	Centralisation de la force de vente au niveau de la holding Orgasynth			
Sept 08	Réunion sous une seule entité de ses filiales Orgarôme et Agipal, constituant le pôle arômes et huiles essentielles du Groupe par l'intermédiaire d'une TUP de la société Agipal au profit d'Orgarôme			
Mars 10	Reprise par Orgarôme du pôle Matières premières de Sanoflore			
Nov 10	Reprise de la société brésilienne BIO INTER spécialisée dans le négoce de matières premières et compositions parfumées vers les pays du Mercosur			
Mars 2011	Changement de nom du Groupe et de certaines de ses filiales			
Juin 2011	Prise de participation à hauteur de 25% dans Vincent Développement			
Mars 2012	Changement de mode de gouvernance d'Elixens SA qui passe en société à Conseil de Surveillance et Directoire			

5.2 INVESTISSEMENTS

5.2.1 EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS

Montant des investissements (hors acquisition et cession de titres) réalisés lors des trois derniers exercices :

K€	2011	2010	2009
Elixens SA	55	106	30
Elixens France SAS	49	52	157
Elixens UK Ltd	23	3	
Elixens America	20		1
Floressence SAS	45	30	67
Floressence Shangai	23	2	
Bio Inter	6	34	
Bambao		30	8
Estaroma	54	21	19
Total investissements	275	279	281

En 2011, les principaux investissements (hors acquisition et cession de titres) ont porté sur :

Filiales	Investissements
Toutes sociétés	Travaux d'amélioration de la sécurité, de l'hygiène et de la qualité
Elixens SA	Projet Elytis, logiciels, matériel informatique
Elixens France	Mise aux normes, matériel de production
Floressence	Sécurité, agencements, renouvellement de matériels de production

5.2.2 INVESTISSEMENTS EN COURS

FILIALES	Enveloppe Budgétaire 2012
Elixens France	190 000
Floressence	202 000
TOTAL (hors projet Elytis)	392 000

Ces investissements concernent principalement la mise en conformité par rapport à l'environnement et la sécurité et en matériels concernant le site de Floressence et en travaux de réfection, matériels et aménagements des sites de Saint Ouen l'Aumône et Crest concernant Elixens France. A la date du 30 juin 2012, 58% du budget est engagé au total. La totalité de ce plan est autofinancée.

5.2.3 INVESTISSEMENTS FUTURS

En complément des investissements normaux nécessaires au maintien du bon état de l'outil de travail, à la sécurité et au respect de l'environnement :



- le projet Elytis, projet informatique de mise en place d'un ERP au sein des filiales françaises du Groupe devrait s'élever à un montant d'environ 500 K€ amortissable sur 5 ans à compter de la mise en route du logiciel (début 2013) ;
- l'évolution de la réglementation européenne (Reach) entraîne des investissements supplémentaires qui se sont élevés à 23,4 K€ en 2010 et à 15 K€ pour 2011. En 2012, le montant des investissements devrait se situer à un niveau voisin de 2011.

L'ensemble des investissements devraient être autofinancés.

Elixens compte poursuivre sa politique de croissance externe dans des secteurs proches des Arômes et Parfums en fonction des opportunités qui se présenteront.

6 APERCU DES ACTIVITES

6.1 PRINCIPALES ACTIVITES

Elixens est spécialisé en fabrication, transformation et négoce de matières premières, arômes et parfums destinés aux marchés de la parfumerie, de l'hygiène-beauté et de l'agroalimentaire.

6.1.1 PRODUITS - APPROVISIONNEMENTS – VENTES

6.1.1.1 PRODUITS

6.1.1.1.1 HUILES ESSENTIELLES

Les huiles essentielles et matières premières aromatiques, principalement destinées à la parfumerie et à la cosmétique, sont assemblées et vendues par la société Elixens France et les filiales étrangères de commercialisation Elixens Uk Ltd (Grande Bretagne), Elixens America (USA) et Bio Inter (Brésil)..

Les huiles essentielles et matières premières aromatiques ont représenté un chiffre d'affaires consolidé de 14,7 M€ en 2011.

Axé sur les matières premières naturelles et Bio notamment depuis le rachat du pôle Matières premières des laboratoires Sanoflore en mars 2010, Elixens propose une gamme d'essences travaillées à la demande, à partir de produits dont l'approvisionnement est maîtrisé, et intervient sur une large gamme de produits :

- huiles essentielles françaises : lavande, lavandin, sauge sclarée, cyprès, hysope, estragon...
- huiles essentielles « classiques » : orange, menthe, citrus, litsea, eucalyptus...
- huiles essentielles des pays de l'Est (coriandre, sauge, aneth, carvi, fenouil,...) via les joint-ventures qu'Elixens a constitués en Ukraine (Estaroma) et en Moldavie (Framaroma)
- huiles essentielles exotiques : ylang-ylang, géranium, girofle clou et griffes, petit-grain, patchouli...) via la filiale Bambao (Comores)
- ainsi que sur toute une gamme à usage alimentaire (cannelle, coriandre, genièvre, girofles, piment...).

La fabrication des huiles essentielles consiste à extraire les substances odorantes sécrétées par ces organes végétaux par expression ou en général par distillation à la vapeur d'eau.

La matière première est d'abord concassée : sous l'effet de ce traitement, les cellules de la plante qui contiennent l'huile essentielle éclatent et deviennent alors plus accessibles à la vapeur d'eau.

La distillation par entraînement à la vapeur d'eau consiste ensuite à faire passer à travers la matière à distiller de la vapeur d'eau surchauffée.

L'huile essentielle obtenue par extraction peut ensuite subir deux types de transformation :

- la rectification, qui consiste à redistiller l'huile essentielle dans une colonne sous vide de manière à pouvoir séparer les fractions légères,
- le fractionnement qui permet d'isoler un des constituants (par exemple l'eucalyptol de l'eucalyptus globulus ou le menthol de la menthe) des autres constituants de l'essence.

La qualité et l'odeur d'une essence dépendent de la méthode d'extraction qui a été choisie, d'une bonne séparation dans l'essencier et des traitements ultérieurs qui ont été réalisés.



Les huiles essentielles, obtenues après extraction et transformation des matières premières naturelles sont commercialisées soit en l'état, soit assemblées – ce sont les deux principales facettes du métier d'Elixens France –, soit incorporées dans une composition, c'est à dire en mélange dans un arôme (alimentaire) ou avec d'autres substances odoriférantes, en général de synthèse (compositions de parfumerie).

Tous ces produits exigent un savoir-faire technologique en perpétuelle évolution où coexistent méthodes traditionnelles et nouveaux procédés permettant de traiter ces produits et de leur apporter de la valeur ajoutée.

6.1.1.1. 2 AROMES

Elixens conçoit également, produit et vend des arômes destinés aux industries alimentaire, pharmaceutique et de la nutrition animale.

Ces arômes qui sont essentiellement des arômes naturels et nature-identiques, sont proposés sur plusieurs supports, définis par les techniciens de la société en collaboration avec leurs clients.

Les formules sont élaborées « sur mesure » pour chaque client dans le respect des législations en vigueur et dans un souci permanent de recherche et de services.

Elixens propose ainsi :

- Des arômes sucrés en grand nombre : ananas, abricot, caramel, citron, café, fraise, mandarine, melon, pêche, tiramisu, etc.
- Des arômes salés : articulée autour de plusieurs familles, la gamme d'arômes salés est définie selon les critères d'application, d'utilisation et selon le meilleur rapport qualité-prix (épices, herbes et aromates, légumes, viandes, poissons, fromage...). Des arômes « bouillon de volaille » en passant par des arômes « Chili ou curry », cette gamme culinaire aide les industriels dans la conception de leur recette.
- Des arômes « Bio » développés récemment couvrant les besoins des secteurs des boissons, des produits laitiers, de la pâtisserie ou des plats prêts à être consommés
- Une gamme d'arômes pour la nutrition animale permettant de renforcer l'appétence des animaux (par exemple le serpolet pour les lapins, les lactés pour les porcs et la vanille pour les vaches).

Les domaines d'application de ces arômes sont les boissons alcoolisées et non alcoolisées, les snacks, la laiterie, la confiserie, la biscuiterie, les chips, les plats cuisinés (conserves, plats cuisinés).

Les arômes ont représenté un chiffre d'affaires consolidé de 5,4 M€ en 2011.

6.1.1.1.3 COMPOSITIONS PARFUMÉES

L'activité de compositions parfumées a représenté un chiffre d'affaires consolidé de 12,9 M€ en 2011.

Elle s'adresse aux secteurs de :

- la Parfumerie alcoolique: masculin, féminin, adolescent, enfant.
- l'Hygiène beauté : soins visage, soins corps, soins pieds, démaquillants, soins pour homme, mousses à raser, soins solaires, soins amincissant, soins pour cheveux, soins pour enfants, roll on, lingettes démaquillantes, dentifrices, gels douche, savons, bains moussant, shampooings, styling.
- l'Ambiance: aérosols, sprays, diffuseurs électriques, lampes parfumées, bougies.
- les Produits nettoyants: détergents, nettoyants sols, lessives, assouplissants, lingettes, nettoyants vitres.

L'activité s'appuie sur les structures de production et de collecte de matières premières aromatiques du Groupe (Ukraine, Comores) pour développer sa recherche créative. Particulièrement au fait des tendances des marchés étrangers à travers un réseau mondial de bureaux, relais et agents locaux, elle réalise environ 75% de ses ventes à l'exportation.

La qualité de ses produits, validée par la norme ISO 9001, répond à un processus strict de traçabilité.

6.1.1.1.4 UNE OFFRE NATURELLE ET BIO

A l'heure où les consommateurs réclament de l'écolo, du bien-être, de la sécurité, de l'authenticité dans une ère du « sans » (parfum, colorant, conservateur...), la volonté du groupe Elixens est de tirer parti de



ces tendances actuelles de consommation autour du Naturel et du Bio en compositions parfumées et en arômes alimentaires.

Cette démarche déjà amorcée en interne depuis 2007 a été poursuivie début 2010 par la reprise du pôle Matières premières de Sanoflore.

Elle s'illustre actuellement avec une offre conséquente :

- En matières premières :
 - Huiles essentielles Bio issues de ses sites de production et de ses partenariats
 - Huiles essentielles retravaillées pour réduire leur teneur en allergènes, pour en diminuer la teneur en furocoumarines ou pour en abaisser les teneurs en safrol et en méthyleugénol
 - Huiles végétales Bio
 - Eaux florales Bio
- En spécialités avec des concentrés 100% naturels, à teneur réduite en allergènes et au pouvoir colorant ainsi que des complexes d'huiles essentielles revendiquant des propriétés cosmétiques
- En parfumerie avec des gammes développées récemment de parfums Naturels et de parfums Ecolabel particulièrement adaptées à la cosmétique et transposables en version Bio.

6.1.1.2 APPROVISIONNEMENTS

Les achats de matières premières, réalisés pour 7,2% en dollars, ont représenté 54% du chiffre d'affaires en 2011. Aucune matière première n'a un montant supérieur à 2% du total des approvisionnements. Le plus gros fournisseur tiers de matières premières du Groupe représente 2,6% du montant total des achats.

La politique menée par Elixens en matière d'approvisionnement est basée sur la recherche de sources alternatives pour tous les produits critiques et l'achat des principales matières premières chez de grands groupes internationaux. Pour les huiles essentielles, des accords pluriannuels assurent la pérennité des sources les plus importantes. La démarche d'assurance qualité pratiquée par Elixens conduit à une validation de chaque fournisseur quelle que soit son origine, après audit sur place des plus importants, et à un suivi régulier de la qualité des prestations.

6.1.1.3 VENTES

Le Groupe comptait à fin 2011 une clientèle diversifiée et internationale d'environ 1400 clients. En 2011, le premier client, auquel Elixens fournit plusieurs produits a représenté 4% du chiffre d'affaires total des Arômes et Parfums, les 10 premiers clients totalisant 22% du chiffre d'affaires consolidé. Les ventes d'Elixens à l'export ont représenté au total en 2011, 64,6% du chiffre d'affaires contre 63,4% en 2010.

La majeure partie est réalisée en Europe, principalement au Royaume Uni, Espagne et Allemagne, aux USA et en Russie.

La part des ventes réalisées en dollars a représenté 7,5% du chiffre d'affaires du Groupe en 2011.

6.1.2 NOUVEAUX PRODUITS

Cf Activité de Recherche et Développement (chapitre 11)

6.2 LE MARCHÉ DES AROMES ET PARFUMS

Pour 2011, les premières estimations de Leffingwell & Associés situent le marché des Arômes et Parfums



flat par rapport à 2010 à 21,8 milliards de dollars (22 milliards de dollars en 2010 en hausse de 10% par rapport à 2009¹).

Rang	Société	Monnaie	Est. 2011		Est. 2011
			Monnaies locales (en milliards)	En milliards de US dollars	Part de marché (%)
1	Givaudan	CHF	3,915	4,171	19,1
2	Firmenich	CHF	2,775	2,957	13,6
3	IFF	US\$	2,788	2,788	12,8
4	Symrise	€	1,584	2,052	9,4
5	Takasago	¥	113,68	1,474	6,8
6	Mane	€	0,570	0,738	3,4
7	Sensient	US\$	0,620	0,620	2,8
8	T. Hasegawa	¥	44,246	0,574	2,6
9	Frutarom	US\$	0,518	0,518	2,4
10	Robertet	€	0,373	0,484	2,2
	Top ten			16,376	75,1
	Autres			5,424	24,9
	Marché total			\$21,8	

Source Leffingwell

75% du marché, dominé par Givaudan, sont entre les mains de 10 entreprises (« top ten »). Présents sur les principaux marchés consommateurs que sont les Etats Unis, l'Europe de l'Ouest et le Japon, ils s'adaptent aux différences culturelles évidentes de goût et d'odeur de chaque région.

Les grands groupes multinationaux jouent l'effet de taille et de la synergie entre leurs différentes acquisitions.

Face à ces acteurs internationaux, on assiste aussi à la multiplication de petites et moyennes entreprises dont la croissance est parfois spectaculaire.

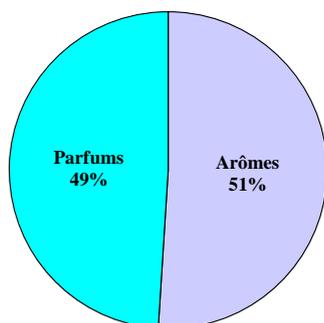
La caractéristique de ce marché est l'absence d'acteurs représentatifs de taille moyenne (75-100 millions de dollars). La majorité des sociétés ont une taille restreinte (moins de 50 millions de dollars), une production de niche et font l'essentiel de leur vente dans leur pays d'origine. Ces PME qui ont une stratégie de niches réalisent ce que les grandes structures ne peuvent plus se permettre pour des raisons économiques.

Les Etats-Unis représentent le plus gros marché producteur mais aussi consommateur. Cependant, la France, historiquement a été et demeure le plus gros producteur et exportateur de matières premières parfumantes qui alimentent les marchés des parfums et de la cosmétique.

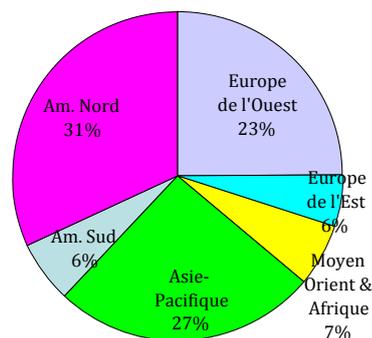
D'autres pays comme le Brésil, la Chine, l'Inde et Singapour sont des acteurs particulièrement importants du négoce international des matières premières rentrant dans les compositions mais ils possèdent rarement les infrastructures leur permettant de fabriquer les produits finis.

¹ Source Leffingwell (www.leffingwell.com)

Répartition du marché mondial
des arômes et parfums (données 2006)



Répartition géographique du marché



Le marché est segmenté de la façon suivante² :

- les compositions et mélanges complexes : 71% (compositions aromatiques : 43%, compositions parfumantes : 28%)
- les huiles essentielles et extraits naturels : 16%
- les produits aromatiques de synthèse (« Aroma chemicals ») : 13%

Elixens via Elixens France et Floressence est actuellement présent sur l'ensemble des segments.

Les principaux débouchés des fabricants d'arômes et d'huiles essentielles sont les marchés de :

- l'industrie agro-alimentaire,
- des parfums et cosmétiques,
- des produits de toilette et d'hygiène,
- de la détergence,
- des médicaments
- du tabac.

Elixens est fournisseur de l'ensemble de ces marchés à des degrés divers.

6.2.1. LE MARCHÉ DES AROMES

Les arômes alimentaires représentent le plus important secteur au sein des additifs qui compte également les édulcorants, les conservateurs, les colorants et les émulsifiants.

À l'échelle mondiale, le marché des arômes a représenté près de 1,2 million de tonnes en 2009 et devrait afficher un taux de croissance annuel de 2 % par année d'ici 2014³. L'Amérique du Nord, l'Europe et l'Asie-Pacifique absorbent environ 80 % des ventes mondiales. Selon le chef de file de l'industrie, Givaudan, les hôtes de la croissance future seront les marchés géographiques émergents ou les pays BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) avec le Mexique, l'Indonésie, l'Afrique du Sud et la Turquie⁴. Sur ce marché porteur, la concurrence est internationale et particulièrement active. Elle compte des sociétés multinationales (IFF, Symrise, Takasago, Givaudan, Mane, Robertet, etc.), qui visent les grands groupes industriels tels que Unilever et Nestlé, mais aussi des fabricants de plus petite taille.

² Source SRI International 2000

³ Euromonitor 2010

⁴ Perfumer & Flavorist, 2010

L'industrie des arômes demeure très complexe et différente d'un pays à l'autre; les formulations et les arômes varient selon les pays et selon les régions à l'intérieur des pays. Les aliments transformés, leurs arômes et leurs textures sont adaptés aux préférences locales des consommateurs. Les aliments locaux ou traditionnels ont des arômes caractéristiques qui dépendent du climat, du sol et d'autres facteurs précis. Les tendances dans l'industrie des arômes sont habituellement le reflet fidèle de celles du marché des aliments et des boissons emballés, notamment en ce qui a trait à la qualité supérieure et à la recherche du savoureux, du naturel et de l'authentique, de la santé et du bien-être.

Le premier débouché des arômes alimentaires est représenté par les boissons, suivies des produits de cuisson (biscuiterie, pâtisseries, snacks,...), des produits laitiers et des préparations alimentaires (épices, plats cuisinés,...). Les boissons dominent le marché mondial des arômes et ont contribué environ à 61 % du volume global des ventes en 2009, tandis que les aliments emballés y participent à hauteur de 31 % et les produits d'hygiène buccale à 3 %. Selon Euromonitor, les boissons demeurent l'une des catégories de l'industrie des arômes dont la croissance est la meilleure. L'utilisation des arômes dans les boissons aux fruits devrait augmenter globalement de 75 % au cours de la période prévisionnelle de 2009-2014⁵.

Les produits laitiers deviennent un débouché de plus en plus important pour l'industrie des arômes; l'on estime que 27 000 tonnes supplémentaires d'arômes seront consommées en 2014, comparativement à 2009⁶. Les producteurs misent sur des arômes exotiques, de nouvelles variantes ethniques de produits laitiers traditionnels et des garnitures ou des textures uniques pour attirer les consommateurs, que la récession a incités à chercher à enrichir leur alimentation quotidienne de produits originaux. Entre autres produits laitiers qui retiennent l'attention figurent le lassi indien, le kéfir finlandais ou russe et le yogourt à la grecque. Selon Dairy Industries International, les arômes préférés combinent l'exotique et le traditionnel, comme la vanille, le chocolat, la fraise ou la banane avec un zeste de fantaisie.

Un autre secteur important est celui du thé aromatisé, nettement plus développé que le café aromatisé qui rencontre toujours une résistance de la part des consommateurs dans de nombreux pays d'Europe. Toutes catégories confondues, les principaux arômes sont par ordre d'importance: citron, orange, pêche, pomme, fraise, raisin, framboise et vanille.

La tendance de consommation est au « naturel » et à « l'authentique ». Une recherche effectuée récemment par Creative Flavours révèle que la demande d'arômes « naturels » augmentera de plus de 35 % au cours des trois prochaines années. Les gammes de produits biologiques et de produits aux arômes entièrement naturels continueront de s'enrichir de nouveaux produits. La suppression d'additifs alimentaires et d'agents de conservation est une tendance majeure chez les fabricants de ces catégories de produits alimentaires, qui en évoquent la salubrité, le caractère approprié, les bienfaits, la qualité et l'authenticité de ces produits pour les positionner sur le marché.

6.2.2 LE MARCHE DES HUILES ESSENTIELLES

Le marché international des huiles essentielles et des extraits aromatiques est en progression importante". "Plus de 35 000 espèces de plantes sont utilisées dans le monde principalement dans l'industrie agro-alimentaire, herboristerie, cosmétique, parfumerie, pharmaceutique, hygiène, avec un chiffre d'affaires d'environ 19 milliards de dollars. Le marché européen des huiles essentielles doit faire face à une législation de plus en plus contraignante, avec un contrôle plus rigoureux de l'utilisation de ces produits dans l'industrie agroalimentaire, ainsi qu'à une réglementation plus sévère au niveau des appellations et marquages. De leur côté, les producteurs américains rencontrent une concurrence croissante des entreprises asiatiques, qui cassent les prix. De même, les huiles essentielles et oléorésines vendues sur le marché européen restent chères comparées à celles proposées sur les marchés asiatiques ou aux

⁵ Euromonitor, 2010

⁶ Euromonitor, 2010

alternatives synthétiques. Ceci est cependant tempéré par le fait que les principaux fabricants du secteur alimentaire et des boissons recherchent de plus en plus des fournisseurs capables de les accompagner dans leurs développements et de leur fournir des produits sur mesure adaptés à leurs besoins. Le service est un avantage concurrentiel important pour les producteurs occidentaux.

L'industrie mondiale des parfums est le principal demandeur d'huiles essentielles, avec 50 % des parts de marché. Cette industrie bénéficie d'une forte dynamique de croissance supérieure à celle des autres produits de consommation courante et, d'une façon plus générale, à celle de l'économie mondiale. L'augmentation du nombre de consommateurs, dont les besoins en produits d'hygiène et de soin sont complémentaires et évoluent selon le degré de développement de leur zone géographique, favorise la progression des différents marchés du secteur. La croissance est par ailleurs alimentée par des stratégies d'offres offensives : les fabricants maintiennent un rythme soutenu d'innovations, de promotion et d'animation de leurs marques et intensifient leur déploiement international.

6.2.3 LE MARCHÉ DES PARFUMS ET COSMÉTIQUES

Après avoir fait mieux que résister en 2009 (+ 4,0 % à change constant), la croissance du marché s'est accélérée en 2010 (+ 4,4 %). Si elle reste encore loin des niveaux d'avant la crise, les fondamentaux sont solides et laissent augurer un retour à des taux de croissance proches de ceux enregistrés entre 2004 et 2007 (+ 5,5 % en moyenne)⁷. Cette situation masque toutefois des performances contrastées :

- Au niveau géographique, les marchés historiques (Europe de l'Ouest, Amérique du Nord, Japon) représentent 56 % de la consommation mondiale en valeur mais sont peu dynamiques, le Japon étant même en repli. A l'inverse, les nouveaux marchés se développent rapidement. Au rythme de croissance observé ces dernières années, ils pèseront plus de 50 % du marché mondial d'ici 2014. Ils constituent une priorité pour les groupes de beauté qui y investissent massivement ;
- Entre les différents segments, les soins de la peau constituent le moteur de la croissance tandis que le maquillage, l'hygiène-toilette et les capillaires enregistrent une croissance modérée.
- Entre les niveaux de gamme. Dans le contexte de crise actuel, le sélectif souffre tandis que le mass résiste;
- Entre les acteurs, tous ne présentant pas la même exposition au risque.

La diversification et la sophistication restent au centre des stratégies. La diversification de l'offre vise à élargir la cible et à mutualiser les risques. De nombreux groupes (P&G, L'Oréal, Estée Lauder, Kao, ...) sont présents sur toutes les gammes de prix et segments de produits à travers un large portefeuille de marques. Des ajustements peuvent néanmoins s'avérer nécessaires pour optimiser l'allocation des investissements (cf. Shiseido, Beiersdorf).

La diversification de la distribution vient en réponse au renforcement du pouvoir de négociation des distributeurs. Les acteurs de la beauté développent les circuits alternatifs qui permettent également d'établir un contact direct avec les clients : boutiques exclusives, spas, Internet, téléshopping, ...

L'offre se sophistique. Les groupes s'appuient sur les marques ombrelles pour segmenter la clientèle par sexe ou par âge (cf. Nivea). Ils privilégient les marques spécialisées sur les segments de marché à forte

⁷ Etude Eurostaf

valeur ajoutée et où la légitimité doit être forte (doctor brands, dermatocosmétique, dermatologie esthétique, ...);

L'amélioration de l'accessibilité prix constitue un nouvel enjeu, commun aux marchés historiques et aux nouveaux marchés. L'Oréal a revu sa stratégie de prix (lancement produits plus accessibles, y compris dans le sélectif, grandes contenances, etc.). Au Brésil, le groupe a mis sur le marché une crème Garnier vendue 6 reals brésiliens (environ 2,5 euros). Fin 2010, Shiseido a lancé sur le marché japonais la marque entrée de gamme Senka qui sera progressivement déployée dans le reste de l'Asie.

Le secteur est entré dans un nouveau cycle de méga fusions-acquisitions légitimé par la recherche d'effet de taille. Les groupes sont peu endettés et disposent d'importantes capacités d'acquisition

Après une pause en 2009 liée à la crise, les opérations de fusion-acquisitions ont repris en 2010 (Coty a procédé à quatre acquisitions entre novembre et décembre pour un montant total de plus de 2 Mds EUR; Unilever a racheté Alberto Culver en septembre pour 2,7 Mds EUR, soit sa plus grosse acquisition depuis 10 ans). Ces opérations devraient se poursuivre. De nombreux groupes sont peu endettés et présentent de très importantes capacités d'acquisition. Les cibles sont nombreuses : acteurs de dimension internationale, gros acteurs locaux (cf. rachat du chinois TJoy par Coty), marques de niche (cf. Ole Henriksen, racheté par LVMH). De nouvelles méga fusions-acquisitions sont à envisager : Avon constituerait une cible de choix pour L'Oréal, P&G a manifesté son intérêt pour Estée Lauder et Beiersdorf...

Le mouvement pourrait encore être renforcé si les big pharma (Sanofi-Aventis, Merck, Pfizer, ...) venaient à investir le marché. A la recherche de relais de croissance à la pharmacie humaine, ils privilégient jusqu'ici le matériel médical, les diagnostics et la santé animale mais une incursion dans la beauté reste une option envisageable (cf. acquisition par Sanofi-Aventis d'Oenobiol en 2009). Ils disposent pour cela de trésors de guerre considérables.

6.2.3.1 LE MARCHE DE LA COSMETIQUE NATURELLE ET BIO

Au côté du marché mature de la cosmétique « classique », le marché de la cosmétique bio et naturelle enregistre une croissance de près de 30 % par an depuis 2005, portée par la crainte induite par certains ingrédients chimiques présents dans les cosmétiques classiques et l'engouement des consommateurs pour les produits naturels. Le marché de la cosmétique naturelle ne représente encore qu'une niche (entre 3 et 4 % des ventes totales de cosmétiques) et le potentiel de croissance est important (il pourrait selon certains analystes représenter dans 5 ans, 30% du marché des cosmétiques) lié à :

- à la multiplication de l'offre ;
- au recrutement de nouveaux consommateurs ;
- à la montée en puissance des GMS et des réseaux sélectifs dans la distribution ;
- à l'élargissement de la consommation à d'autres segments que les produits de soins qui représentent encore 70 % des ventes en valeur ;
- aux investissements marketing désormais consentis par les marques qui croient à ce marché.

Il existait 40 marques de cosmétiques bio en France en 2006. Elles étaient 235 mi-2010. Jusqu'à présent dominé par des acteurs de taille modeste, à dimension quasi artisanale, le marché attire aujourd'hui les convoitises de puissants groupes notamment :

- les grands industriels de cosmétiques, en quête de relais de croissance et qui ont bien compris que la cosmétique bio n'était pas une mode mais bien une autre façon de consommer. Pour l'heure, ces acteurs ont privilégié des stratégies de croissance externe (cf. rachats de Sanoflore et The Body Shop par L'Oréal, prise de participation de Clarins dans Kibio, reprise de la marque Ojon par Estée Lauder...). Ces groupes disposent aussi de la force de frappe financière nécessaire pour lancer leurs propres lignes de cosmétiques naturels et les soutenir ;

- les GSA (Grandes Surfaces Alimentaires) qui pénètrent le marché via leur MDD. Initié par Carrefour qui a lancé sous sa marque Carrefour Agir Bio une gamme de produits cosmétiques certifiés Ecocert, ce mouvement devrait se généraliser au sein de la grande distribution alimentaire qui a pour politique générale de développer ses MDD ;
- d'autres types de distributeurs qui présentent désormais des stands dédiés à la cosmétique bio sous marque propre tels que les réseaux de parfumerie comme Sephora ou les groupements de pharmaciens.

Les lancements se sont multipliés au point que le marché français enregistre aujourd'hui un nombre de lancements équivalent au marché américain. La cible s'est élargie au-delà de la clientèle traditionnelle (militants écologues, personnes présentant des intolérances cutanées) et les modes de consommation évoluent.

Pour tirer profit du dynamisme du marché et s'imposer dans ce contexte de plus en plus concurrentiel, les acteurs doivent relever plusieurs défis :

- se positionner comme un acteur légitime de la cosmétique naturelle à travers notamment une offre labellisée (Cosmébio, BDIH, etc.) et certifiée par un organisme reconnu. Des marques telles que Nuxe, Plante Système (Arkopharma) ou Origins ont ainsi lancé depuis peu une ligne de cosmétiques biologiques en complément de leurs produits naturels ;
- se poser en alternative aux grandes marques de cosmétiques conventionnels en termes d'efficacité (R&D) et de plaisir via une offre large et profonde répondant aux différents besoins de la clientèle (pénétration de nouveaux segments produits, hypersegmentation des gammes, développement de formulations galéniques innovantes, etc.) ;
- se démarquer par l'innovation produit ;
- soutenir l'offre par le marketing sans banaliser les produits.
- étendre rapidement leur distribution. Si, pour la plupart des marques, les pharmacies et parapharmacies ont constitué une porte d'entrée sur le marché (caution médicale), le potentiel des circuits sélectifs (grands magasins et parfumeries) ne peut être ignoré alors que les produits naturels se démocratisent. La vente directe via l'ouverture de boutiques porte-drapeau et le développement d'un site de vente en ligne constituent également un mode de distribution alternatif auquel recourent de nombreuses marques (cf. Caudalie, Phyt's, Weleda, etc.), leur permettant d'accroître leur notoriété et leur visibilité.

Les trois grandes familles d'ingrédients utilisés pour la cosmétique naturelle sont les huiles essentielles, les huiles végétales, et les eaux florales.

6.3 EVENEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCE LES PRINCIPALES ACTIVITES ET/OU PRINCIPAUX MARCHES

Après une année 2010, marquée par une forte hausse des matières premières qui a touché l'ensemble de ses activités et plus particulièrement son activité Huiles essentielles et dérivés, l'année 2011 a cumulé plusieurs phénomènes compromettant la disponibilité de nombreux produits sur le marché de matières premières et engendrant de nouvelles tensions haussières sur les prix des matières (Cf paragraphe 4.1.1.1 Risques Matières premières).

6.4 CONCURRENCE

Bien que n'étant pas véritablement des concurrents d'Elixens compte tenu de leur taille et de leurs contraintes imposées par leur structure, notamment vers les services aux clients et de taille moyenne ou petite, une dizaine d'entreprise domine le marché mondial (voir 6.2.1).

Selon les secteurs d'activité, les concurrents les plus fréquemment rencontrés par Elixens sont:

Société	Pays	CA 2010 (en M€) ⁸	Secteur
ARGEVILLE	France	30,6	Compositions parfumées
BIOLANDES	France	38,5	Matières premières
EXPRESSIONS PARFUMÉES	France	41,3	Compositions parfumées
IBERCHEM	Espagne	ND	Matières premières – Compositions parfumées
NACTIS	France	43,3	Matières premières – Compositions parfumées et aromatiques
TECHNICO FLOR	France	10,9	Matières premières – Compositions parfumées et aromatiques
PARFEX	France	13,1	Compositions parfumées
PAYAN BERTRAND	France	17,9	Compositions parfumées
H. REYNAUD ET FILS	France	41,7	Matières premières

6.5 ELEMENTS SUR LESQUELS EST FONDEE TOUTE DECLARATION CONCERNANT LA POSITION CONCURRENTIELLE DU GROUPE

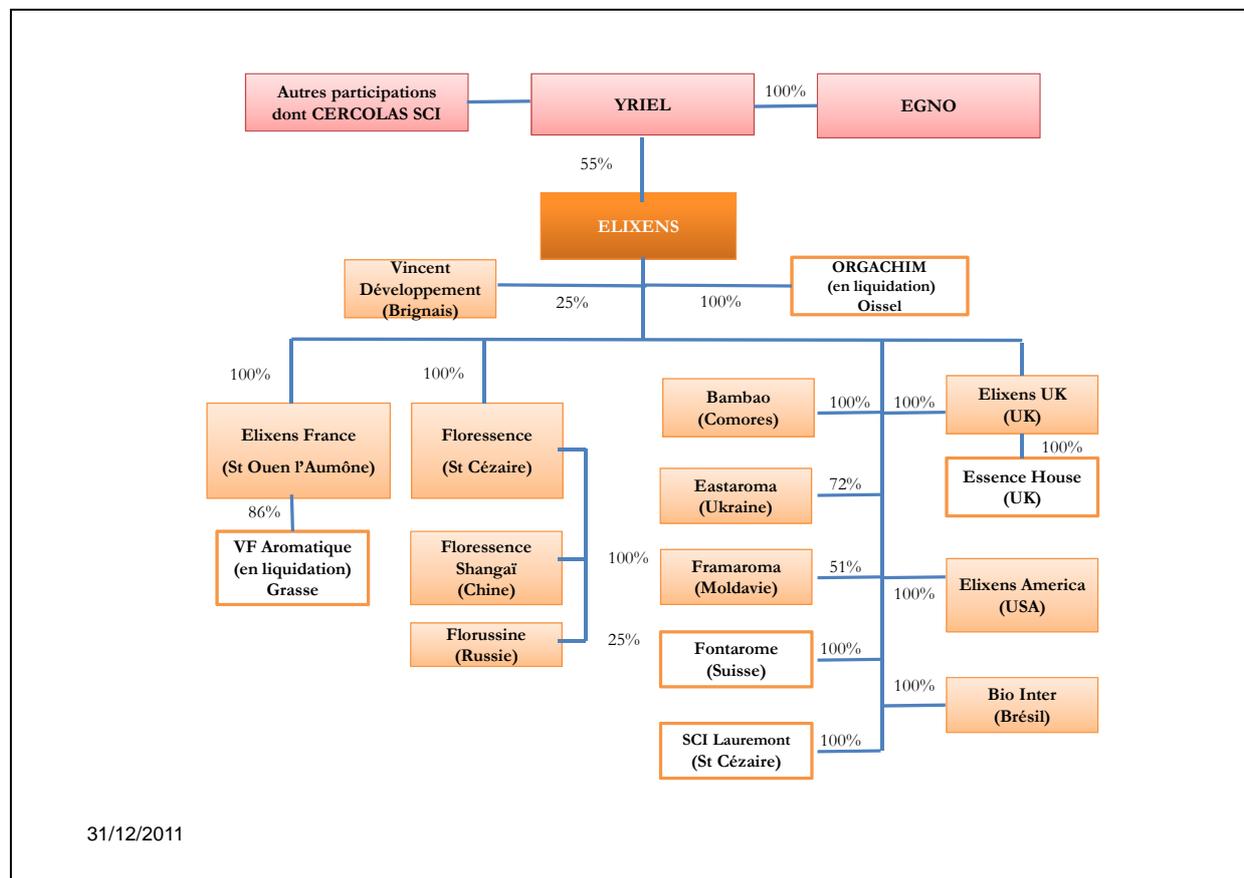
Les sources sur lesquelles sont fondées les déclarations concernant la position concurrentielle du Groupe sont mentionnées en bas des pages concernées (Cf. 6.2.1, 6.4).

⁸ Source : www.sociétés.com. (chiffres 2011 non disponibles à la date de rédaction du document)

7 ORGANIGRAMME

7.1 ORGANIGRAMME DU GROUPE

A la date de l'établissement du présent document, l'organigramme du Groupe est le suivant :



7.1.1 MODIFICATIONS APPORTEES DANS L'ORGANIGRAMME JURIDIQUE D'ELIXENS DEPUIS 2007

Le 13 juillet 2007, Orgasynth devenue Elixens en mars 2011 a cédé à Argos Soditic, ses sociétés de Chimie Fine et Colorants : Orgapharm, Orgasynth Industries, All'Chem, Synthexim, Steiner et Steiner Finances soit 339 salariés au total.

En Décembre 2007, le Groupe Elixens a décidé de réunir sous une seule entité ses filiales Adrian Industries et Fontarôme, constituant le pôle arômes et huiles essentielles du groupe. Cette opération a consisté en :

- une reconstitution des capitaux propres des 2 filiales grâce à une augmentation de capital d'Adrian Industries pour 2 000 K€,



- suivie d'une cession pour un euro de la société Fontarôme à la société Adrian Industries compte tenu de capitaux propres proches de zéro,

en vue de la réalisation d'une TUP début 2008 par Adrian Industries sur Fontarôme (transmission universelle du patrimoine de la société Fontarôme au profit de la société Adrian Industries du fait de la détention de 100 % du capital social) à l'issue du délai d'opposition des créanciers de Fontarôme, et l'adoption par Adrian Industries de la nouvelle dénomination Orgarôme devenue Elixens France en mars 2011..

En décembre 2007, Elixens SA a racheté à la SC YRIEL 51% du capital de la société Adrian essential Oils (devenue Elixens UK en mars 2011) moyennant le prix total de 810 K€ que la SC Yriel avait racheté en juillet 2006 à la société Adrian Industries pour cette même valeur afin de soutenir Adrian Industries dans la mise en place de son plan de continuation.

Afin de détenir l'intégralité des parts de la société, Elixens a également racheté à la société ADRIAN INDUSTRIES 49% du capital de la société moyennant le prix de 778 K€.

En décembre 2007, Elixens a racheté à Adrian Industries la totalité des actions de la société ADRIAN AMERICA Inc (devenue Elixens Marica en mars 2011), pour un euro.

En décembre 2007, le GIE Orgasynth Finances a été dissout.

Le groupe Elixens assure désormais le suivi de la Trésorerie des filiales et la gestion de leurs excédents dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie.

En décembre 2007, la société PCMA Flor, détenue à 43% par Elixens et à 57% par Floressence a été dissoute compte tenu de sa chute d'activité.

En décembre 2007, Adrian Industries a cédé sa participation dans la SA PLANTES AROMATIQUES DU DIOIS, société de production, transformation et commercialisation d'épices, de plantes à parfum aromatiques et médicinales biologiques (au prix de 968 K€).

En juin 2008, le groupe Elixens a acquis la société française Agipal, spécialisée dans les huiles essentielles et les matières premières aromatiques depuis 1962.

En juin 2008, Elixens SA a cédé ses participations de 25% dans la SA Color et de 51% dans la SCI Color Immobilier pour un montant de 290 K€

En septembre 2008, Elixens a réuni sous une seule entité ses filiales Orgarôme et Agipal, constituant le pôle arômes et huiles essentielles du groupe. Cette opération a consisté en une transmission universelle du patrimoine de la société Agipal au profit de la société Elixens France du fait de la détention de 100 % du capital social à l'issue du délai d'opposition des créanciers d'Agipal

En mars 2010, Elixens France a repris le pôle Matières premières des laboratoires Sanoflore.

En novembre 2010, le groupe Elixens a acquis la société brésilienne Bio Inter, localisée à Sao Paulo et spécialisée dans le négoce international des compositions parfumées et matières premières aromatiques principalement vers les pays du Mercosur.

En Juin 2011, Elixens SA a pris une participation à hauteur de 25% dans l'entreprise Vincent Développement. Cette société a une activité de holding et détient notamment la société Vincent Industries dont l'activité est la fabrication de machines destinées au secteur de l'énergie et du photovoltaïque.



7.1.2 MODIFICATIONS APPORTEES DANS L'ORGANIGRAMME JURIDIQUE D'ELIXENS POSTERIEUREMENT A 2011

Néant

7.2 ORGANISATION DU GROUPE ET ROLE DE LA HOLDING

Elixens SA est le holding du Groupe et n'exploite, en conséquence, pas directement d'activités opérationnelles ou industrielles. La société détenait directement ou indirectement l'ensemble des participations formant le groupe Elixens, soit 11 sociétés entrant dans le périmètre de consolidation 2011, dont la liste figure en annexe des comptes consolidés.

Elixens SA entretient avec ses filiales des relations de type « Mère-Filles ». Elle assure :

- directement le suivi de la trésorerie des filiales et la gestion de leurs excédents dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie,
- des services communs dans le cadre de conventions d'assistance technique mises en place depuis le 1^{er} novembre 1996,
- des prestations de services en matière de comptabilité générale, paye, informatique, commercial depuis le 1^{er} janvier 2009
- l'octroi de garanties dans le cadre de certains financements au bénéfice de ses filiales,
- la centralisation des risques de change et des risques de taux du groupe,
- la gestion de l'intégration fiscale française.

Ses ressources proviennent des dividendes versés par ses filiales et des prestations de service qui leur sont facturées.

En 2011, son chiffre d'affaires s'est établi à 2 447 K€ :

- 1 101 K€ : Prestation en fonction du chiffre d'affaires des filiales, des charges de la Direction Générale, Direction de Production, Direction Commerciale et Marketing.
- 1 346 K€ : Prestations du service Ressources Humaines et Paie, du service informatique, du service comptable et des services commerciaux.

7.3 LISTE DES FILIALES A LA DATE DE L'ENREGISTREMENT DU DOCUMENT DE REFERENCE

Liste des sociétés consolidées :

SOCIETES	SIEGE SOCIAL	N° SIREN	Méthode de consolidation	% d'intérêts
ELIXENS SA	83-85 Boulevard Vincent Auriol 75013 PARIS	341 267 573	IG	100,00%
ELIXENS France SAS	66 avenue du Château Z.I. du Vert Galant 95310 SAINT OUEN L'AUMONE	439 465 568	IG	100,00%
ELIXENS UK LTD	N° 1 essence house Grabtree road Thorpe Industrial park EGHAM SURREY (GB)		IG	100,00%
ESSENCE HOUSE	N° 1 essence house Grabtree road Thorpe Industrial park EGHAM SURREY (GB)		IG	100,00%
ELIXENS AMERICA INC	1443 Pinewood Street RAHWAY NJ 07065 U.S.A.		IG	100,00%
BAMBAO FLORESSENCE	Bambao ANJOUAN (Comores) ZA La Festre Sud	335 171 989	IG	100,00%
S.C.I. DU LAUREMONT	ZA La Festre Sud 06780 St Cezaire/ Siagne	394 942 700	IG	100,00%
FLORESSENCE SHANGHAI	1269 Jinhua road Jinhua EPZ Pudong 201206 SHANGHAI CHINE		IG	100,00%
EASTAROMA S.A.R.L.	40A rue Stepovaja Village Kalaglia		IG	71,94%
BIO-INTER INDUSTRIAL E COMERCIAL LT	District d'Ovidiopol Région d'Odessa UKRAINE Rua Gustavo da Silveira, 1041 Vl. Sta. Catarina São Paulo -BRESIL		IG	100,00%
SAS VINCENT DEVELOPPEMENT	236 rue du Général de Gaulle 69530 BRIGNAIS	449 214 758	ME	25,00%

IG : intégration globale

ME : mise en équivalence

Variation de périmètre

La société Vincent Développement est entrée dans le périmètre en juin 2011.

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes au 31 décembre.



8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 LE PATRIMOINE IMMOBILIER

Sites	Superficie des terrains (m ²)	Surface des bâtiments (m ²)	Taux d'utilisation des bâtiments
Elixens France St Ouen l'Aumône (95)	14 000	6 000	100%
Elixens France Crest (26)	10 000	2 316	70%
Elixens France distillerie (26)	1 800	300	100%
Floressence (06)	7 371	2 160	100%

- Floressence est locataire de la SCI du Lauremont (qui détient les terrains) détenue à 100% par Elixens SA
- Elixens France est locataire à St Ouen l'Aumône de la SCI Cercolas qui a conclu en 2003 un contrat de crédit-bail avec la société FRUCTICOMI. Depuis le rachat du pôle Matières premières de Sanoflore en mars 2010, Elixens France est également locataire dans la Drôme d'un bâtiment industriel et d'une distillerie appartenant à des particuliers.

Elixens France ne possède pas de patrimoine immobilier.

SCI en relations contractuelles avec le groupe Elixens

	Actionnaires	Actif	Locataires	Conditions des baux
SCI Cercolas	SARL Yriel	Terrains et bâtiments sous contrat de crédit-bail conclu avec Fructicom	Elixens France	Contrats conclus à des conditions de marché

8.1.1. FLORESSENCE

Historique : Ancrée depuis 3 générations en Pays grassois, la société Floressence a rejoint le groupe Elixens en janvier 2005.

Nature des produits : compositions parfumées

Technologies : chromatographie, spectrographie de masse, formulation, mise en application, extraction...

Marchés aval concernés : parfumerie fine, cosmétique, parfumerie technique et fonctionnelle

Outils de production : un équipement nouvelle génération comprenant des robots pour la création et le développement de compositions adaptées aux attentes des clients :

- Roxane
- Contexa



De 1kg à plusieurs tonnes
Outils de pesée des échantillons: Roxy

Agrément qualité : ISO 9001 (V2008)

Protection de l'environnement : traitement des déchets (DIS= Déchets Industriels Spéciaux - DIB=Déchets Industriels banals)

8.1.2.ELIXENS FRANCE

Historique : Créée en 1939, la société ADRIAN Industries a été reprise par Elixens en octobre 2001. Installée à Aix en Provence, la société a emménagé à Saint-Ouen-l'Aumône sur le site de Fontarôme en juin 2006. Fontarôme, achetée au groupe SERVIER appartenait au groupe Elixens depuis le 1er janvier 2003. Fontarôme a été cédée en décembre 2007 à Adrian Industries en vue de la réalisation d'une TUP début 2008 par Adrian Industries (transmission universelle du patrimoine de la société Fontarôme au profit de la société Adrian Industries du fait de la détention de 100 % du capital social) à l'issue du délai d'opposition des créanciers de Fontarôme. En janvier 2008, Adrian Industries a pris la nouvelle dénomination «Orgarôme» devenue Elixens France.

Nature des produits : conception, fabrication et distribution d'arômes sucrés, salés, extraits de plantes ; préparation, assemblage et commercialisation d'huiles essentielles et autres matières premières aromatiques (concrètes, absolues...).

Technologies matières premières :

- Analyse systématique des huiles essentielles (Chromatographie en Phase Gazeuse, Spectrométrie de masse, colonne chirale), dosage des allergènes,
- Distillation, fractionnement des essences et des matières aromatiques
- Extraction de matières végétales aromatiques,

Technologies arômes :

- Production d'arômes liquides, d'émulsions
- Production d'arômes en poudre,
- Granulation, atomisation

Marchés aval concernés : industrie alimentaire, pharmacie, nutrition animale, parfumerie fine, cosmétique, aromathérapie, détergence.

Matériel :

- mélangeurs poudre en ligne
- mélangeurs liquide en ligne
- émulsionneur/homogénéisateur
- tours d'atomisation
- granulateur
- Atelier de composition de matières premières
- Atelier d'extraction
- Colonnes de rectification
- Cuve de mise en communelle
- Appareillage de filtration et centrifugation en continu
- Ligne de remplissage
- Etuves pour produits solides ou pâteux



Equipements spéciaux : tours de distillation, réacteurs, déterpeneurs, contrôle colorimétrique, laboratoire physico-chimique (mesures physiques : densité, indice de réfraction, pouvoir rotatoire et mesures chimiques : indice d'acide, indice de peroxyde, teneur en phénol, teneur en aldéhyde, teneur en ester).

Etablissement classé : oui, soumis à autorisation préfectorale

Agrément qualité : ISO 9001 (V2008), agrément vétérinaire pour la fabrication et la commercialisation de substances aromatiques dans le secteur de l'alimentation animale.

Protection de l'environnement : Tri sélectif des déchets (DIB-DIS), autocontrôle des rejets liquides et atmosphériques (mesure de DBO-DBO) et lavage des rejets gazeux.

8.1.3 FILIALES ETRANGERES

Parmi les filiales étrangères du groupe, seule Elixens UK est propriétaire de ses locaux via sa filiale Essence House. Ces locaux de 1630 m² sont situés sur un terrain de 3300 m²

8.2 L'ENVIRONNEMENT

Concernant l'utilisation des outils de production, le groupe Elixens gère ses installations conformément aux réglementations environnementales en vigueur, en particulier en ce qui concerne les rejets dans l'air, les rejets aqueux, la loi sur le bruit, la loi sur l'utilisation de l'eau, ... La maîtrise des sous-sols est suivie par des mesures régulières dans des piézomètres et les résultats obtenus sont communiqués aux DIRRECTE concernées selon des fréquences préalablement définies par ces DIRRECTE.

Le site d'Elixens France est soumis à autorisation mais n'est pas SEVESO et celui de Floressence est en simple déclaration d'exploiter.

Les législations particulières, telles que celle concernant l'amiante, la légionellose ou le pyralène des transformateurs sont appliquées.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 SITUATION FINANCIERE

La situation financière du groupe Elixens à fin 2011 est décrite et analysée dans les chapitres 3.2 et 20.1.2 paragraphe A.1.2.2.

A la date du 31/12/2011, la trésorerie globale du Groupe représentait 15,5 M€. Sur ce montant, 6,5 M€ étaient placés en certificats de dépôt à taux fixe.

D'autre part, le Groupe Elixens détenait à la clôture au 31 décembre 2011, des actifs financiers consistant en des titres de sociétés cotées en bourse, classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » (AFS, Available for sale) selon la norme IAS 39. Ils ont été évalués à leur juste valeur pour un montant de 2,7 M€. Cette juste valeur a été déterminée en fonction du cours de bourse à la date du 31 décembre 2011.

9.2 RESULTAT D'EXPLOITATION

9.2.1 FACTEURS IMPORTANTS AYANT INFLUE SENSIBLEMENT SUR LE REVENU D'EXPLOITATION

9.2.1.1 RESULTAT OPERATIONNEL CONSOLIDE

L'exercice 2011 se traduit par un déficit opérationnel de 949 K€ à comparer au bénéfice opérationnel de 1 193 K€ pour 2010.

9.2.1.2 RESULTAT D'EXPLOITATION D'ELIXENS SA

Au 31 décembre 2011, le résultat d'exploitation d'Elixens SA se traduit par un déficit de 1 163 K€ nettement supérieur au déficit de 697 K€ de l'année 2010.

Comme en 2010, les prestations de service facturées aux filiales ne permettent pas de couvrir les charges d'exploitation d'Elixens SA.

9.2.1.3 RESULTATS D'EXPLOITATION DES FILIALES D'ELIXENS SA

Les résultats d'exploitation des filiales à fin 2011 sont décrits au chapitre 20.1.2 paragraphe A5.

9.2.2 FACTEURS AYANT INFLUE SENSIBLEMENT SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le groupe a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires global consolidé de 33 051 K€ contre 32 110 K€ en 2010 soit une croissance de 3% sachant que le chiffre d'affaires 2011 intègre en année pleine les ventes dues aux rachats de la société brésilienne Bio Inter reprise le 1er novembre 2010 et du pôle Matières Premières de Sanoflore intégré au sein de la société Elixens France le 16 mars 2010.

Hors Bio Inter dont les ventes s'établissent en 2011 à 1 286 K€ contre 397 K€ en 2010, le chiffre d'affaires 2011 s'élève à 31 765 K€.

L'export total a représenté 64,6% contre 63,4 % des ventes en 2010.

Concernant la société Elixens SA, ses ressources proviennent des prestations de service facturées à ses filiales.

En 2011, son chiffre d'affaires s'est établi à 2 447 K€ :

- 1 101 K€ : Prestation en fonction du chiffre d'affaires des filiales, des charges de la Direction Générale, Direction de Production, Direction Commerciale et Marketing.
- 1 346 K€ : Prestations du service Ressources Humaines et Paie, du service informatique, du service comptable et des services commerciaux.

9.2.3 FACTEURS DE NATURE GOUVERNEMENTALE, ECONOMIQUE, BUDGETAIRE, MONETAIRE OU POLITIQUE AYANT INFLUE SENSIBLEMENT OU POUVANT INFLUE SENSIBLEMENT DE MANIERE DIRECTE OU INDIRECTE SUR LES OPERATIONS DU GROUPE ELIXENS

Néant.

10 CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT

10.1 FINANCEMENT PERMANENT

La situation relative aux capitaux du Groupe au 31 décembre 2011, est décrite au chapitre 20.1.2.3 «Tableau des capitaux propres ».

Les capitaux propres qui représentaient à 46 028 K€ au 31 décembre 2009 se sont élevés à 46 042 K€ fin 2010 et à 42 266 K€ fin 2011.

Ces variations sont principalement dues :

- Au titre de 2010, au résultat de la période pour 1 450 K€, à l'autocontrôle pour – 1 340 K€, aux dividendes pour -1 664 K€ et au traitement des AFS pour 1 504 K€.
- Au titre de 2011, au résultat de la période pour 1 788 K€, à l'autocontrôle pour – 471 K€, aux dividendes pour -1 640 K€ et au traitement des AFS pour -3 582 K€.

A fin décembre 2011, les capitaux propres part du Groupe s'élevaient à 42 266 K€ :

	K€
Capital social	4 398
Réserve légale	485
Primes d'émission	4 741
Primes de fusion	3 425
Autres réserves	29 217
Capitaux propres part du groupe	42 266

10.2 FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie globale du Groupe a augmenté de 2 144 K€ en 2011 compte tenu principalement de la capacité d'autofinancement pour 3 511 K€, de la cession des titres AFS pour 6 161 K€, de l'acquisition de titres AFS pour 3 945 K€ et de la distribution de dividendes pour 1 640 K€ (Cf 20.1.2.4 Etat de trésorerie).

10.3 CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

Les conditions d'emprunt et la structure de financement du groupe Elixens sont décrites au chapitre 20.1.1.2.5 paragraphes 5.13, 5.14 et 6.4.

Le Groupe n'a mis en place aucun nouvel emprunt en 2011.

L'endettement financier net au 31 décembre 2011 était le suivant :

Nature (en K€)	31/12/2011	31/12/2010
Passifs financiers non courants	0	249
Passifs financiers courants	473	361
Trésorerie et équivalent de trésorerie	15 459	14 425
Endettement net total	-14 986	-13 815
Capitaux propres	42 266	46 042
Chiffre d'affaires	33 051	32 110
Résultat	1 826	1 473
Ratio d'endettement net sur :		
Capitaux propres	-	-
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat	-	-

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Cf paragraphe A4 du rapport du Directoire.

11.2 BREVETS ET LICENCES

Le Groupe n'exploite plus de brevet.

12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1 PRINCIPALES TENDANCES AYANT AFFECTE LES VENTES ET LES STOCKS, COÛTS ET PRIX DE VENTE DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE

Le principal facteur ayant eu des répercussions sur les prix de vente 2011 a résidé dans la hausse du prix des matières premières décrite dans le chapitre 4.1.1.1 Risques matières premières.

12.2 TENDANCES ET PERSPECTIVES DE LA SOCIETE

RAPPORT D'ACTIVITE DU 1ER TRIMESTRE 2012

Le 15 mai 2012, le groupe ELIXENS a informé ses actionnaires, conformément à la réglementation en vigueur, de son activité au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice 2012.

Evènements marquants du 1^{er} trimestre 2012

Néant

Evènements postérieurs au 1^{er} trimestre 2012

Le 30 mars 2012, l'Assemblée Générale a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-57 alinéa 2 du Code de commerce, de modifier le mode d'administration et de direction de la Société pour adopter la formule de la gestion par un Directoire et un Conseil de surveillance régie par les articles L. 225-57 à L. 225-93 du Code de commerce.

Evolution de l'activité du Groupe au 1^{er} trimestre 2012 (chiffres consolidés)

En K€	Arômes		Matières premières		Compositions parfumées		Divers		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
1 ^{er} trimestre	1 568	1 625	3 793	4 245	3 085	3 189	2	2	8 446	9 061

Après un ralentissement des ventes de 16,4% au 4^{ème} trimestre 2011 par rapport à la période équivalente de 2010, l'activité demeure morose sur les 3 premiers mois de l'année avec un chiffre d'affaires consolidé de 8 446 K€ en baisse de 7% par rapport au 1^{er} trimestre 2011 (9 061 K€). La baisse d'activité est particulièrement sensible sur la filiale anglaise et sur la filiale brésilienne.

Au 1^{er} trimestre 2012, par rapport au 1^{er} trimestre 2011 :

- Les arômes et compositions parfumées sont en baisse de 3%
- Les ventes de matières premières sont en baisse de 11%.



Perspectives pour l'année en cours

L'activité économique mondiale devrait demeurer en net ralentissement en 2012; les activités économiques devront composer entre la dynamique de croissance retrouvée pour l'économie américaine, l'ampleur de la résistance des pays émergents, la situation de stagnation voire de récession pour certains pays en Europe et l'attentisme actuel dû aux prochaines élections en France. Dans ce contexte, on peut s'attendre à une moindre demande adressée à l'industrie chimique en général et à l'adaptation des stocks à l'évolution de l'activité. Ces facteurs nous contraignent à la prudence sur le volume d'activité de cette année 2012.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La société n'entend pas faire de prévisions ou d'estimations de bénéfices.

Les informations prospectives figurant dans le document sont des objectifs fixés par la Direction Générale du groupe.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

14.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION JUSQU'AU 30 MARS 2012

Composition :

- Monsieur Emmanuel ALVES, Président et Directeur Général
- Madame Carole ABDELLI, Directrice Générale Déléguée et fille de M. ALVES
- Monsieur Richard MICHALAK, Directeur Financier
- Monsieur Bernard POMMIER, administrateur extérieur

Expérience, autres mandats ou fonctions exercés

Membres	Expérience	Autres mandats ou fonctions exercées
Emmanuel ALVES né à Vitry Sur Seine (94) le 21/03/35 Début de mandat : 13/06/2002 Fin de mandat : 30/03/2012	Président du Conseil de surveillance, M. Alves a créé le groupe Elixens en 1987. Ingénieur chimiste de formation, il a débuté sa carrière en 1950 chez Rhône Poulenc où il a effectué l'ensemble de son parcours professionnel jusqu'en 1987. Il y a occupé différents postes en laboratoire et à la production et a également été en charge successivement pour le département « Chimie Pharmaceutique, de la planification des productions, de la gestion des prix de revient, de la gestion des stocks, de l'achat de matières premières stratégiques et des investissements industriels.	<ul style="list-style-type: none"> • Président Directeur Général de la SA Elixens • Président des SAS Elixens FRANCE, ORGACHIM, Floressence, EGNO • Gérant de la SARL YRIEL et des SCI CERCOLAS et du LAUREMONT • Représentant permanent de la SAS Elixens FRANCE dans la SA BAMBAAO
Carole ALVES , épouse ABDELLI née à Charenton (94) le 17/01/1965 Début de mandat : 13/06/2002 Fin de mandat : 30/03/2012	Directrice Générale Déléguée, Carole Abdelli est également responsable de la communication institutionnelle et financière du groupe, en charge du juridique et des RH. Pharmacien de formation, elle a suivi un cursus de marketing à HEC avant de rejoindre les laboratoires BOUCHARA comme chef de produit en 1992 puis le groupe familial en 1995. Elle y a d'abord assuré des fonctions commerciales dans les génériques pharmaceutiques avant de se voir confier la direction générale.	Directeur Général Délégué Administrateur de la SA Elixens
Richard MICHALAK né à Sanvignes le 21/11/1950 Début de mandat : 29/01/2008 Fin de mandat : 30/03/2012	Directeur Financier, Richard Michalak a rejoint Elixens en fin 1997. Diplômé de l'Institut d'Administration des Entreprises de Dijon, il a occupé de 1975 à 1995 des fonctions d'audit et de commissariat aux comptes puis de directeur financier dans trois PME dont la dernière, Orgamol, est spécialisée en chimie pharmaceutique. Il a ensuite effectué différentes missions de consultant avant d'entrer chez Elixens.	<ul style="list-style-type: none"> • Président des sociétés Elixens UK et de Elixens AMERICA



Bernard POMMIER né à Troyes le 24 mai 1957 Début de mandat : 28/08/2008 Fin de mandat : 30/03/2012	Membre indépendant, avocat conseil en droit des affaires et en fiscalité. Après un début de carrière en qualité d'associé du cabinet FIDAL, M. Pommier a créé son propre cabinet. Après une interruption de trois années au cours desquelles il a assumé la Direction générale d'une entreprise de plus de cent cinquante salariés, spécialisée dans la distribution de produits de placements immobiliers, M. Pommier a rejoint son cabinet pour se dédier pleinement au conseil aux entreprises.	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du conseil de surveillance de la société MEILLAND INTERNATIONAL • Gérant de la société BP CONSEIL
--	--	---

14.2 COMPOSITION DU DIRECTOIRE DEPUIS LE 30 MARS 2012

Composition :

- Madame Carole ABDELLI, Présidente du Directoire
- Monsieur Jean-Pascal ABDELLI, membre du Directoire et époux de Mme ABDELLI
- Monsieur Richard MICHALAK

Expérience, autres mandats ou fonctions exercés

Membres	Expérience	Autres mandats ou fonctions exercées
Carole ALVES Début de mandat : 30/03/2012 Fin de mandat : 2016	Cf ci-dessus	<ul style="list-style-type: none"> • Présidente du Directoire d'Elixens SA • Présidente des SAS Elixens France et Floessence • Représentant permanent de la SAS Elixens FRANCE dans la SA BAMBAO
Jean-Pascal ABDELLI née à Paris le 21/04/1965 Début de mandat : 30/03/2012 Fin de mandat : 2016	Directeur commercial du Groupe depuis février 2012 et Directeur d'Elixens France depuis 2007, Jean-Pascal Abdelli est diplômé de l'Ecole Nationale supérieure des Industries agro-alimentaires et titulaire d'un diplôme de 3 ^{ème} cycle délivré par HEC. Avant de rejoindre le groupe Elixens, il a assumé différentes responsabilités marketing et commerciales au sein du groupe AGA (gaz industriels). Entré chez Elixens en juin 2002, il a conduit les principales restructurations de la division aromatique (Adrian, Orgarôme).	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Directoire d'Elixens SA • Directeur commercial du groupe Elixens • Directeur de la SAS Elixens France
Richard MICHALAK Début de mandat : 30/03/2012 Fin de mandat : 2016	Cf ci-dessus	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Directoire d'Elixens SA • Directeur financier du groupe Elixens • Président d'Elixens UK et d'Elixens America



14.3 COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DEPUIS LE 30 MARS 2012

Composition :

- Monsieur Emmanuel ALVES, Président et Directeur Général
- Monsieur Richard MICHALAK, Directeur Financier
- Madame Carole ABDELLI, Directrice Générale Déléguée et fille de M. ALVES
- Monsieur Bernard POMMIER, administrateur extérieur

Expérience, autres mandats ou fonctions exercés

Membres	Expérience	Autres mandats ou fonctions exercées
Emmanuel ALVES Début de mandat : 30/03/2012 Fin de mandat : 2018	Cf ci-dessus	<ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil de surveillance d'Elixens SA • Président de la SAS EGNO • Gérant de la SARL YRIEL et des SCI CERCOLAS et du LAUREMONT
Bernard POMMIER Début de mandat : 30/03/2012 Fin de mandat : 2018	Cf ci-dessus	<ul style="list-style-type: none"> • Membre des conseils de surveillance des sociétés ELIXENS SA et MEILLAND INTERNATIONAL • Gérant de la société BP CONSEIL
Serge AUBRY Début de mandat : 30/03/2012 Fin de mandat : 2018	Membre indépendant du Conseil de surveillance, M. Aubry a débuté sa carrière dans les travaux publics. Il a rejoint le Crédit Lyonnais en 1955. Il y a assumé des fonctions dans différentes Directions : Direction des Agences de Paris, Direction du Personnel, Direction de la Promotion Commerciale et du Marketing, Direction des Affaires Industrielles (1981), chargé d'entreprises dans le secteur des Travaux Publics et dans le secteur de la Chimie. En 1990, suite à la fusion de la Direction des Affaires Industrielles avec la société CLINVEST, il est devenu Directeur de la filière chimique avant de quitter Clinvest en 1995 et de créer sa structure personnelle en fusion et acquisitions.	<ul style="list-style-type: none"> • Membre des conseils de surveillance des sociétés ELIXENS SA Gérant de la société MPS Consultant
Yves LEGUEN Début de mandat : 30/03/2012	Membre indépendant du Conseil de surveillance, M. Leguen, Docteur en Chimie organique, a débuté sa carrière en 1960 au centre de recherche des laboratoires	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du conseil de surveillance d'ELIXENS SA



Fin de mandat : 2018	pharmaceutiques Innothéra qu'il a quitté en 1970 pour rejoindre la société PCAS en tant que responsable chargé du développement. En 1988, il a créé avec un associé la société de chimie Panchim, spécialisée dans les encres graphiques et les produits intermédiaires et finis pour la pharmacie et la cosmétique. Il est actuellement consultant en mise au points d'actifs pour la cosmétique auprès d'Innabata, repreneur de la société Panchim en 2006.	<ul style="list-style-type: none"> consultant
Yriel SARL Début de mandat : 30/03/2012 Fin de mandat : 2018	La société Yriel est la maison-mère d'Elixens SA. Elle est représentée par Mme Michèle Alves, épouse de M. Alves, qui n'a pas de rôle actif au sein d'Elixens SA	<ul style="list-style-type: none"> Membre du conseil de surveillance d'ELIXENS SA
Michèle ALVES Début de mandat : 30/03/2012 Fin de mandat : 2018	Mme Alves a débuté sa carrière au Crédit Lyonnais avant de cesser son activité pour devenir mère au foyer.	<ul style="list-style-type: none"> Représentante permanente de la SARL YRIEL

A la connaissance de la Société, ni les membres du conseil d'administration, ni les membres du Directoire ou du Conseil de surveillance n'ont fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années. Aucun de ces membres n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni empêché d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

14.4 CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Il n'existe pas, à la connaissance d'Elixens, de conflits d'intérêts entre les devoirs des administrateurs à l'égard de la société et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

Il n'existe pas de relations en matière de flux financiers et de contrats entre d'une part Elixens et ses filiales et d'autre part la SARL Yriel.

Il existe des relations commerciales entre EGNO, société chimique fabriquant des matières premières aromatiques de synthèse et les filiales du groupe Elixens, à des conditions normales de marché. Ainsi EGNO a vendu pour un chiffre d'affaires de 27 K€ au Groupe et acheté pour 57 K€.



15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1 REMUNERATION DES DIRIGEANTS Y COMPRIS REMUNERATION CONDITIONNELLE OU DIFFEREE

Cette information au titre de l'exercice 2011 est également mentionnée dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration paragraphe G.2.

Il est précisé qu'aucune rémunération n'a été versée aux dirigeants par des sociétés tierces au Groupe pour des fonctions exercées dans le Groupe ni de sommes versées par le Groupe au titre de commission de gestion.

Les rémunérations sont données avant impôt pour chaque mandataire.

Il n'existe pas de régime de retraite supplémentaire pour les dirigeants du groupe.

Sociétés	Dirigeant	Fonction	Rémunération brute		Avantages en nature
			hors avantage en nature		
			Fixe	Variable	
Elixens	E. ALVES	Président Directeur Général	198 861 €	-	1 932 €
	C. ABDELLI	Directrice Générale Déléguée	117 533 €		4 041 €
	R. MICHALAK	Directeur Financier	157 989 €	-	-
Floressence, filiale d'Elixens	E. ALVES	Président	Néant		Néant
Elixens France filiale d'Elixens	E. ALVES	Président	Néant		Néant

Il n'a été versé aucune rémunération par les filiales d'Elixens à Messieurs Alves au titre de ses mandats de Président des filiales Floressence et Elixens France.

Aucun des membres du Directoire ni du Conseil de surveillance ne dispose à ce jour de stocks options.

15.2 PROVISIONS (RETRAITES)

Le montant des engagements retraite s'élève à 711 K€ au 31 décembre 2011.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cf paragraphe 14.1 et 16.7.1

16.2 DIRECTOIRE

Cf paragraphe 14.2 et 16.7.1

16.3 CONSEIL DE SURVEILLANCE

Cf paragraphe 14.3 et 16.7.1

16.4 CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION A L'EMETTEUR OU A L'UNE DE SES FILIALES ET PREVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES

Il n'existe aucun contrat de ce type entre le groupe Elixens et ses dirigeants.

16.5 INFORMATIONS SUR LE COMITE DE L'AUDIT ET LE COMITE DE REMUNERATION

Il n'existe pas au sein du groupe Elixens de comité de l'audit ni de comité de rémunération.

16.6 DECLARATION DE L'EMETTEUR CONCERNANT LE REGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Lors du Conseil d'administration du 25 mars 2011, le Conseil d'administration a décidé de se référer désormais au « Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites » édité par Middledenext en décembre 2009 estimant qu'il est plus adapté à la taille de la Société et à ses caractéristiques propres, notamment en raison de l'existence d'un actionnariat de référence majoritaire et d'une direction de l'entreprise assurée par les représentants de cet actionnariat. Après avoir fait le bilan des recommandations non suivies, le Conseil a décidé de se mettre en conformité avec les recommandations du code Middledenext d'ici l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes 2011.

16.7 RAPPORTS SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

16.7.1 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE RELATIF AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, AINSI QU'AUX PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR ELIXENS POUR 2011

Mesdames, Messieurs,

Préambule :

L'Assemblée Générale du 30 mars 2012, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-57 alinéa 2 du Code de commerce, de modifier, à compter de la date de l'Assemblée, le mode d'administration et de direction de la Société pour adopter la formule de la gestion par un Directoire et un Conseil de surveillance régie par les articles L. 225-57 à L. 225-93 du Code de commerce.

Le présent rapport a donc principalement pour objet de vous exposer :

- (i) la composition, le rôle, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 puis du Conseil de surveillance et du Directoire depuis le 30 mars 2012, date du changement de gouvernance, et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil, et
- (ii) les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société, et leur suivi.

Ce rapport rend également compte de l'application des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext ou, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, des raisons pour lesquelles elles ont été écartées lorsqu'elles sont apparues inopportunes au regard des spécificités de la Société.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance au cours de sa réunion du 27 avril 2012.

1. Gouvernement d'entreprise

1.1 Code de gouvernement d'entreprise de référence

En matière de code de gouvernement d'entreprise, notre Société, bien que ne respectant pas l'intégralité de ses préconisations, se référait jusqu'à 2010 au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008.

Estimant que le « Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites » édité par Middenext en décembre 2009 est plus adapté à la taille de la Société et à ses caractéristiques propres, notamment en raison de l'existence d'un actionnariat de référence majoritaire et d'une direction de l'entreprise assurée par les représentants de cet actionnariat, le conseil d'administration du 25 mars 2011 a décidé qu'à compter de l'exercice 2011 la Société se référerait au Code de gouvernement d'entreprise Middenext dans le cadre de la mise en oeuvre de sa gouvernance, en lieu et place du code AFEP/MEDEF et de se mettre en conformité avec les recommandations du code Middenext d'ici l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes 2011.



Le code de gouvernement comporte deux catégories de propositions :

- Les recommandations, règles auxquelles l'entreprise qui adopte le présent code doit souscrire ; et
- Les points de vigilance, sujets sur lesquels l'entreprise qui adopte le code doit s'interroger.

Ces propositions s'adressent aux trois pouvoirs : l'exécutif (les dirigeants, le Directoire), le pouvoir de surveillance (le conseil d'administration, le conseil de surveillance), et le pouvoir souverain (l'assemblée des actionnaires).

Le présent rapport indique clairement comment les recommandations s'appliquent ou les raisons pour lesquelles elles ne sont pas appliquées. S'agissant des points de vigilance mis en avant par le Code Middenext, il faut souligner que le lien très étroit existant entre les trois pouvoirs atténue fortement les risques sur lesquels le Code Middenext attire la vigilance de la société.

Néanmoins, le Conseil de surveillance entend s'interroger à l'avenir, régulièrement, sur chacun d'eux.

1.2 Le pouvoir exécutif

1.2.1. Mode d'exercice du pouvoir exécutif pour l'exercice 2011 et jusqu'au 30 mars 2012

Sous sa forme de SA classique, les fonctions de direction étaient exercées par le Directeur Général et un Directeur général délégué. La fonction de directeur général était cumulée avec celle de Président du Conseil d'administration. Le Conseil n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du Directeur Général. Le Président-Directeur Général était ainsi investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance, au nom de la Société.

Il a exercé ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il a représenté la Société dans ses rapports avec les tiers.

1.2.2 Mode d'exercice du pouvoir exécutif depuis le 30 mars 2012 : le Directoire

1.2.2.1 .Composition du Directoire

Le Conseil de Surveillance du 30 mars 2012 a fixé à trois le nombre des membres du Directoire et a nommé en qualité de premiers membres du Directoire pour une durée de 4 ans, à compter de ce jour :

Nom	Statut	Age	Date du 1er mandat	Date d'expiration du mandat
ABDELLI Carole	Présidente du Directoire	47 ans	30/03/2012	2016
ABDELLI Jean-Pascal	Directeur commercial	47 ans	30/03/2012	2016
MICHALAK Richard	Directeur financier	62 ans	30/03/2012	2016

1.2.2.2. Pouvoirs et obligations du Directoire

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément au Conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires et de ceux qui requièrent l'autorisation préalable du Conseil de surveillance.

Les actes qui requièrent l'autorisation préalable du Conseil de surveillance sont définis à l'article 21-1 des statuts.

Lors de sa réunion du 30 mars 2012, le Conseil de surveillance a fixé les montants sous lesquels le Directoire peut accomplir ces actes sans son autorisation préalable, à savoir:

- Tous engagements d'investissement industriels non prévus au budget et n'excédant pas un montant annuel de 100.000 euros ;
- La souscription à tous emprunts d'un montant unitaire n'excédant pas 100.000 euros, pour un montant annuel maximal de 200.000 euros ;
- La signature de tous traités et transactions, arbitrages, l'acceptation de tous compromis n'excédant pas annuellement un montant de 200.000 euros
- L'octroi de cautions, avals ou garanties au nom de la société pour un montant unitaire n'excédant pas 50.000 euros, pour un montant annuel maximum de 200.000 euros.

Le Directoire convoque les Assemblées Générales, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels, et, le cas échéant, les comptes consolidés.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil de surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire qui portent alors le titre de Directeur général.

1.2.2.3. Organisation du Directoire

Le Conseil de surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président.

Les membres du Directoire se réunissent aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation du Président ou de la moitié de ses membres, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation ; ils peuvent être convoqués par tous moyens, même verbalement.

Les réunions du Directoire peuvent également se tenir, en utilisant des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformément à la loi, et au règlement intérieur établi par celui-ci.

Les décisions sont prises dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Le Directoire présente au Conseil de surveillance, régulièrement et au moins une fois par trimestre, un rapport qui retrace les principaux actes ou faits intervenus dans la gestion de la société.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le Directoire arrête et présente au Conseil de surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et les comptes consolidés. Il propose l'affectation des résultats de l'exercice écoulé.

Le Directoire examine et présente les comptes trimestriels et semestriels au Conseil de surveillance.

Les membres du Directoire peuvent répartir entre eux les tâches de direction avec l'autorisation du Conseil de surveillance. Toutefois, cette répartition ne peut en aucun cas dispenser le Directoire de se réunir et de délibérer sur les questions les plus importantes de la gestion de la Société, ni avoir pour effet de retirer au Directoire son caractère d'organe assurant collégalement la direction générale de la Société.

Règlement intérieur du Directoire

Le Directoire de la société ELIXENS a, en sa séance du 30 mars 2012 adopté à l'unanimité le règlement intérieur joint en Annexe 4.

1.2.2.4 Cumul contrat de travail- mandat social

Jean-Pascal Abdelli et Richard Michalak, membres du Directoire cumulent un contrat de travail et un mandat social comme suit :

Monsieur Jean-Pascal Abdelli, membre du directoire, est titulaire d'un contrat de travail pour l'exercice des fonctions de Directeur commercial d'Elixens auxquelles s'ajoutent les fonctions de Directeur de la société Elixens France, fonction qu'il assume déjà depuis août 2008.

Monsieur Richard Michalak, continue parallèlement à son mandat social de membre du directoire, d'exercer ses fonctions de Directeur financier d'Elixens.

1.2.3 Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

1.2.3.1. Rémunérations octroyées au Président du Conseil d'administration et au Directeur Général délégué

Les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux étaient arrêtés par le Conseil d'Administration sur proposition du Président, le membre du Conseil concerné ne prenant pas part au vote.

Il n'a pas été attribué aux membres de l'organe de direction de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

Le total des rémunérations brutes versées aux membres de la direction générale a été versé uniquement par la société Elixens SA.

Les rémunérations brutes se décomposaient en une partie fixe et une partie variable.

La partie variable dépendait des performances consolidées du groupe et des performances individuelles des dirigeants.

Suite aux modifications de périmètre du groupe en 2007, le Conseil d'administration du 8 décembre 2008 a revu les conditions d'attributions des parties variables de M. Alves et Mme Abdelli. Ainsi, depuis le 1er janvier 2009, la rémunération variable globale attribuée à M. Alves et Madame Abdelli était désormais fixée à 10% de la quote-part de résultat opérationnel consolidé supérieure à 5% du chiffre d'affaires consolidé.

Cette rémunération était répartie de façon égale entre M. Alves et Madame Abdelli.

Le total des rémunérations fixes et variables de M. Alves était plafonné à 350 000 €



Le total des rémunérations fixes et variables de Madame Abdelli était plafonné à 200 000 €.

M. Alves et Mme Abdelli n'ont pas touché de rémunération variable depuis 2007, les performances de l'entreprise ne le permettant pas.

Les dirigeants n'ont bénéficié ni de prêts ni de garanties accordées ou constituées en leur faveur.

Les mandataires sociaux des sociétés contrôlées par Elixens SA n'ont reçu aucune rémunération au titre de leur mandat.

1.2.3.2. Rémunérations versées aux membres du Directoire

Le Conseil de surveillance fixe la rémunération des membres du Directoire en tenant compte du montant de la rémunération liée à leur contrat de travail et comparativement à la rémunération de cadres dirigeants d'entreprise de taille équivalente.

Les membres du Directoire bénéficient des avantages en nature suivants :

- Monsieur Jean-Pascal Abdelli bénéficie d'un véhicule de fonction ;
- Madame Carole Abdelli bénéficie d'une assurance chômage privée.

Par délibération du 30 mars 2012, le Conseil de surveillance a décidé d'attribuer à Mme Abdelli, en sa qualité de présidente du Directoire, une rémunération fixe annuelle. Cette dernière bénéficie d'une rémunération variable globale fixée à 10% de la quote-part de résultat opérationnel consolidé supérieure à 5% du chiffre d'affaires consolidé.

Le total des rémunérations, fixe et complémentaires, perçues par Mme Abdelli est désormais plafonné à 160.000 euros.

Les autres membres du Directoire bénéficient outre la rémunération liée à leur contrat de travail d'une rémunération fixe mensuelle de 1.000 euros, arrêtée par décision du Conseil de Surveillance.

1.2.3.3. Transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Indemnités de départ

Il n'existait pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions des dirigeants d'Elixens SA sous sa forme classique. Cela est également le cas pour les membres du Directoire.

Régime de retraite supplémentaire

Le régime de retraite complémentaire des dirigeants d'Elixens SA sous forme classique était identique à celui des cadres du groupe Elixens et continue de s'appliquer sous le nouveau mode de gestion de la société.

Stock-options et attributions gratuite d'actions

Les dirigeants d'Elixens SA sous sa forme classique ne bénéficiaient pas d'options de souscription d'actions ou d'attribution gratuite d'actions. Cela est également le cas pour les membres du Directoire.

1.3 Le pouvoir de surveillance

1.3.1. Composition, rôle et fonctions, activité du Conseil d'Administration en 2011 et jusqu'au 30 mars 2012

1.3.1.1. Composition

Nom	Statut	Age	Date du 1er mandat	Date d'expiration du mandat
ALVES Emmanuel	Président et Directeur Général	77 ans	13/06/2002	30/03/2012
ABDELLI Carole	Directrice Générale Déléguée	47 ans	13/06/2002	30/03/2012
MICHALAK Richard	Directeur Financier	62 ans	29/01/2008	30/03/2012
POMMIER Bernard	-	55 ans	28/08/2008	30/03/2012

1.3.1.2. Pouvoirs et attributions

Le conseil d'administration déterminait les orientations de l'activité de la société et veillait à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisissait de toute question intéressant la bonne marche de la société et réglait par ses délibérations les affaires qui la concernaient.

Le conseil d'administration procédait aux contrôles et vérifications qu'il jugeait opportuns.

Chaque administrateur devait recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et pouvait obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estimait utiles.

Le président représentait le conseil d'administration. Il organisait et dirigeait les travaux de celui-ci dont il rendait compte à l'assemblée générale. Il veillait au bon fonctionnement des organes de la société et s'assurait que les administrateurs étaient en mesure de remplir leur mission.

Les séances du Conseil étaient présidées par le Président.

Toutes les séances du Conseil de l'exercice 2011 ont été présidées par M. Alves.

1.3.1.3 Fréquence des réunions du Conseil et taux moyen de présence des administrateurs

Le Conseil s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice 2011.

Le taux moyen de présence des membres du Conseil au cours de l'exercice 2011 a été de 95%.

Les administrateurs ont considéré de manière générale que les réunions du Conseil étaient correctement organisées et avaient permis d'assurer un fonctionnement satisfaisant.

1.3.1.4 Rémunération

La société a procédé en 2011 à la distribution de jetons de présence pour un montant global de 15 000 euros.

Indemnités de départ

Il n'existait pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membre du Conseil d'Administration.

Régime de retraite supplémentaire

Le régime de retraite complémentaire des membres du Conseil d'administration rémunérés était identique à celui des cadres du groupe Elixens. Il continue de s'appliquer sous le nouveau mode de gestion de la société.

Stock-options et attributions gratuite d'actions

Les membres du Conseil d'administration ne bénéficiaient pas d'options de souscription d'actions ou d'attribution gratuite d'actions.

1.3.1.5 Conventions de l'article L.225-38 du Code de commerce

Au cours de l'exercice, il y n'a eu aucune convention nouvelle au sens de l'article L.225-38 du Code de commerce.

1.3.1.6. Délégations en matière de cautions, avals et garanties - Art. L.225-35 du Code de commerce

Le Conseil, lors de sa séance du 25 mars 2011, a autorisé le Président, avec faculté pour celui-ci de délégation et pour une période 12 mois, à donner la caution, l'aval ou la garantie de la société dans la limite d'un montant de 5 millions d'euros. Sur cette enveloppe, le Président n'a pas donné d'engagements de cette nature au nom de la Société.

1.3.2 Composition et rôle du Conseil de surveillance de la Société depuis le 30 mars 2012, date du changement de gouvernance

Composition

Sur proposition du Président, l'Assemblée Générale du 30 mars 2012 a nommé, à compter de la date de l'Assemblée, en qualité de membres du Conseil de surveillance, pour une durée de six ans, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé:

Nom	Statut	Age	Date du 1er mandat	Date d'expiration du mandat
ALVES Emmanuel	Président	77 ans	30/03/2012	2018
POMMIER Bernard	Vice Président	55 ans	30/03/2012	2018
AUBRY Serge	Membre indépendant	76 ans	30/03/2012	2018
LEGUEN Yves	Membre indépendant	71 ans	30/03/2012	2018
YRIEL SARL	Maison-mère d'Elixens SA		30/03/2012	2018

Application de la règle de répartition équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de surveillance

Par décision de la gérance, Madame Alves a été nommée représentant permanent de la société YRIEL pour la durée du mandat de la société en qualité de membre du Conseil de surveillance.

La société s'est donc conformée à la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à l'application équilibrée



des hommes et des femmes au sein des conseils d'administration et de surveillance. La société poursuivra son effort de mixité et cherchera à atteindre le seuil de 40% prévu par ladite loi à l'issue de la première assemblée générale ordinaire qui suivra le 1^{er} janvier 2017.

Le curriculum vitae et les mandats des membres du Conseil de surveillance sont joints en annexe 1.

Organisation, fonctionnement du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président, personnes physiques, qui sont chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat au Conseil de surveillance. Le Conseil détermine, le cas échéant, leur rémunération.

Le Conseil peut nommer un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

La limite d'âge pour l'exercice du mandat de Président est fixée à quatre-vingt-cinq ans.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Toutefois, le Président doit convoquer le Conseil à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours, lorsqu'un membre au moins du Directoire ou le tiers au moins des membres du Conseil de surveillance lui présentent une demande motivée en ce sens.

Les membres du Conseil de surveillance sont convoqués aux séances du Conseil par tous moyens, même verbalement.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des opérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir donné par écrit et transmis par tous moyens.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Les réunions du Conseil de surveillance peuvent également se tenir en utilisant des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformément à la loi, et au règlement intérieur établi par celui-ci.

Pouvoirs et attributions du Conseil de surveillance

Conformément aux statuts, le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire.

A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Il nomme les membres du Directoire et fixe leur rémunération ; il peut également les révoquer.

Il désigne le Président du Directoire et, éventuellement, les Directeurs Généraux.

Il convoque l'Assemblée Générale des actionnaires, à défaut de convocation par le Directoire.

En outre, le Conseil de surveillance donne au Directoire les autorisations préalables à la conclusion des opérations que ce dernier ne peut accomplir sans son autorisation.

Il présente à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe peut être décidé par le Conseil de surveillance sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil de surveillance peut conférer, à un ou plusieurs de ses membres, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Il autorise les conventions entre la Société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance.

Le Conseil de surveillance peut, dans la limite d'un montant total qu'il fixe, autoriser le Directoire à donner des cautions, avals ou garanties au nom de la société. La durée de cette autorisation ne peut être supérieure à un an, quelle que soit la durée des engagements cautionnés, avalisés ou garantis.



Règlement intérieur du Conseil de surveillance

Le Conseil de Surveillance de la société ELIXENS a, en sa séance du 30 mars 2012, adopté à l'unanimité le présent règlement intérieur joint en annexe 3.

Déontologie des membres

Le Conseil de surveillance veille au respect par ses membres des règles déontologiques suivantes :

- Information du Conseil en cas de conflit d'intérêts et le cas échéant démission,
- Présence assidue aux conseils,
- Respect du secret des informations et des délibérations,
- Présence aux assemblées générales,
- Examen préalablement aux réunions de toutes les informations nécessaires à la réflexion autour des questions à l'ordre du jour.

Composition du Conseil

Messieurs LEGUEN, AUBRY et POMMIER sont considérés comme membres indépendants à la lecture des critères indiqués dans les recommandations délivrées par Middlenext.

Choix des membres du Conseil

Lors du vote soumis à l'assemblée générale, leur CV et leurs parcours soumis à l'assemblée sont explicités.

Le curriculum vitae et les mandats des membres du Conseil de surveillance sont joints en annexe 1.

Les membres indépendants du Conseil de surveillance ont été choisis en tenant compte de leurs compétences techniques respectives en veillant à leur complémentarité.

Durée des mandats

Afin de profiter pleinement de la compétence des membres, la durée des mandats a été fixée à six ans.

Information des membres

Pour permettre aux membres du Conseil de participer utilement aux réunions, le Président s'efforce de leur communiquer toutes informations ou documents nécessaires.

Chaque fois qu'un membre en fait la demande le Président communique, dans la mesure du possible, toute information complémentaire souhaitée.

Mise en place de comités

Compte tenu de la récente modification des organes de direction aucun comité n'a encore pu être mis en place à l'exception de comités préexistants :

Comité de Direction

Sur le plan opérationnel, il existait un Comité de Direction se réunissant mensuellement sous la Présidence de Monsieur Emmanuel Alves auquel participaient Mme Carole Abdelli pour les opérations en liaison avec le marché boursier et pour l'aspect juridique et communication, M. Richard Michalak pour la direction financière, Messieurs Jean-Pascal Abdelli et Cédric Lesage pour les directions de filiales et M. Michel Ostyn pour la direction commerciale.

Sous le nouveau mode de gouvernance, ce comité a été maintenu et est animé par Madame Carole Abdelli.



Les participants sont identiques à l'exception de M. Alves et de M. Ostyn (qui a quitté la société fin janvier 2011).

Autres comités

Il existait un comité de gestion dont le rôle était d'étudier les résultats des sociétés et de prendre les mesures nécessaires rapides concernant la gestion de ces sociétés. Celui-ci se réunissait mensuellement et comprenait comme participants le Président du groupe M. Emmanuel Alves, Mme Carole Abdelli, M. Richard Michalak, M. Jean-Pascal Abdelli, M. Cédric Lesage, M. Michel Ostyn et Mme Désiral responsable du Service Comptable Central.

Sous le nouveau mode de gouvernance, ce comité a été maintenu et est animé par Madame Carole Abdelli.

Les participants sont identiques à l'exception de M. Alves et de M. Ostyn.

Réunions du Conseil et des comités

Le Conseil de surveillance se réunit dans les conditions indiquées ci-dessus au 1.3.2.1. et dans les conditions prévues par son règlement intérieur joint en annexe.

Les comités de Direction et de Gestion se réunissent une fois par mois.

Rémunérations des membres du Conseil

En application de l'article 18 des statuts, l'assemblée peut allouer aux membres du Conseil de surveillance une somme annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux frais généraux de la société.

Le Président du Conseil de surveillance perçoit une rémunération dont le montant a été déterminé eu égard à sa connaissance de l'entreprise et de son environnement économique et par comparaison avec les rémunérations octroyées à des présidents de Conseil de surveillance d'entreprises de taille équivalente.

Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membre du Conseil de surveillance.

Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil

Les membres du Conseil seront invités une fois l'an à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil de surveillance et la préparation de ses travaux.

1.4 Le pouvoir souverain

1.4.1. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

La structure du capital d'Elixens SA ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière, détaillées dans le rapport de gestion chapitre H.4.1.1., révèlent que les actionnaires de référence à savoir les familles Alves-Abdelli détiennent ensemble la majorité aux Assemblées Générales, en termes de droits de vote.

Les statuts de la société Elixens SA ne stipulent aucun avantage particulier au profit de personnes associées ou non (article 7).

Par décision de l'assemblée générale du 25 juin 2010, les droits de vote double ont été supprimés et le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est désormais proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins à l'exception des actions détenues en autocontrôle.

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote sauf cas prévus par la loi..



Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'Administration ainsi que les règles régissant les modifications statutaires étaient les règles de droit commun. Il en est de même pour les membres du Directoire et du Conseil de surveillance.

Il n'existait pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membre du Conseil d'Administration. Cela est également le cas pour les membres du Directoire et du Conseil de surveillance.

Les délégations et autorisations conférées au Conseil d'administration, en vigueur en 2011, sont décrites dans le rapport de gestion, chapitre I.3.

La société Elixens SA est, par ailleurs, dûment informée des prises de participation (directes ou indirectes) significatives dans son capital :

- par application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce.

- par application de l'article 12 des statuts de la Société qui stipule que «Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote doit en informer la société et l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi que du nombre total des actions de celle-ci qu'elle possède, dans le délai de quatre jours de négociation à compter du jour du franchissement du seuil de participation et au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour. Les informations mentionnées à l'alinéa précédent sont également faites dans les mêmes délais lorsque la participation d'un actionnaire devient inférieure à l'un des seuils susvisés. En outre, toute personne physique ou morale dont la participation atteint un pour cent du capital social ou un multiple de cette fraction, en deçà ou au-delà de cinq pour cent, est tenue d'en informer la société dans le délai prévu au premier alinéa du présent article.».

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun pacte d'actionnaires.

2. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

2.1. Définition et objectifs du contrôle interne et de la gestion des risques - Périmètre

Le contrôle interne peut être défini comme ayant pour objet :

- « d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise,
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité la situation de la société ».

Ainsi, le dispositif de contrôle interne du groupe Elixens vise à donner une assurance raisonnable et non une certitude que les risques seront maîtrisés et que les objectifs fixés seront atteints.

L'organisation décentralisée du groupe Elixens en filiales et en secteurs d'activité lui apporte la réactivité et la proximité avec les clients qui lui permettent de se développer sur ses marchés. Cette décentralisation est encadrée par des principes et des règles de fonctionnement qui s'appliquent partout dans le Groupe.

2.2. Le Contrôle interne de l'information comptable et financière

Le contrôle interne de l'information comptable et financière s'organise autour des éléments suivants:

- les organes de gouvernance
- l'organisation comptable et de gestion du Groupe,
- le reporting comptable et de gestion unifié,
- le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du Groupe,



- la planification des procédures d'arrêté.

2.2.1 Les Organes de gouvernance

Durant l'exercice 2011, l'ensemble des principes comptables retenus ayant un impact significatif sur la présentation des états financiers du groupe et des sociétés ont été formellement validés par la direction générale, revus par les Commissaires aux comptes et portés à la connaissance du Conseil d'administration.

Pour les arrêtés correspondant à des comptes publiés en 2011, les principales options comptables ainsi que les choix effectués ont été expliqués et justifiés par le Conseil d'administration et revus par les Commissaires aux comptes.

Le conseil a reçu l'assurance des commissaires aux comptes qu'ils ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs missions.

La formation du résultat, la présentation du bilan, de la situation financière et des annexes ont été expliquées aux Conseil d'administration et de surveillance à chaque arrêté de comptes publiés.

Les conseils ont été informés de l'existence d'un contrôle de gestion dont les données sont périodiquement rapprochées de l'information financière publiée et a été mensuellement informé des positions de trésorerie des sociétés du groupe.

2.2.2 Organisation comptable et financière

Missions

Sous l'autorité du Directeur Financier du groupe, la fonction comptable et financière ou Service Comptable Central (SCC) assume les missions essentielles de mise en cohérence des données financières du Groupe et établit les comptes.

Le SCC a pour le périmètre couvert par les comptes accès aux informations nécessaires à leur élaboration.

Sa fonction est :

- D'assurer la production des comptes consolidés du Groupe et des comptes sociaux d'Elixens SA dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales;
- De piloter le processus budgétaire et prévisionnel en assurant la consolidation et la cohérence des données;
- De produire la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion pour la Direction générale;
- De concevoir et mettre en place le manuel de principes comptables précisant le traitement comptable des opérations les plus importantes, les méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du Groupe ;
- D'identifier et de réaliser les évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion du Groupe.

Organisation

Les contraintes légales et la cotation d'Elixens SA sur l'Eurolist d'Euronext Paris ont conduit le groupe à organiser son processus de consolidation comptable selon le schéma suivant : les fonctions comptables



des filiales consolidées fonctionnent en liaison étroite avec le SCC chargé de la consolidation et de l'application des principes comptables par les filiales.

La fonction comptable du groupe Elixens regroupe le SCC et 2 unités comptables en France (six personnes à ce jour). Le SCC assure la production des comptes, le reporting et les déclarations fiscales des filiales françaises. Il assure aussi l'évolution et la maintenance du système d'information comptable et du référentiel comptable du Groupe.

Les unités comptables des filiales, pour leur part, ont en charge de réaliser la comptabilisation journalière des pièces comptables, la préparation des bilans et comptes de résultats mensuels, semestriels et annuels, d'assurer la fiabilité des comptes de leur filiale, de suivre les référentiels comptables du groupe et produire les états nécessaires au SCC.

La Direction Financière et le SCC sont en charge de la production, de l'analyse et de la restitution des comptes consolidés du groupe, pour toutes les phases du cycle de gestion (plan, budget, comptes semestriels et annuels).

La fonction contrôle de gestion est assurée par la Direction Financière et la Direction Générale.

Les procédures comptables constituent le langage financier et de gestion du Groupe. Il est utilisé au quotidien par les opérationnels et fait l'objet de mises à jour régulières.

Reporting comptable et de gestion

Il comporte deux composantes fondamentales:

- le processus budgétaire et des actualisations trimestrielles et semestrielles,
- les rapports d'activité mensuels des filiales.
-

Processus budgétaire et actualisations trimestrielles et semestrielles

Le processus budgétaire est décliné pour l'ensemble des filiales.

Les principales étapes du processus budgétaire sont les suivantes:

- au 4^{ème} trimestre, élaboration par chaque entité d'un budget pour l'année suivante, ainsi qu'une dernière estimation de l'année en cours;
- en mai, actualisation de la prévision initiale pour l'année comparée à la prévision initiale.
- début septembre, actualisation du budget pour l'année en cours.

Rapports d'activité mensuels des filiales

Le reporting mensuel est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage de la Direction Générale du Groupe. Il se compose de plusieurs documents préparés par les filiales et la Direction Financière et communiqués au Comité de Direction.

Les rapports d'activité mensuels des filiales comportent des données chiffrées (ventes, production, suivi des stocks), des commentaires sur les évolutions, des tableaux de suivi de trésorerie et des retards de paiement des clients aux niveaux des filiales ainsi que des indicateurs de sécurité, de mesure de la qualité, de suivi de l'effectif et informations sociales.

Les principales sociétés étrangères, en particulier Elixens America Inc. USA et Elixens UK Ltd et Bio Inter établissent désormais des résultats mensuels avec comparaison avec le budget.

Le rapprochement des informations comptables et des données prévisionnelles, associé à l'analyse mensuelle à chaque niveau des filiales contribue à la qualité et à la fiabilité des informations produites.

Le périmètre et le référentiel des processus prévisionnels budgétaires sont de ce fait cohérents avec le processus de reporting des éléments du "réalisé":

Les contrôles d'exhaustivité, de fiabilité et de cohérence sont répartis suivant trois niveaux:

- la collecte des informations économiques et financières qui alimentent le système comptable (achats, payes, ventes, immobilisations, stocks, trésorerie ...);
- les enregistrements et traitements comptables générés par les filiales;
- les travaux de clôture réalisés par les filiales pour la production des états de synthèse et du reporting.

Référentiel et les méthodes comptables communs au sein du groupe

Pour le processus d'élaboration des comptes consolidés prévisionnels et réalisés, le Groupe a retenu le principe d'unification, ce qui conduit à:

- l'homogénéité du référentiel, des méthodes comptables et des règles de consolidation,
- la normalisation des formats de restitution,
- l'utilisation d'un outil informatique de consolidation (REFLEX D'AS CONSOLIDATION).

Le groupe dispose d'un référentiel unique qui normalise l'ensemble des rubriques des reportings consolidés, y compris pour les engagements hors bilan. Ce référentiel est placé sous la responsabilité du SCC qui en assure l'évolution et la maintenance. Toutes les entités consolidées du Groupe ont adopté ce référentiel.

Le SCC a mis en place des processus pour expliquer les principaux retraitements pour les publications de comptes établis suivant des référentiels comptables différents (retraitements entre comptes sociaux et comptes consolidés).

Les liasses de consolidation sont établies selon les principes comptables IFRS. Le SCC est chargé des retraitements de consolidation. Des notes d'instruction de la Direction Financière et du SCC précisant le processus et le calendrier d'arrêté pour chaque clôture sont diffusées au sein du Groupe. Elixens SA et ses filiales déclinent ces processus et ces calendriers au niveau de leur organisation.

Planification des procédures d'arrêté

Afin de raccourcir les délais de clôture comptable, le Groupe a mis en place des étapes afin de formaliser et planifier les procédures d'arrêté :

- processus de suivi budgétaire;
- réalisation de pré-clôtures comptables;
- formalisation accrue des processus de clôture;
- anticipation du traitement des opérations comptables complexes et des estimations.

Un addendum au manuel des principes comptables précise chaque année les instructions décrivant les



responsabilités d'exécution ou de contrôle au regard des tâches comptables, les calendriers à respecter et le mode de diffusion visant à assurer leur prise en compte par les filiales;

La planification des actions de coordination entre les différentes divisions et fonctions du Groupe, l'amélioration de la qualité des prévisions chiffrées et la maîtrise croissante des processus financiers, l'anticipation et l'accélération du processus d'arrêté comptable ont été autant de facteurs essentiels des progrès réalisés par le Groupe dans l'arrêté de ses comptes.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes interviennent semestriellement, pour réaliser des procédures convenues; à l'issue du premier semestre, sous la forme d'un examen limité au niveau du Groupe; et pour la clôture annuelle, par une revue de la pré-clôture suivie d'un audit des comptes au 31 décembre. Ils apportent ainsi une référence d'évaluation externe qui vient en complément du processus d'évaluation interne. Le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations est assuré par le SCC.

2.2.3 Système d'information comptable et financier

Les processus et les systèmes d'information sont développés dans l'objectif de satisfaire aux exigences de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l'information comptable financière.

Ces exigences sont confortées par un ensemble de règles, de procédures et de contrôles et par une dynamique d'amélioration continue des procédures.

Durant 2011, la Direction Générale s'est assurée que les obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant à la formation des états comptables et financiers sont respectés.

2.2.4 Identification et analyse des risques affectant l'information comptable et financière

Le groupe estime que les risques pouvant affecter le processus d'établissement des comptes sont faibles et n'a pas mis en place de dispositif particulier pour identifier ces risques.

2.2.5 Activité de contrôle

En 2011, le groupe n'a pas effectué les tests d'appréciation de l'adéquation des procédures de contrôle interne.

Il existe cependant des contrôles spécifiques concernant certains postes importants de l'actif: par exemple, une fiche caractérise chaque immobilisation d'une façon uniforme; de même, la valorisation des stocks fait l'objet de multiples contrôles tant sur le chiffrage que sur la rotation des produits.

Enfin, comme mentionné plus haut, les processus d'arrêté des comptes sont applicables dans toutes les composantes du périmètre de consolidation.

2.3 Communication financière et comptable

La responsable en charge des obligations d'information du marché est Mme Carole ABDELLI.



Toute information avant diffusion a été validée en 2011 en interne par le Président et le Directeur Financier.

2.4 Travaux réalisés en 2011

En 2010, le groupe Elixens a lancé un projet d'envergure visant à revoir la totalité de ses systèmes d'information à l'aide d'un consultant extérieur afin de qualifier la pérennité de ses progiciels de gestion et se projeter dans un projet de migration de ses progiciels. La concrétisation de ce projet devrait permettre au groupe Elixens de se doter d'un système d'information unique et identique sur l'ensemble des sites d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2013.

2.5 Analyse et maîtrise des risques

En préambule, le groupe estime que compte tenu de son activité et du contexte économique dans lequel il évolue, les risques décrits dans son rapport de gestion et pouvant affecter son activité et ses résultats sont faibles.

Le groupe a réalisé une analyse des incidences potentielles chiffrées pour les principaux risques qu'il a identifiés qui tient compte des évolutions internes et externes de ses sociétés et de ses expériences passées.

Il n'a pas jugé pertinent de mettre en place d'actions spécifiques et n'a donc pas défini de politique, de processus particulier, de plan de gestion de crise en matière de risques, ni d'objectifs.

Le Directeur financier et le SCC du groupe communiquent régulièrement à la direction et aux responsables intéressés sur l'évolution des principaux risques identifiés.

Les risques identifiés et les moyens mis en oeuvre pour la gestion desdits risques figurent au chapitre A.6. du rapport de gestion..

Annexe 1 : Curriculum vitae et mandats des membres du Conseil de surveillance

Emmanuel ALVES, né en 1935

Président du Conseil de surveillance, M. Alves a créé le groupe Elixens en 1987. Ingénieur chimiste de formation, il a débuté sa carrière en 1950 chez Rhône Poulenc où il a effectué l'ensemble de son parcours professionnel jusqu'en 1987. Il y a occupé différents postes en laboratoire et à la production et a également été en charge successivement pour le département « Chimie Pharmaceutique, de la planification des productions, de la gestion des prix de revient, de la gestion des stocks, de l'achat de matières premières stratégiques et des investissements industriels.

Bernard POMMIER, né en 1957

Membre indépendant, avocat conseil en droit des affaires et en fiscalité. Après un début de carrière en qualité d'associé du cabinet FIDAL, M. Pommier a créé son propre cabinet. Après une interruption de trois années au cours desquelles il a assumé la Direction générale d'une entreprise de plus de cent



cinquante salariés, spécialisée dans la distribution de produits de placements immobiliers, M. Pommier a rejoint son cabinet pour se dédier pleinement au conseil aux entreprises.

Serge AUBRY, né en 1935

Membre indépendant du Conseil de surveillance, M. Aubry a débuté sa carrière dans les travaux publics. Il a rejoint le Crédit Lyonnais en 1955. Il y a assumé des fonctions dans différentes Directions : Direction des Agences de Paris, Direction du Personnel, Direction de la Promotion Commerciale et du Marketing, Direction des Affaires Industrielles (1981), chargé d'entreprises dans le secteur des Travaux Publics et dans le secteur de la Chimie. En 1990, suite à la fusion de la Direction des Affaires Industrielles avec la société CLINVEST, il est devenu Directeur de la filière chimique avant de quitter Clinvest en 1995 et de créer sa structure personnelle en fusion et acquisitions.

Yves LEGUEN, né en 1941

Membre indépendant du Conseil de surveillance, M. Leguen, Docteur en Chimie organique, a débuté sa carrière en 1960 au centre de recherche des laboratoires pharmaceutiques Innothéra qu'il a quitté en 1970 pour rejoindre la société PCAS en tant que responsable chargé du développement. En 1988, il a créé avec un associé la société de chimie Panchim, spécialisée dans les encres graphiques et les produits intermédiaires et finis pour la pharmacie et la cosmétique. Il est actuellement consultant en mise au points d'actifs pour la cosmétique auprès d'Innabata, repreneur de la société Panchim en 2006.

YRIEL SARL

Personne morale membre du Directoire, la société Yriel est la maison-mère d'Elixens SA. Elle est représentée par Mme Michèle Alves, épouse de M. Alves, qui n'a pas de rôle actif au sein d'Elixens SA

Michèle ALVES, née en 1939

Représentante permanente de la SARL YRIEL, Mme Alves a débuté sa carrière au Crédit Lyonnais avant de cesser son activité pour devenir mère au foyer.

Annexe 2 : Curriculum vitae et mandats des membres du Directoire

Carole ABDELLI, née en 1965

Présidente du Directoire, Carole Abdelli est également responsable de la communication institutionnelle et financière du groupe, en charge du juridique et des RH. Pharmacien de formation, elle a suivi un cursus de marketing à HEC avant de rejoindre les laboratoires BOUCHARA comme chef de produit en 1992 puis le groupe familial en 1995. Elle y a d'abord assuré des fonctions commerciales dans les génériques pharmaceutiques avant de se voir confier la direction générale.

Jean-Pascal ABDELLI, né en 1965

Directeur commercial du Groupe depuis février 2012 et Directeur d'Elixens France depuis 2007, Jean-Pascal Abdelli est diplômé de l'Ecole Nationale supérieure des Industries agro-alimentaires et titulaire d'un diplôme de 3^{ème} cycle délivré par HEC. Avant de rejoindre le groupe Elixens, il a assumé différentes responsabilités marketing et commerciales au sein du groupe AGA (gaz industriels). Entré chez Elixens en juin 2002, il a conduit les principales restructurations de la division aromatique (Adrian, Orgarôme).

Richard MICHALAK, né en 1950

Directeur Financier, Richard Michalak a rejoint Elixens en fin 1997. Diplômé de l'Institut d'Administration des Entreprises de Dijon, il a occupé de 1975 à 1995 des fonctions d'audit et de



commissariat aux comptes puis de directeur financier dans trois PME dont la dernière, Orgamol, est spécialisée en chimie pharmaceutique. Il a ensuite effectué différentes missions de consultant avant d'entrer chez Elixens.

Annexe 3 : Règlement intérieur du Conseil de surveillance

Le règlement intérieur a pour objectif de fixer le détail de l'organisation des réunions du Conseil de Surveillance, en complément des dispositions de la loi et des statuts de la Société.

Chaque membre du Conseil est tenu au respect du présent règlement intérieur.

Article 1– Réunions du Conseil de surveillance

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt l'exige. Cependant, il se réunit au moins quatre fois dans l'année pour examiner le rapport trimestriel que doit lui présenter le Directoire et une fois de plus, le cas échéant, pour vérifier et contrôler les documents sur les comptes de l'exercice que doit lui remettre le Directoire dans les trois mois de la clôture de l'exercice.

Le droit de convoquer le Conseil revient au Président et au Vice-président.

Toutefois, lorsqu'un membre au moins du Directoire ou le tiers au moins des membres du Conseil de Surveillance présentent au Président une demande motivée tendant à la convocation du Conseil, le Président doit le convoquer à une date qui ne peut être postérieure de plus de quinze jours à celle de la réception de la demande.

A défaut les auteurs de la demande peuvent procéder d'eux-mêmes à la convocation en indiquant l'ordre du jour de la séance.

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués aux séances du Conseil par tous moyens, même verbalement.

Les commissaires aux comptes doivent être convoqués par lettre recommandée avec avis de réception, en même temps que les membres du Conseil de Surveillance, aux réunions du Conseil de Surveillance qui examinent les comptes annuels ou intermédiaires ; ils peuvent en outre être convoqués pour toute réunion où leur présence paraît opportune.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Elles peuvent également se tenir dans les conditions prévues à l'article 2 ci-dessous.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des opérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir donné par écrit et transmis par tous moyens.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Article 2 – Séances du Conseil de surveillance par visioconférence

Les réunions du Conseil de Surveillance pourront être tenues par visioconférence ou par des moyens de télécommunication, dès lors qu'ils garantissent l'identification et la participation effective à la réunion du Conseil.

Ces moyens doivent au moins transmettre la voix des participants et satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations. Les membres participant aux séances par de tels moyens sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Lorsqu'un ou plusieurs membres du Conseil font savoir au Président du Conseil de Surveillance qu'ils ne peuvent assister aux réunions du Conseil de Surveillance, le Président pourra organiser la tenue de la réunion par les moyens visés à l'alinéa précédent.

Il est tenu un registre de présence signé par les membres du Conseil de Surveillance.

Le procès-verbal de chaque séance, établi sur un registre spécial tenu au siège social, indique le nom des membres du Conseil de Surveillance présents, réputés présents, excusés ou absents.

Il fait état de la présence ou de l'absence des personnes convoquées à la réunion du Conseil en vertu d'une disposition légale et de la présence de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion.

Il indique également le nom des personnes ayant participé à la réunion grâce au procédé de visioconférence ou de télécommunication.

Il fait également état de la survenance éventuelle d'un incident technique relatif à un moyen de visioconférence ou de télécommunication lorsqu'il a perturbé le déroulement de la séance.

Le procès-verbal est signé par le président de séance et au moins un membre du Conseil de Surveillance ; en cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux membres du Conseil de Surveillance au moins.

La participation par visioconférence ou par télécommunication est exclue pour les décisions suivantes :

- nomination, révocation et fixation de la rémunération du Président et du Vice-président,
- nomination, révocation et fixation de la rémunération des membres du Directoire,
- vérification et contrôle des comptes annuels et des comptes consolidés.

Un membre du Conseil participant à la réunion par visioconférence ou télécommunication peut représenter un autre membre sous réserve que le Président dispose, au jour de la réunion d'une procuration du membre du Conseil ainsi représenté.

Annexe 4 : Règlement intérieur du Directoire

Le règlement intérieur a pour objectif de fixer le détail de l'organisation des réunions du Directoire, en complément des dispositions de la loi et des statuts de la Société.

Chaque membre du Directoire est tenu au respect du présent règlement intérieur.

Article 1 – Réunions du Directoire

Les membres du Directoire sont convoqués aux séances du Directoire par tous moyens, même verbalement.

Les commissaires aux comptes doivent être convoqués aux réunions du Directoire qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Elles peuvent également se tenir dans les conditions prévues à l'article 2 ci-dessous.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Directoire est nécessaire pour la validité des opérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents, chaque membre présent ne disposant que d'une voix.

Le vote par procuration est interdit.

En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Article 2 – Séances du Directoire par visioconférence

Les réunions du Directoire pourront être tenues par visioconférence ou par des moyens de télécommunication, dès lors qu'ils garantissent l'identification et la participation effective à la réunion.

Ces moyens doivent au moins transmettre la voix des participants et satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations. Les membres participant aux séances par de tels moyens sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Lorsqu'un ou plusieurs membres du Directoire font savoir au Président du Directoire qu'ils ne peuvent assister aux réunions du Directoire, le Président pourra organiser la tenue de la réunion par les moyens visés à l'alinéa précédent.

Le procès-verbal de chaque séance, établi sur un registre spécial tenu au siège social, indique le nom des membres du Directoire présents, excusés ou absents.

Il fait état de la présence ou de l'absence des personnes convoquées à la réunion du Directoire en vertu d'une disposition légale et de la présence de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion.

Il indique également le nom des personnes ayant participé à la réunion grâce au procédé de visioconférence ou de télécommunication.

Il fait également état de la survenance éventuelle d'un incident technique relatif à un moyen de visioconférence ou de télécommunication lorsqu'il a perturbé le déroulement de la séance.

16.7.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE ELIXENS SA

« Elixens S.A. à directoire et conseil de surveillance

Siège social : 83/85 Boulevard Vincent Auriol – 75013 Paris

Capital social : €. 4 398 364

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ELIXENS SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président



de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

1. Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

2. Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Mont Saint Aignan le 14 mai 2012

MAZARS

ADAM DEMOUCHEY & ASSOCIES
ROUEN

Pascal THIBAULT

Tony ADAM

Christophe CASSEL



17 SALARIES

17.1 EFFECTIFS

Cf chapitre H.2.1 du Rapport du Directoire 2011

17.2 PARTICIPATIONS ET STOCKS OPTIONS

Au 30 juin 2012, les participations détenues par la famille ALVES/ABDELLI sont mentionnées ci-dessous et dans le chapitre 18.1.

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Yriel SARL	1 229 663	55,91	1 229 663	55,91
Monsieur Emmanuel Alves	479 602	21,81	479 602	21,81
Madame Michèle Alves	50	NS	50	NS
Madame Carole Abdelli	102 802	4,67	102 802	4,67
Monsieur Jean-Pascal Abdelli	98 517	4,48	98 517	4,48
Total groupe Alves	1 910 634	86,88	1 910 634	86,88

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie à des mandataires sociaux ou des salariés, ni levée par ces derniers au cours des exercices 2011 et 2010.

17.3 ACCORD PREVOYANT UNE PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL D'ELIXENS SA.

Néant.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 EVOLUTION ET REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE - NOMBRE D'ACTIONNAIRES

	Situation au 12/06/2012				Situation au 31/12/2011				Situation au 31/12/2010			
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote théoriques	% des droits de vote exerçables	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote théoriques	% des droits de vote exerçables	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote théoriques	% des droits de vote exerçables
YRIEL SARL	1 229 663	55,91%	55,91%	60,82%	1 229 663	55,91%	55,91%	60,82%	1 209 896	53,26%	53,26%	59,00%
M. & Mme Emmanuel ALVES	479 652	21,81%	21,81%	23,72%	479 652	21,81%	21,81%	23,72%	479 652	21,11%	21,11%	23,39%
M. JP. ABDELLI	98 517	4,48%	4,48%	4,87%	98 517	4,48%	4,48%	4,87%	98 517	4,34%	4,34%	4,80%
Mme Carole ABDELLI	102 802	4,67%	4,67%	5,08%	102 802	4,67%	4,67%	5,08%	102 802	4,53%	4,53%	5,01%
Sous-total groupe ALVES	1 910 634	86,88%	86,88%	94,50%	1 910 634	86,88%	86,88%	94,50%	1 890 867	83,24%	83,24%	92,21%
Autres nominatifs	1 241	0,06%	0,06%	0,06%	2 241	0,10%	0,10%	0,11%	1 241	0,05%	0,05%	0,06%
Public porteur	109 932	5,00%	5,00%	5,44%	108 932	4,95%	4,95%	5,39%	158 404	6,97%	6,97%	7,73%
Autocontrôle	177 375	8,07%	8,07%	0,00%	177 375	8,07%	8,07%	0,00%	221 199	9,74%	9,74%	0,00%
Total général	2 199 182	100,00%	100,00%	100,00%	2 199 182	100,00%	100,00%	100,00%	2 271 711	100,00%	100,00%	100,00%

NB : L'expression « droits de vote théoriques » signifie que la participation des actionnaires mentionnée dans le tableau se fait sur la base de 100% des droits de vote existants y compris les droits de vote suspendus qui ne peuvent être exercés en assemblée générale (droits de vote attachés à des actions autodétenues ou attachés à des actions dont le titulaire a été privé des droits de vote).



Le 3 mars 2008, la famille Beaugrand a cédé à la SARL Yriel, 107 800 titres Elixens à 14,00 euros par action. Cette opération n'a pas donné lieu à des franchissements de seuils.

Le 6 novembre 2009, Elixens a annulé 90 369 actions détenues en autocontrôle. Cette opération s'est accompagnée mécaniquement des franchissements de seuils de capital à la hausse pour la SARL Yriel (franchissement du seuil de 50%) et pour M.Alves (franchissement du seuil de 20%)⁹.

Le 24 novembre 2009, Elixens a racheté un bloc OTC de 60 900 titres de la société au prix de 14 €/action. Les 16 et 17 mars 2010, Elixens a racheté deux blocs OTC respectivement de 56 077 et 3 572 titres de la société aux prix de 13 et 14 €/action.

Le 17 mars 2010, Elixens a annulé 64 273 actions détenues en autocontrôle. Cette opération s'est accompagnée mécaniquement des franchissements de seuils de droits de vote théoriques à la hausse pour Mme C. Abdelli (franchissement du seuil de 5%) et pour la famille Alves/Abdelli (franchissement du seuil de 90%)¹⁰.

Le 25 juin 2010, l'Assemblée Générale des Actionnaires a décidé la suppression des droits de vote double. Cette suppression s'est accompagnée mécaniquement des franchissements de seuils de droits de vote à la baisse pour le concert constitué par la société à responsabilité limitée Yriel, M. Emmanuel Alves, Mme Michèle Alves, Mme Carole Abdelli et M. Jean-Pascal Abdelli (franchissement du seuil de 90%) et pour Mme Abdelli (franchissement du seuil de 5%)¹¹.

Le 11 mars 2011, Elixens a annulé 72 529 actions détenues en autocontrôle. Cette opération n'a pas donné lieu à des franchissements de seuils.

A la connaissance de la société, aucun actionnaire autre que les actionnaires familiaux (SARL Yriel, M. et Mme Alves, M. et Mme Abdelli) ne détient directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital. Aucune action n'est détenue collectivement par les salariés au sens de l'article L.225-102 du code de commerce.

Au 31 décembre 2011 (date de la dernière enquête Euroclear), la société dénombrait 420 actionnaires au porteur.

18.2 INFORMATION SUR LES PACTES ET CONVENTIONS D'ACTIONNAIRES

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas de nantissements d'actions Elixens, de pacte d'actionnaires ni de pacte Dutreil.

18.3 INFORMATION SPECIFIQUE COMPLEMENTAIRE

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; toutefois, la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

⁹ Avis AMF n°209C1383 du 10 novembre 2009

¹⁰ Avis AMF n°210C0260 du 18 mars 2010

¹¹ Avis AMF n°209C1383 du 15 juillet 2010

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES DE L'EXERCICE 2011

« **Elixens S.A.**

Siège social : 83/85 Bd Vincent Auriol – 75013 PARIS

Capital social : €. 4 398 364

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisé ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1. CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUPRES D'ELIXENS FRANCE SAS

- Nature et Objet : facturation sur la base de 4 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes d'ELIXENS FRANCE SAS.
- Modalités : Le produit constaté pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 est de 560.585 €.

2.2. CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES EN MATIERE DE COMPTABILITE GENERALE, PAIE, INFORMATIQUE, SERVICE COMMERCIAL ENTRE ELIXENS SA ET ELIXENS FRANCE SAS

- Nature et Objet : prestation de services dans les domaines service commercial, assistance de comptabilité générale, paie, informatique, direction et force de vente. Les missions seront facturées à hauteur de 4 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes.
- Modalités : Le produit constaté pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 est de 738.097 €.

2.3. CONVENTION DE TRESORERIE AVEC LA SOCIETE ELIXENS FRANCE SAS

- Nature et Objet : avance de trésorerie consentie par ELIXENS SA rémunérée au taux fiscalement déductible à la société ELIXENS FRANCE SAS.
- Modalités : Le produit financier constaté pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 est de 205.785 €.

2.4. CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES EN MATIERE DE COMPTABILITE GENERALE, PAIE, INFORMATIQUE, SERVICE COMMERCIAL ENTRE ELIXENS SA ET FLORESSENCE SAS

- Nature et Objet : prestation de services dans les domaines service commercial, assistance de comptabilité générale, paie, informatique, direction et force de vente. Les missions sont facturées à hauteur de 4 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes.

Le produit constaté pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 est de 599.300 €.

2.5. CONVENTION DE TRESORERIE AVEC LA SOCIETE FLORESSENCE SAS

- Nature et Objet : avance de trésorerie consentie par ELIXENS SA rémunérée au taux fiscalement déductible à la société FLORESSENCE SAS et les avances consenties par les filiales au profit d'ELIXENS SA sont rémunérées au taux fiscalement déductible moins 20 %.
- Modalités : Aucune avance de trésorerie n'a été consentie par ELIXENS SA ni par FLORESSENCE SAS.

2.6. CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC FLORESSENCE SAS

- Nature et Objet : facturation sur la base de 4 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes de FLORESSENCE SAS.
- Modalités : Le produit constaté pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 est de 491.008 €.

2.7. CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE ELIXENS SA ET ELIXENS UK

- Nature et Objet : facturation sur la base de 1,5 % du chiffre d'affaires hors taxes de la société ELIXENS UK.
- Modalités : Le produit constaté pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 est de 49.754 €.

2.8 CONVENTION EN MATIERE D'APPUI COMMERCIAL SUR LES MARCHES DES COMPOSITIONS PARFUMÉES ET DES MATIERES PREMIERES EN GRANDE BRETAGNE

- Nature et Objet : convention avec la société ELIXENS UK en matière d'appui commercial.
- Modalités : Les services rendus sont facturés mensuellement à la société ELIXENS UK selon les modalités suivantes : salaire chargé de la commerciale affectée à ce pays en fonction du nombre de jours passés en Grande Bretagne et en préparation de visites, augmentés des frais de déplacement et d'une marge de 8 %.
Cette convention n'a pas donné lieu à facturation sur 2011.

2.9 CONVENTION DE LOCATION DE BUREAUX A ELIXENS FRANCE SAS

- Nature et Objet : ELIXENS SA a conclu au 1^{er} janvier 2010 une convention avec la société ELIXENS FRANCE SAS concernant la location de bureaux destinés à accueillir sur le site de St-Ouen un établissement secondaire d'ELIXENS SA.
- Modalités : La charge constatée sur l'exercice clos au 31 décembre 2011 est de 16.875 €.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 14 mai 2012

Les commissaires aux comptes

MAZARS

**ADAM DEMOUCHEY &
ASSOCIES ROUEN**

Pascal THIBAULT

Tony ADAM Christophe CASSEL

19.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES DE L'EXERCICE 2010

« **Elixens S.A.**

Siège social : 83/85 Bd Vincent Auriol – 75013 PARIS

Capital social : €. 4 543.422

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés, ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues

I - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DES L'EXERCICE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1. CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUPRES D'ORGAROME SAS

- Nature et Objet : facturation sur la base de 4 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes d'ORGAROME SAS.

Le produit constaté pour l'exercice clos au 31 décembre 2010 est de 560.583 €.

2.2. CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES EN MATIERE DE COMPTABILITE GENERALE, PAIE, INFORMATIQUE, SERVICE COMMERCIAL ENTRE ELIXENS ET ELIXENS FRANCE

- Nature et Objet : prestation de services dans les domaines service commercial, assistance de comptabilité générale, paie, informatique, direction et force de vente. Les missions seront facturées à hauteur de 4 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes.

Le produit constaté pour l'exercice clos au 31 décembre 2010 est de 693.405 €.

2.3. CONVENTION DE TRESORERIE AVEC LA SOCIETE ELIXENS FRANCE

- Nature et Objet : avance de trésorerie consentie par ELIXENS rémunérée au taux fiscalement déductible à la société ELIXENS FRANCE.

Le produit financier constaté pour l'exercice clos au 31 décembre 2010 est de 156.952 €.

2.4. CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES EN MATIERE DE COMPTABILITE GENERALE, PAIE, INFORMATIQUE, SERVICE COMMERCIAL ENTRE ELIXENS ET FLORESSENCE

- Nature et Objet : prestation de services dans les domaines service commercial, assistance de comptabilité générale, paie, informatique, direction et force de vente. Les missions seront facturées à hauteur de 4 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes.

Le produit constaté pour l'exercice clos au 31 décembre 2010 est de 558.521 €.

2.5. CONVENTION DE TRESORERIE AVEC LA SOCIETE FLORESSENCE

- Nature et Objet : avance de trésorerie consentie par ELIXENS rémunérée au taux fiscalement déductible à la société FLORESSENCE et les avances consenties par les filiales au profit d'ELIXENS sont rémunérées au taux fiscalement déductible moins 20 %.

Aucune avance de trésorerie n'a été consentie par ELIXENS ni par FLORESSENCE

2.6. CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC FLORESSENCE

- Nature et Objet : facturation sur la base de 4 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes de FLORESSENCE.

Le produit constaté pour l'exercice clos au 31 décembre 2010 est de 493.105 €.

2.7. CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE ELIXENS ET ELIXENS UK

- Nature et Objet : facturation sur la base de 1,5 % du chiffre d'affaires hors taxes de la société ELIXENS UK.

Le produit constaté pour l'exercice clos au 31 décembre 2010 est de 55.164 €.

3. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS NON AUTORISES PREALABLEMENT

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L.225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L.823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

3.1 CONVENTION EN MATIERE D'APPUI COMMERCIAL SUR LES MARCHES DES COMPOSITIONS PARFUMÉES ET DES MATIÈRES PREMIÈRES EN GRANDE BRETAGNE

- Nature et Objet : convention avec la société ELIXENS UK en matière d'appui commercial.
- Modalités : Les services rendus sont facturés mensuellement à la société ELIXENS UK selon les modalités suivantes : salaire chargé de la commerciale affectée à ce pays en fonction du nombre de jours passés en Grande Bretagne et en préparation de visites, augmentés des frais de déplacement et d'une marge de 8 %.
- Le produit constaté pour l'exercice clos au 31 décembre 2010 est de 13.700 €.

3.2. CONVENTION DE LOCATION DE BUREAUX A ELIXENS FRANCE

- Nature et Objet : ELIXENS SA a conclu au 1^{er} janvier 2010 une convention avec la société ELIXENS FRANCE concernant la location de bureaux destinés à accueillir sur le site de St-Ouen un établissement secondaire d'ELIXENS.

La charge constatée sur l'exercice clos au 31 décembre 2010 est de 16.875 €.

Ces deux dernières conventions n'ont pas été autorisées par le conseil d'administration en raison d'un oubli de la société.

Fait à Mont-Saint-Aignan et à Tourettes sur Loup, le 28 avril 2011

Les commissaires aux comptes

MAZARS

MISSION AUDIT

Pascal THIBAUT

Olivier TROLLUX

19.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES DE L'EXERCICE 2009

« **Orgasynt S.A.**

Siège social : 25-27 rue de la Clef – 75005 PARIS

Capital social : €. 4 852 706

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

1. ABSENCE D'AVIS DE CONVENTION ET D'ENGAGEMENT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumise aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1. CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUPRES D'ORGAROME SAS

- Nature et Objet : facturation sur la base de 3 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes d'ORGAROME SAS.

Le produit constaté pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 est de 373.050 €.

2.2. CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES EN MATIERE DE COMPTABILITE GENERALE, PAIE, INFORMATIQUE, SERVICE COMMERCIAL ENTRE ORGASYNTH ET ORGAROME SAS

- Nature et Objet : prestation de services dans les domaines service commercial, assistance de comptabilité générale, paie, informatique, direction et force de vente. Les missions seront facturées à hauteur de 4 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes.

Le produit constaté pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 est de 646.494 €.

2.3. CONVENTION DE TRESORERIE AVEC LA SOCIETE ORGAROME SAS

- Nature et Objet : avance de trésorerie consentie par Orgasynth rémunérée au taux fiscalement déductible à la société ORGAROME SAS.

Le produit financier constaté pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 est de 142.791 €.

2.4. CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES EN MATIERE DE COMPTABILITE GENERALE, PAIE, INFORMATIQUE, SERVICE COMMERCIAL ENTRE ORGASYNTH ET FLORESSENCE

- Nature et Objet : prestation de services dans les domaines service commercial, assistance de comptabilité générale, paie, informatique, direction et force de vente. Les missions seront facturées à hauteur de 4 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes.

Le produit constaté pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 est de 472.862 €.

2.5. CONVENTION DE TRESORERIE AVEC LA SOCIETE FLORESSENCE

- Nature et Objet : avance de trésorerie consentie par Orgasynth rémunérée au taux fiscalement déductible à la société FLORESSENCE et les avances consenties par les filiales au profit d'Orgasynth sont rémunérées au taux fiscalement déductible moins 20 %.

Aucune avance de trésorerie n'a été consentie par Orgasynth ni par Floressence

2.6. CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC FLORESSENCE

- Nature et Objet : facturation sur la base de 3 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes de Floressence.

Le produit constaté pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 est de 349.462 €.

2.7. CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE ORGASYNTH ET ADRIAN ESSENTIAL OILS LTD

- Nature et Objet : facturation sur la base de 1,5 % du chiffre d'affaires hors taxes de la société ADRIAN ESSENTIAL OILS LTD.

Le produit constaté pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 est de 42.882 €.

3. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS NON AUTORISES PREALABLEMENT

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L.225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L.823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

3.1. CONVENTION DE CONSEIL DANS LE CADRE DE LA NEGOCIATION SUR LA GARANTIE DE PASSIF AVEC LE GROUPE AXYNTIS

Personne concernée : Monsieur Bernard Pommier

- Nature et Objet : facturation d'honoraires de conseil dans le cadre des négociations avec le groupe Axyntis sur la garantie de passif.

La charge constatée pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 est de 10.245,69 €.

Cette convention n'a pas été autorisée par le conseil d'administration en raison d'un oubli de la société.

Fait à Mont Saint Aignan et à Tourettes sur Loup, le 3 mai 2010

Les commissaires aux comptes

MAZARS

MISSION AUDIT SARL

Olivier LE BERTRE

Pascal THIBAUT

Olivier TROLLUX

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS

20.1. COMPTES CONSOLIDES

20.1.1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES – EXERCICE 2011

« Elixens S.A.à directoire et conseil de surveillance

Siège social : 83/85 Boulevard Vincent Auriol – 75013 Paris
Capital social : €. 4 398 364

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société **ELIXENS**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

La note 3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables appliquées par la société pour l'établissement de ses comptes consolidés.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

En particulier, la société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des goodwill, selon les modalités décrites dans la note 3.10 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses retenues et nous avons vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 27 avril 2012

Les commissaires aux comptes

MAZARS

ADAM-DEMOUCHY & ASSOCIES ROUEN

Pascal THIBAULT

Tony ADAM

Christophe CASSEL

20.1.2 COMPTES CONSOLIDES - EXERCICE 2011

20.1.2.1 BILAN

ACTIF en K€	NOTES	31/12/2011 NET	31/12/2010 NET	31/12/2009 NET
Ecart d'acquisitions	5.2	1 362	1 934	1 362
Autres immobilisations incorporelles	5.1	37	39	23
Immobilisations corporelles	5.3	6 760	6 976	5 800
Participations entreprises associées	5.5	518		
Autres actifs financiers	5.4	304	687	905
Actifs d'impôts différés	5.12	704	344	216
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		9 686	9 980	8 306
Stocks	5.6	10 347	11 715	9 144
Créances clients et autres débiteurs	5.7	7 033	7 981	7 260
Autres actifs financiers	5.8	9 342	14 752	8 923
Trésorerie et équivalent de trésorerie	5.9	15 459	14 425	22 521
TOTAL ACTIFS COURANTS		42 182	48 873	47 848
TOTAL DE L'ACTIF		51 868	58 853	56 154
PASSIF en K€				
PASSIF en K€	NOTES	31/12/2011 NET	31/12/2010 NET	31/12/2009 NET
Capital		4 398	4 543	4 672
Primes et réserves		36 468	36 932	40 566
Reserves de juste valeur des titres AFS	<	260 >	3 322	1 818
Ecart de conversion	<	137 >	< 241 >	< 302 >
Résultat consolidé du groupe		1 826	1 473	< 758 >
Total capitaux propres part du groupe		42 295	46 030	45 996
Intérêts hors groupe dans le résultat	<	39 >	< 23 >	< 6 >
Intérêts hors groupe dans les réserves		9	35	38
Part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres	<	30 >	12	32
TOTAL CAPITAUX PROPRES		42 266	46 042	46 028
Passifs financiers non courants	5.13		249	686
Provisions	5.10	1 320	1 299	1 259
Passifs d'impôts différés	5.12	326	1 868	888
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		1 646	3 417	2 833
Passifs financiers courants	5.14	473	361	296
Dettes fiscales et sociales	5.16	3 050	2 536	2 144
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	5.15	3 405	3 750	3 678
Autres passifs financiers	5.17	1 028	2 749	1 174
TOTAL PASSIFS COURANTS		7 956	9 395	7 292
TOTAL PASSIFS NON COURANTS ET COURANTS		9 602	12 812	10 125
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		51 868	58 853	56 154

20.1.2.2 ETAT DU RESULTAT GLOBAL

Etat du resultat global en K€	NOTES	31/12/2011	31/12/2010
CHIFFRE D'AFFAIRES	7.1	33 051	32 110
Achats consommés		< 17 861 >	< 16 448 >
Charges externes		< 6 274 >	< 5 948 >
Charges de personnel	6.1	< 8 238 >	< 7 660 >
Impôts & Taxes		< 538 >	< 563 >
Dotations aux amortissements		< 1 082 >	< 468 >
Autres charges opérationnelles	6.2	< 771 >	< 443 >
Autres produits opérationnels	6.3	763	613
RESULTAT OPERATIONNEL		< 949 >	1 193
Produits financiers		6 571	696
Charges financières		< 3 362 >	< 517 >
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	6.4	3 209	180
Quote part des sociétés mises en équivalence	5.5	< 257 >	
Charge d'impôts	6.5	< 216 >	< 76 >
RESULTAT DES ACTIVITES POURSUIVIES		1 788	1 297
RESULTAT NET DES ACTIVITES CEDEES			153
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		1 788	1 450
Actifs financiers disponibles à la vente		< 3 582 >	1 505
Ecart de conversion		105	61
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL POUR LA PERIODE, NETS D'IMPOTS		< 3 477 >	1 566
RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE		< 1 689 >	3 016
RESULTAT GROUPE		1 826	1 473
RESULTAT DES MINORITAIRES		< 39 >	< 23 >
RESULTAT GLOBAL GROUPE		< 1 650 >	3 039
RESULTAT GLOBAL DES MINORITAIRES		< 39 >	< 23 >
RESULTAT DE BASE PAR ACTION EN €		0,83	0,65
RESULTAT DILUE PAR ACTION EN €		0,83	0,65

20.1.2.3 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Réserves consolidées	Réserve de juste valeur des titres AFS	Ecart de conversion	Actions propres	Résultats de la période	Total	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Capitaux propres présentés au 31/12/09	4 672	43 048	1 818	< 302 >	< 2 482 >	< 758 >	45 995	33	46 028
Actions auto contrôle	< 129 >	< 733 >			< 478 >		< 1 340 >		< 1 340 >
Dividendes		< 1 664 >			-		< 1 664 >		< 1 664 >
Augmentation/Diminution du capital							-		-
Variation du périmètre							-		-
Affectation du résultat		< 758 >				758	-		-
Ecart de change				61			61	2	63
Traitement des AFS			1 504				1 504		1 504
Résultat de la période						1 473	1 473	< 23 >	1 450 >
Capitaux propres présentés au 31/12/10	4 543	39 893	3 322	< 241 >	< 2 960 >	1 473	46 030	12	46 042
Actions auto contrôle	< 145 >	< 827 >			502		< 471 >		< 471 >
Dividendes		< 1 640 >					< 1 640 >		< 1 640 >
Augmentation/Diminution du capital							-		-
Variation du périmètre		28					28		28
Affectation du résultat		1 473				< 1 473 >	-		-
Ecart de change				104			104	< 3 >	101
Traitement des AFS			< 3 582 >				< 3 582 >		< 3 582 >
Résultat de la période						1 826	1 826	< 39 >	1 787
Capitaux propres présentés au 31/12/11	4 398	38 927	< 260 >	< 137 >	< 2 458 >	1 826	42 295	< 30 >	42 266

20.1.2.4 ETAT DE TRESORERIE

EN K€	31/12/2011	31/12/2010
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	1 788	1 450
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 466	714
Plus ou moins values de cession		
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	257	
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	3 511	2 164
Charge d'impôt différés	< 141 >	< 139 >
Profit lié au carry back		
Coût de l'endettement financier		180
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier	3 370	2 205
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Incidence de la variation du BFR lié à l'activité	< 196 >	< 3 294 >
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	3 174	< 1 089 >
Décassements / Acquisitions d'immobilisations	< 363 >	< 437 >
Encaissements / Cessions d'immobilisations	82	160
Achats titres Vincent	< 775 >	
Cession titres AFS	6 161	
Acquisitions de titres AFS	< 3 945 >	< 2 706 >
Autres	69	
Coût d'acquisition de Bio Inter		< 1 083 >
Flux net de trésorerie liés aux activités d'investissements	1 229	< 4 066 >
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	< 1 640 >	< 1 664 >
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Ecart de conversion sur les fonds propres		
Rachat autocontrôle	< 470 >	< 1 341 >
Credit vendeur	-	-
Emission d'emprunts bancaires & de crédits baux mobiliers		249
Remboursement d'emprunts	< 249 >	< 686 >
Remboursement de participation des salariés		< 24 >
Divers		
Intérêts payés/reçus	-	< 180 >
Flux net de trésorerie liés aux activités de financement	< 2 360 >	< 3 646 >
Incidence des variations des taux de change	101	< 97 >
VARIATION DE TRESORERIE	2 144	< 8 899 >
TRESORERIE A L'OUVERTURE	13 142	22 040
TRESORERIE A LA CLOTURE	15 286	13 142
Découverts bancaires	< 1 >	< 2 >
Factoring	< 172 >	< 1 281 >
Trésorerie et équivalent de trésorerie	15 459	14 425
VARIATION DE TRESORERIE	2 144	< 8 898 >

1. INFORMATIONS

1.1 CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

Le **1^{er} mars 2011**, le groupe Orgasynth a changé de nom pour devenir le groupe Elixens. Ce changement de nom marque une étape importante de la vie du Groupe et concrétise 10 années de développement dans les activités aromatiques, confirmant ses choix stratégiques et son ambition sur le marché global des arômes et parfums. Rompant avec l'image d'industriel de la chimie qui n'est plus au cœur de ses activités depuis 2007, le choix du Groupe s'est orienté vers un nom en parfaite adéquation avec son cœur de métier.

Ce changement de nom a été décliné sur plusieurs sociétés du groupe. Ainsi depuis le 1^{er} mars 2011 :

- Orgasynth SA a été officiellement rebaptisée Elixens SA
- Orgarôme SAS a vu sa dénomination changer en Elixens France SAS
- Adrian America Inc et Adrian Essential Oils sont devenues respectivement Elixens America Inc et Elixens UK Ltd.
- Les autres filiales, Floressence, Bio Inter, ainsi que les filiales de production Bambao et Eastaroma ont conservé leur nom.

1.2 FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2011

Le 28 février 2011, le conseil d'administration a décidé de réduire le capital social de 145 058 € pour le ramener de 4 543 422 € à 4 398 364 € par voie d'annulation de 72 529 actions détenues en autocontrôle de 2 € de nominal chacune

Le 27 avril 2011, le groupe Elixens annonçait avoir déposé auprès du Tribunal de Commerce de Versailles une offre de reprise d'actifs des quimpéroises Girex et de sa filiale Mazal en redressement judiciaire, spécialisées dans la synthèse et la formulation de spécialités pharmaceutiques fabriquées par hémisynthèse à partir de matières premières naturelles. Face à Elixens, un autre candidat reprenneur Pharminvest/Genopharm était sur les rangs. Le 16 juin, Le Tribunal de Commerce de Versailles rendait sa décision en faveur de l'offre de reprise proposée par Pharminvest/Genopharm.

Mai 2011: Lancement du projet ELYTIS, projet informatique devant déboucher sur une harmonisation des procédures groupe et la mise en place d'un logiciel type ERP avec la société <We think We do > pour nous accompagner dans cette démarche

Juin 2011 : Versement à titre de dividendes aux actionnaires de 1 639 731,20 euros, soit un dividende brut par actions avant prélèvements fiscaux de 0.80 euro.

Juin 2011: prise de participation du Groupe Elixens à hauteur de 25% dans l'entreprise Vincent Développement (cf § 5.5 Participation dans entreprises associées)

Le 29 septembre 2011, la Cour d'Appel de Paris a informé la Société Elixens SA du rejet de ses recours contre la sanction prise par l'AMF le 16 septembre 2010 pour manquements à l'information du public.

1.3 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le 30 mars 2012, l'Assemblée Générale d'Elixens SA a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-57 alinéa 2 du Code de commerce, de modifier le mode d'administration et de direction de la Société pour adopter la formule de la gestion par un Directoire et un Conseil de surveillance régie par les articles L. 225-57 à L. 225-93 du Code de commerce.

2. DECLARATION DE CONFORMITE ET BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

2.1 DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés du groupe Elixens intègrent les comptes d'Elixens S.A. et de ses filiales (« le Groupe ») ainsi que les participations du groupe dans les entreprises associées.

Ces états financiers ont été arrêtés par le directoire du 12 avril 2012 et seront soumis pour approbation à la prochaine assemblée générale.

- Normes IFRS :

Les états financiers consolidés du groupe Elixens ont été préparés en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2011. Il n'y a pas de différences entre les normes IFRS appliquées par le Groupe Elixens et le référentiel IFRS publié par l'IASB

2.2 NORMES IFRS, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS DE L'IFRIC APPLICABLES DE FAÇON OBLIGATOIRE EN 2011

Les nouvelles normes et interprétations suivantes, applicables au 1^{er} janvier 2011, n'ont pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011 :

- Amendement à IFRS 1 publié en janvier 2010 et portant sur l'exemption limitée à la présentation d'informations comparatives relatives à IFRS 7 pour les premiers adoptants ;
- IAS 24 révisée « Parties liées » applicable à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2011 et adopté par l'Union Européenne en juillet 2010 ;
- Amendement à IAS 32 « Classement des droits de souscription émis » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} février 2010 adopté par l'Union Européenne en décembre 2009 ;
- Amendement à IFRIC 14 « Paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimal » applicable à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2011 et adopté par l'Union Européenne en juillet 2010 ;
- IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres » publiée en novembre 2009, applicable à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2010 et adopté par l'Union Européenne en juillet 2010 ;
- Améliorations annuelles portées à différents normes publiées en mai 2010 et adoptées par l'Union Européenne en février 2011.

2.3 NORMES IFRS, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS DE L'IFRS INTERPRETATIONS COMMITTEE D'APPLICATION FACULTATIVE EN 2011 OU NON ENCORE ADOPTEES PAR L'UNION EUROPEENNE

- IFRS 9 « Instruments financiers » (et son amendement publié en décembre 2011) applicable à compter du 1er janvier 2015 et non encore adoptée par l'Union Européenne ;
- Amendement à IFRS 7 « Informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers » publié en octobre 2010 et applicable à compter du 1er juillet 2011, adopté par l'Union Européenne en novembre 2011 ;
- Amendement à IAS 12 « Recouvrement des actifs sous-jacents » publié en décembre 2010 et relatif à l'évaluation des actifs d'impôt différé liés à des actifs dont l'entité s'attend à recouvrer la valeur comptable via l'utilisation ou la vente (amendement non encore adopté par l'Union Européenne) ;
- Les nouvelles normes sur la consolidation : IFRS 10 « États financiers consolidés », norme qui remplace les dispositions de la norme IAS 27 relatives à la consolidation et l'interprétation SIC 12 ; IFRS 11 « Partenariats », texte remplaçant IAS 31 « Participations dans les co-entreprises » qui supprime la méthode de l'intégration proportionnelle pour la comptabilisation des participations dans les joint-ventures ; IFRS 12, « Présentation des autres intérêts dans les entités » ; ainsi que les amendements aux normes IAS 27 et IAS 28 consécutifs à la publication des normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12. Ces textes ont été publiés en mai 2011 mais n'ont pas encore été adoptés par l'Union Européenne ;
- IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » publiée en mai 2011 et non encore adoptée par l'Union Européenne ;
- Amendement à IAS 1 « Présentation des états financiers » relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, publié en juin 2011 et non encore adopté par l'Union Européenne ;
- IAS 19 Révisée « Avantages du personnel » publiée en juin 2011 et non encore adoptée par l'Union Européenne ;
- Amendements à IFRS 1 « Première application des IFRS » relatifs à l'hyperinflation sévère et la suppression des dates fixes pour les premiers adoptants, publiés en décembre 2010 et non encore adoptés par l'Union Européenne ;
- Amendements à IAS 32 « Instruments financiers : Présentation » et IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » relatifs à la compensation des actifs et des passifs financiers, publiés en décembre 2011 et non encore adoptés par l'Union Européenne ;
- Interprétation IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert » publiée en octobre 2011 et non encore adoptée par l'Union Européenne ;
- Amendement à IFRS 1 relatif aux prêts publics, publié en mars 2012 et non encore adopté par l'Union européenne

Tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers d'euros, sauf indications spécifiques.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et passifs, des produits et des charges. S'agissant d'estimations, les valeurs réelles constatées ultérieurement pourront être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toute période ultérieure affectée.

Les principaux postes du bilan concernés par ces estimations sont :

- Les stocks (3.7)
- Les dépréciations d'actifs (3.10)
- Les provisions (3.12)
- Les avantages du personnel (3.13)
- Les impôts sur le résultat (3.16)

Les méthodes exposées ci-dessous ont été appliquées de façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

La consolidation est effectuée sur la base des documents et comptes sociaux retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables mentionnés.

Filiale

Une filiale est une entité contrôlée par la société. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles la société exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque la société mère dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises associées, selon la méthode de mise en équivalence.

Coentreprises

Les coentreprises sont les entités sur les activités desquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel. Le Groupe ne détient aucune participation de ce type.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

3.2 MONNAIE ETRANGERE

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis à la date de clôture en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

Etats financiers des activités à l'étranger

Les actifs et passifs d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et charges à l'étranger sont convertis en euros aux cours approchant les cours de change aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

3.3 INSTRUMENTS FINANCIERS

3.3.1 INSTRUMENTS FINANCIERS NON DERIVES

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les dettes fournisseurs et autres créditeurs.

Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, majorés des coûts de transaction.

Le Groupe Elixens détient à la clôture au 31 décembre 2011, des actifs financiers consistant en des titres de sociétés cotées en bourse. Ces actifs classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » (AFS, Available for sale) selon la norme IAS 39 ont été évalués à leur juste valeur pour un montant de 2 667 k€. Cette juste valeur a été déterminée en fonction du cours de bourse à la date du 31 décembre 2011.

Les plus et moins-values latentes sur ces actifs financiers sont comptabilisées directement en capitaux propres pour leur montant net d'impôt, au sein des « autres éléments du résultat global », sauf lorsque la moins-value latente constatée est analysée comme significative ou durable, auquel cas elle est comptabilisée en résultat de période en tant que dépréciation définitive de l'actif financier.

Le groupe Elixens considère qu'une perte de valeur supérieure à 30% du coût d'entrée des titres constitue une dépréciation significative, et qu'un cours de bourse inférieur au coût d'entrée des titres de manière permanente pendant 12 mois consécutifs constitue une dépréciation prolongée.

Les plus et moins-values latentes constatées au sein des autres éléments du résultat global sont recyclées en résultat lors de la cession de l'investissement.

Au 31 décembre 2011, la variation de valeur des titres AFS constatée en 2011 s'établit à <4 752K€> soit <3 582 K€> après impôt. Cette variation a été comptabilisée directement en autres éléments du résultat global.

Au cours de l'exercice 2011, le Groupe Elixens a cédé des titres AFS. Les plus ou moins values latentes constatées dans les autres éléments du résultat global ont été recyclées en résultat net pour un montant de 2 546 K€

A la date du 12 avril 2012, la valorisation au cours de bourse des AFS détenus est de 2 994 K€.

3.3.2. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Le Groupe ne détient aucun instrument financier dérivé.

3.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisitions (y compris négatifs) résultent de l'acquisition des filiales.

Pour les acquisitions intervenues avant le 1^{er} janvier 2010, comptabilisées selon la norme IFRS 3 avant révision, ils représentent la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis, évalués à la date de prise de contrôle. Lorsqu'il résulte une différence négative (écart d'acquisition négatif), elle est comptabilisée immédiatement en résultat.

Pour les prises de contrôle intervenues postérieurement à cette date, les écarts d'acquisition représentent :

- soit la différence entre la juste valeur de la contrepartie transférée pour l'acquisition (hors frais directement rattachables à la transaction) et la part d'intérêts du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis, évalués à la date de prise de contrôle (méthode dite du goodwill partiel),
- soit la différence entre la juste valeur de la contrepartie transférée pour l'acquisition augmenté de la juste valeur des intérêts minoritaires, et 100% de la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis, évalués à la date de prise de contrôle (méthode dite du goodwill complet).

Conformément à la norme IFRS 3 révisée applicable obligatoirement à compter de l'exercice 2010, le choix entre la méthode du goodwill partiel et celle du goodwill complet est réalisé acquisition par acquisition.

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leur valeur d'entrée décrite ci-dessus, diminuée du cumul des pertes de valeur.

Ils ne sont pas amortis, mais sont affectés à des unités génératrices de trésorerie et font l'objet d'un test de dépréciation annuel au niveau de l'unité génératrice de trésorerie concernée (voir méthode comptable décrite en 3.10). S'agissant des entreprises associées, la valeur comptable des écarts d'acquisition est incluse dans la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée.

3.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Actifs dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût, diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en note 3.10).

Aucune réévaluation des biens n'a été opérée.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Actifs loués

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location financement et figurent en immobilisations corporelles, avec en contrepartie une dette financière. Ils sont comptabilisés au bilan à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les immobilisations ainsi constatées sont amorties selon les mêmes modalités que celles applicables aux biens acquis en pleine propriété.

Amortissements

Les durées d'amortissements sont déterminées selon les durées d'utilité attendues par l'entreprise pour les actifs concernés, dans les meilleures conditions de fonctionnement et d'utilisation. Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire qui correspond le mieux au rythme de consommation des avantages économiques attendus.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

	Amortissement	
	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	Entre 15 et 30 ans
Installation agencement des constructions	Linéaire	Entre 5 et 30 ans
Station d'épuration	Linéaire	Entre 15 et 30 ans
Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire	Entre 2 et 15 ans
Matériel de transport et de manutention	Linéaire	Entre 3 et 15 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	Entre 3 et 20 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	Entre 10 et 20 ans

3.6 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Ce poste comprend notamment les prêts au personnel, les dépôts de garantie versés et les créances rattachées à des participations non consolidées.

Les dépôts et cautionnements constituent des actifs financiers non détenus à des fins de transactions. Ils sont par conséquent évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les titres de participations non consolidés portent sur des sociétés non cotées dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable. Ils sont donc évalués au coût, diminuée des dépréciations rendues nécessaires par la situation des sociétés considérées.

3.7 STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les stocks comprennent :

- Les stocks de matières premières valorisés sur la base du coût qui peut inclure des coûts accessoires d'approvisionnement.
- Les produits finis et les en-cours de production valorisés sur la base du coût, comprenant le coût d'achat et les charges directes et indirectes de production, sauf pour Elixens France et Floressence car considérées comme non significatives.

3.8 CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Les créances clients et autres débiteurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Puis ces créances sont ensuite évaluées au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

3.9 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue en banque, et des certificats de dépôts à court terme.

3.10 DEPRECIATION DES ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Les valeurs comptables des actifs incorporels et corporels sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour les écarts d'acquisitions et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle appartient l'actif.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. Une perte de valeur au titre d'une UGT est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à cette UGT, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT.

En cas de perte de valeur constatée sur un écart d'acquisition, la dépréciation est définitive, et ne peut donc être reprise, même en cas d'amélioration des prévisions d'entrée de trésorerie.

Compte tenu de la structure du groupe, chaque entité juridique représente une UGT.

La valeur d'utilité des l'UGT Floressence, Bio Inter et Vincent Développement ont été déterminées par la méthode des Discounted Cash Flows (DCF) par un actuaire indépendant, sur la base du plan d'affaires établi par le management du Groupe. L'actuaire a notamment déterminé le taux d'actualisation retenu pour le calcul de la valeur d'utilité, selon les paramètres détaillés ci-après.

Le plan d'affaires de Floressence a été établi sur une durée de 5 ans à partir du budget 2012 et selon les hypothèses suivantes :

- Croissance annuelle du chiffre d'affaires de 2% entre les exercices 2013 à 2016
- La marge d'E.B.E a été estimée à 10 % du chiffre d'affaires pour le budget 2012 et atteint progressivement 15% en 2016.
- Le besoin en fonds de roulement, environ 21,3% du chiffre d'affaires sur les 3 derniers exercices, a été maintenu à ce niveau sur la durée du plan d'affaires

Les flux de trésorerie ont été actualisés au coût moyen pondéré du capital (CMPC), correspondant au taux moyen des différentes sources de financement de la société. Ce taux est estimé à 10,1% tenant compte d'un coût des fonds propres de 11,8% (Taux sans risques 3,2%, Bêta désendetté 0,71%, Bêta réendetté 0,83%, prime de taille 4,1%) et d'un coût de la dette après impôts de 3,2% (Taux sans risques 3,2%, spread du groupe 1.7%, coût de la dette 4.9%, taux impôts 34,4%). Les moyennes sectorielles retenues pour pondérer ces deux variables sont un taux d'endettement de 20% et un Gearing sectoriel de 25%.

Compte tenu de ces hypothèses, aucune dépréciation complémentaire n'a été constatée à la clôture de l'exercice 2011.

La modification de chacune des hypothèses suivantes (chaque hypothèse étant prise séparément) ne conduirait pas à constater une dépréciation complémentaire de l'écart d'acquisition de l'UGT Floressence :

- Fixation du taux d'actualisation à 12%
- Aucune augmentation du chiffre d'affaires entre 2013 et 2016
- Maintien du taux de marge d'excédent brut d'exploitation à 13,6% du chiffre d'affaires entre 2012 et 2016 et pour la détermination de la valeur finale
- Augmentation du BFR de 1% sur la période 2012-2016.

Le plan d'affaires de Bio Inter a été établi sur une durée de 5 ans à partir du budget 2012 et selon les hypothèses suivantes :

- La croissance du chiffre d'affaires est égale à la croissance prévue du PIB réel du Brésil (Source : Global Insight)
- L'E.B.E. était négatif en 2011 et devrait le rester en 2012. Une amélioration progressive est prévue jusqu'en 2016. Ainsi la marge d'E.B.E. devrait progresser de 0,4% en 2013 à 4,9% en 2016. Cela conduit à une marge d'exploitation normative de 4,5%.
- Le besoin en fonds de roulement est égal à 23,8% du chiffre d'affaires en 2011. Ce besoin en fonds de roulement devrait rester stable (en % du chiffre d'Affaires) sur l'ensemble du plan d'affaires.,

Les flux de trésorerie ont été actualisés au coût moyen pondéré du capital (CMPC), correspondant au taux moyen des différentes sources de financement de la société. Ce taux est estimé à 12,5% tenant compte d'un coût des fonds propres de 14,5% (Taux sans risques 2,7%, Bêta désendetté 0,71%, Bêta réendetté 0,83%, prime de taille 4,1%) et d'un coût de la dette après impôts de 7,3% (Taux sans risques 2,7%, coût de la dette 11,0%, taux impôts 34,0%). Les moyennes sectorielles retenues pour pondérer ces deux variables sont un taux d'endettement de 20% et un Gearing sectoriel de 25%.

Compte tenu de ces hypothèses, une dépréciation à hauteur de 100% de l'écart d'acquisition soit 572K€ a été constatée en résultat net consolidé de l'exercice 2011.

La modification de chacune des hypothèses suivantes (chaque hypothèse étant prise séparément) ne conduirait pas à modifier la dépréciation totale de l'écart d'acquisition :

- Fixation du taux d'actualisation à 14%
- Aucune augmentation du chiffre d'affaires entre 2013 et 2016
- Maintien du taux de marge d'excédent brut d'exploitation à 0,4% du chiffre d'affaires entre 2012 et 2016 et pour la détermination de la valeur finale
- Augmentation du BFR de 1% sur la période 2012-2016.

Le plan d'affaires du Groupe Vincent a été établi sur une durée de 5 ans à partir du budget 2012 et selon les hypothèses suivantes :

- L'activité historique de fabrication d'automates industriels à destination du secteur de l'énergie devrait être relativement stable sur la période 2012-2015. L'activité solaire devrait quant à elle connaître un essor important, avec notamment un gros contrat en cours de signature avec un client potentiel pour des lignes permettant de fabriquer des panneaux solaires d'une capacité d'au moins 100MW en 2012, puis d'au moins 300MW les 3 années suivantes. En année normative, la croissance a été considérée comme égale au taux inflation long terme française (2%)
- La marge d'E.B.E. devrait s'élever à 20,5% en 2012 et ensuite rester globalement stable sur l'ensemble du plan d'affaires.
- Le besoin en fonds de roulement, par prudence augmentera en % du Chiffre d'Affaires sur la durée du plan d'affaires. Le ratio du BFR/CA était de 4% en 2011 et est ensuite estimé à 7% sur l'ensemble de la période de projection.

Les flux de trésorerie ont été actualisés au coût moyen pondéré du capital (CMPC), correspondant au taux moyen des différentes sources de financement de la société. Ce taux est estimé à 17,5% tenant compte d'un coût des fonds propres de 17,5% (Taux sans risques 3,2%, Bêta désendetté 1,14%, Bêta réendetté 1,14%, prime de taille 4,1%) et d'un coût de la dette après impôts de 2,9% (Taux sans risques 3,2%, spread du groupe 1,3% coût de la dette 4,4%, taux impôts 34,4%).

Compte tenu de ces hypothèses, aucune dépréciation n'a été constatée à la clôture de l'exercice 2011

La modification de chacune des hypothèses suivantes (chaque hypothèse étant prise séparément) ne conduirait pas à constater une dépréciation de l'écart d'acquisition du Groupe Vincent :

- Fixation du taux d'actualisation à 20%
- Aucune augmentation du chiffre d'affaires entre 2013 et 2016
- Un pourcentage de réalisation de l'excédent brut d'exploitation à 35%
- Augmentation du BFR de 1% sur la période 2012-2016.

Au 31/12/2007, l'écart d'acquisition de la société Bambao était déprécié à 100 % soit une dépréciation de 49 K€. Cette dépréciation a été maintenue dans les comptes consolidés au 31/12/2011 conformément à IAS 36.

3.11 CAPITAL

Le capital social de la société Elixens S.A. (société mère) est au 31/12/2011 constitué de 2 199 182 actions au prix nominal de 2 euros.

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée y compris les coûts directement attribuables est comptabilisé net d'impôts, en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres, sans impact sur le résultat.

S'agissant des actions de la société détenues par le Groupe, tous les droits sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation. Au 31 décembre 2011, le Groupe détenait 177 375 actions de la société soit 8.1% du capital.

3.12 PROVISIONS

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions comprennent principalement :

Restructurations

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration et a soit commencé à exécuter le plan, soit l'a rendu public. Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

Elles concernent essentiellement les plans sociaux comprenant les indemnités de licenciement, les charges sociales et le préavis non effectué.

Coûts de destruction de produits

Ils concernent les coûts de destruction des déchets des produits non-conformes suivant les devis des destructeurs.

Litiges produits et litiges avec le personnel

Dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que le contentieux aboutira à une sortie de ressources pour le Groupe, celui-ci constitue une provision déterminée en fonction de l'évaluation du risque encouru.

3.13 AVANTAGES DU PERSONNEL

Avantages postérieurs à l'emploi

L'obligation nette du groupe aux titres de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime si nécessaire. Les calculs sont effectués par un actuinaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Tous les écarts actuariels au 1^{er} janvier 2004, date de transition aux IFRS, ont été comptabilisés.

S'agissant des écarts actuariels survenus après le 1^{er} janvier 2004 pour déterminer l'obligation du groupe au titre d'un régime, la fraction des écarts actuariels cumulés non comptabilisés excédant 10 % du montant le plus élevé entre la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime est comptabilisée dans l'état du résultat global, au sein des charges de personnel, sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime. Dans le cas contraire, les écarts actuariels ne sont pas comptabilisés (Application de la méthode dite du « corridor » prévue par la norme IAS 19).

En cas de modification des avantages consentis aux salariés du Groupe dans le cadre d'un régime à prestations définies, la variation de l'engagement qui en résulte est qualifiée de « coût des services passés », et est comptabilisée en résultat de manière étalée sur la durée résiduelle d'acquisition des droits par les membres du personnel bénéficiant du régime (correspondant généralement à la durée de vie active résiduelle).

Autres avantages à long terme

▪ D.I.F. (Droit Individuel à la Formation)

Compte tenu de l'accord de branche de l'industrie chimique, le D.I.F. est applicable à partir du 1^{er} janvier 2005.

L'évaluation de la charge relative au D.I.F. a été faite compte tenu des hypothèses suivantes :

- Nombre d'heures allouées par exercice = 20 heures après un an d'ancienneté
- Formations suivies exclusivement durant les heures de travail. En conséquence, le coût est égal au coût du maintien du salaire, charges comprises
- Taux attendu de déchéance des droits = 50%
- Les coûts associés directement à l'organisation des stages de formation n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation du D.I.F.

▪ Médailles du travail

La convention collective ne prévoit pas l'attribution de médailles du travail, et les sociétés membres du périmètre de consolidation n'ont aucun usage en la matière.

▪ Paiements fondés sur des actions

La société n'a pas mis en œuvre de plans de paiement sur base d'actions.

3.14 FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

Les dettes fournisseurs et autres créiteurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

3.15 PRODUITS

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans l'état du résultat global lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, que la recouvrabilité de la contrepartie est probable, que le Groupe n'est plus impliqué dans la gestion des biens et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable.

3.16 IMPOT SUR LE RESULTAT

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou produit) d'impôt exigible et la charge (ou produit) d'impôt différé.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales à l'exception notamment des écarts d'acquisition. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Cette probabilité est estimée sur la base de prévisions d'activité et de résultat établies par la direction générale et financière du groupe.

Les passifs d'impôt différé sont compensés avec les actifs d'impôt différé au sein d'une même entité fiscale ou chaque fois qu'une législation particulière autorise une entité à se constituer seule redevable de l'impôt pour un ensemble de sociétés (intégration fiscale).

3.17 INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle du Groupe, depuis l'application d'IFRS 8 au 1^{er} janvier 2009, est présentée selon les données de gestion fournies en interne à la Direction pour le pilotage des activités, la prise de décision et l'analyse de la performance des activités.

Le groupe Elixens travaille actuellement sur un seul secteur Arômes et Parfums depuis le 13 juillet 2007, date à laquelle il a cédé les secteurs de chimie fine et colorants

Elixens SA a 2 secteurs principaux : Floressence et Elixens France SAS pour lesquels des informations financières isolées sont disponibles. Toutefois, ces 2 secteurs sont regroupés en un secteur opérationnel unique au sens d'IFRS 8 dans la mesure où elles présentent des caractéristiques économiques similaires :

- nature des produits,
- nature des procédés de fabrication,
- catégorie des clients auxquels sont destinés les produits,
- méthode utilisée pour distribuer les produits.

Seule la sectorisation géographique a été retenue.

3.18 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la société Elixens SA par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à l'exclusion des actions détenues en propre par la société, à savoir 2 021 807 actions au 31 décembre 2011.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la société Elixens SA, retraité des incidences sur le résultat de la conversion des instruments dilutifs en circulation, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, majoré de toutes les actions potentiellement dilutives résultant d'instruments dilutifs émis par la société. La société n'a pas émis à ce jour d'instruments dilutifs.

3.19 ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Tout actif non courant, ou tout groupe d'actifs incluant des actifs non courants, ayant fait l'objet avant la date de clôture, d'une décision de cession, est classé au bilan consolidé dans les rubriques « actifs détenus en vue de la vente » ou « passifs détenus en vue de la vente » (pour les passifs associés à un groupe d'actifs destiné à être cédé). Immédiatement avant le classement de l'actif comme détenu en vue de la vente, les actifs concernés sont évalués selon les normes qui leur sont applicables et éventuellement dépréciés en application de ces normes. Ensuite, lors du classement comme détenus en vue la vente, les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable, résultant de l'étape précédente et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Une activité abandonnée est une composante de l'activité du Groupe qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ou une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Le classement comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Une activité classée en tant qu'activité abandonnée est présentée, pour son résultat net d'impôt sur une ligne distincte sur l'état du résultat global, et ce pour toute la durée de tous les exercices présentés dans l'état du résultat global.

3.20 GESTION DU RISQUE FINANCIER

Le Groupe peut être exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit
- risque de liquidité
- risque de marché

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus identifiés, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

Il incombe au conseil d'administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe. Ainsi, la politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

3.20.1 RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Les 3 premiers clients du Groupe ont représenté par ordre décroissant de chiffre d'affaires en 2011 :

En K€	CA 2011	CA 2010
Client 1	1 235	1 344
Client 2	1 112	815
Client 3	1 078	793

En 2011, le 1^{er} client a donc représenté 3,74 % du chiffre d'affaires consolidé (et 4.19% du chiffre d'affaires consolidé total 2010).

Avec un délai moyen de règlement de 67 jours, l'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales à la date de clôture sur ces 3 clients représenterait 632 K€ soit 1,9% du chiffre d'affaires.

Compte tenu de :

- la répartition géographique de ses ventes réalisées essentiellement dans l'Union Européenne.
- l'implantation de ses principales filiales étrangères (Grande Bretagne et USA)
- la faible part des ventes réalisées par ses filiales ukrainienne, comorienne et chinoise (1,8% du chiffre d'affaires consolidé)

le groupe estime que ses activités ne sont pas exposées à l'instabilité politique ou économique de pays à risques.

L'antériorité de ces créances commerciales à la date de clôture s'analyse comme suit (en K€) :

En K€	2011	2010
Non échues	4 904	5 390
Echues depuis 30 jours au plus	1 159	1 341
Echues depuis 30 jours au plus et moins de 45 jours	35	204
Echues depuis plus de 45 jours et à moins d'un an	540	507
Echues de plus 1 an	1 963	2 093

Compte tenu de la clientèle internationale du Groupe, les délais de paiement ne sont pas strictement respectés. Les créances échues depuis moins d'un an ont été revues individuellement, et l'appréciation par le management du risque de non-recouvrement n'a pas conduit à enregistrer de dépréciation sur ces créances.

La dotation aux provisions pour clients douteux sur l'année 2011 ne concerne donc que des créances échues depuis plus de 12 mois. Elle s'est élevée à 393 K€ soit 1,2% du chiffre d'affaires consolidé réalisé en 2011. Globalement l'ensemble des dotations constituées au cours des dernières années s'élèvent à 1 568 K€ ce qui démontre la faible part du risque attaché à la clientèle du groupe.

3.20.2 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. La direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du Groupe au meilleur coût. Le financement du groupe est assuré par le recours aux marchés des capitaux via des ressources bancaires (emprunts et lignes de crédits, ...). Les niveaux de lignes de crédit confirmées et de trésorerie disponible sont fixés en fonction des prévisions de financement, assorties d'une marge de sécurité pour faire face aux aléas économiques.

Les échéances contractuelles des passifs financiers non dérivés sont détaillées aux paragraphes 5.13 et 5.14

A la date du 31/12/2011, la trésorerie globale du groupe représente 15 459 K€.

Sur ce montant, 6507 K€ sont placés en certificats de dépôt à taux fixe.

Le groupe détient également des actions classées en actifs financiers courants pour une valeur de 2667K€ au 31 décembre 2011.

Le groupe ne présente donc pas de risque de liquidité.

3.20.3 RISQUE DE MARCHE

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt, affectent le résultat du Groupe. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

RISQUES MATIERES PREMIERES

Compte tenu de la diversité de nos matières premières (plus de 800 références), de la diversité des origines géographiques de ces produits achetés dans le monde entier, nous considérons qu'il n'y a pas de risques spécifiques liés aux matières premières que nous commercialisons ou que nous achetons pour nos besoins propres. Celles-ci sont soumises aux aléas qui peuvent toucher tous les produits agricoles tels que le climat, les maladies, les guerres ou les abandons de culture au profit d'activités plus lucratives.

Cependant, l'année 2011, quoique marquée au 1^{er} semestre par une certaine reprise de la demande mondiale, a cumulé plusieurs phénomènes compromettant la disponibilité de nombreux produits sur le marché de matières premières :

- Les événements naturels ont été particulièrement nombreux à commencer par celle de Fukushima, puis les inondations en Thaïlande, au Vietnam...,
- Le printemps des pays arabes a causé des blocages de l'activité sur ces zones perturbant tant les fournitures de matières premières que nos ventes sur ces zones.
- La hausse de la demande intérieure dans les pays en forte croissance (Chine, Inde, Brésil) se poursuit et se traduit par une réduction des exportations et par une hausse des prix ;
- Des poussées inflationnistes, particulièrement en Chine, dues à l'augmentation du coût de la main d'oeuvre, de l'énergie, des taxes, renchérissent significativement les coûts des matières qui y sont produites
- Des activités plus lucratives comme le bâtiment ou le tourisme viennent, de plus en plus, concurrencer des productions traditionnelles et conduisent à une perte de main d'œuvre et l'abandon de certaines cultures ou cueillettes.

Ainsi, sur la base du top 20 des matières premières achetées en 2011, la hausse des coûts d'approvisionnements était environ de 13% par rapport à 2010.

Cette situation exceptionnelle a engendré en 2011 des tensions haussières sur les prix des matières, tendance qui devrait s'atténuer pour 2012.

RISQUE DE CHANGE

Le Groupe est exposé au risque de change sur les ventes et les achats qui sont libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Groupe (€). La monnaie dans laquelle ces transactions sont essentiellement libellées est l'USD.

Ces transactions restent cependant peu significatives, la part des ventes et des achats en USD représentant respectivement 7,5% et 7,2% du chiffre d'affaires. Le Groupe n'a pas mis en place de politique de couverture du risque de change.

RISQUE DE TAUX D'INTERET

Le Groupe n'est pas exposé au risque de taux d'intérêt.

RISQUE ACTIONS

La gestion des risques actions est assurée par la Direction Générale.

Le groupe détient des actions classées en actifs financiers courants pour une valeur de 2 667 K€ au 31/12/2011. Ces actions de sociétés essentiellement cotées au CAC 40 présentent une volatilité à relier avec le contexte conjoncturel actuel.

A la date du 31 décembre 2011, la société détenait 177 375 actions d'autocontrôle soit 8.1% du capital social de la société, représentant une valeur nette de 2 458 K€.

3.20.4 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Les sociétés du périmètre activité poursuivie n'ont pas fait l'objet d'une évaluation des risques environnementaux

Les sites du groupe Elixens sont soumis à des Autorisations d'Exploiter par Arrêté de Classement et donc sont conformes aux réglementations environnementales en vigueur.

En particulier, sont respectées les différentes normes sur les émissions dans l'air, l'utilisation de substances dangereuses et l'élimination des déchets.

Les huiles essentielles peuvent présenter des risques pour l'environnement en terme de :

- dangerosité avec un classement en « très toxiques » (R50/53) ou « toxiques » (R51/52) envers les organismes aquatiques. Ces risques sont intégrés dans notre autorisation préfectorale entraînant des contraintes de stockage (mise en rétention et limitation des quantités conformément à la nomenclature des installations classées)

- inflammabilité car la plupart des huiles essentielles contiennent des terpènes et du linalol.

Certaines huiles essentielles contiennent également des allergènes (liste réglementaire de 26 allergènes) qui oblige à la mise en place de dispositifs de protection collective pour protéger les salariés (travail sous hotte aspirante, étiquetage...). Ces contraintes réglementaires peuvent devenir des opportunités : ainsi Elixens France a mis au point des procédés afin d'éliminer certains allergènes de ses huiles essentielles (huiles essentielles « allergènes light ») qu'elle commercialise.

3.20.5 AUTRES RISQUES

Néant

3.20.6 GESTION DU CAPITAL

La politique du Groupe vise à maintenir un actionnariat stable et une structure financière solide.

4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Liste des sociétés consolidées :

SOCIETES	SIEGE SOCIAL	N° SIREN	Méthode de consolidation	% d'intérêts
ELIXENS SA	83-85 Boulevard Vincent Auriol 75013 PARIS	341 267 573	IG	100,00%
ELIXENS France SAS	66 avenue du Château Z.I. du Vert Galant 95310 SAINT OUEN L'AUMONE	439 465 568	IG	100,00%
ELIXENS UK LTD	N° 1 essence house Grabtree road Thorpe Industrial park EGHAM SURREY (GB)		IG	100,00%
ESSENCE HOUSE	N° 1 essence house Grabtree road Thorpe Industrial park EGHAM SURREY (GB)		IG	100,00%
ELIXENS AMERICA INC	1443 Pinewood Street RAHWAY NJ 07065 U.S.A.		IG	100,00%
BAMBAO	Bambao ANJOUAN (Comores)		IG	100,00%
FLORESSENCE	Z.A La Festre Sud 06780 St Cezaire/ Siagne	335 171 989	IG	100,00%
S.C.I. DU LAUREMONT	Z.A La Festre Sud 06780 St Cezaire/ Siagne	394 942 700	IG	100,00%
FLORESSENCE SHANGHAI	1269 Jinhu road Jinhu EPZ Pudong 201206 SHANGHAI CHINE		IG	100,00%
EASTAROMA S.A.R.L.	40A rue Stepovaja Village Kalaglia District d'Ovidiopol Région d'Odessa UKRAINE		IG	71,94%
BIO-INTER INDUSTRIAL E COMERCIAL LT	Rua Gustavo da Silveira, 1041 Vl. Sta. Catarina São Paulo -BRESIL		IG	100,00%
SAS VINCENT DEVELOPPEMENT	236 rue du Général de Gaulle 69530 BRIGNAIS	449 214 758	ME	25,00%
IG : intégration globale	ME : mise en équivalence			

Variation de périmètre

La société Vincent Développement est entrée dans le périmètre en juin 2011.

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Comparabilité des comptes

Les comptes au 31 décembre 2011 sont directement comparables à ceux au 31 décembre 2010.

5. NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE

5.1 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En K€	Total (a) + (b)	Concessions brevets et licences (a)	Autres immobilisations incorporelles (b)
Valeur brute au 31 décembre 2009	623	193	430
Mouvement de Périmètre	2	2	-
Augmentations	36		36
Diminutions	0		0
Valeur brute au 31 décembre 2010	661	195	466
Augmentations	9	6	3
Diminutions	-		
Autres mouvements	< 4 >		< 4 >
Valeur brute au 31 décembre 2011	665	201	464

En K€	Total (a) + (b)	Concessions brevets et licences (a)	Autres immobilisations incorporelles (b)
Amortissements au 31 décembre 2009	600	172	429
Augmentations	22	21	2
Diminutions	< 0 >		< 0 >
Amortissements au 31 décembre 2010	623	192	430
Augmentations	6	4	2
Diminutions			
Amortissements au 31 décembre 2011	629	196	433

5.2 ECART D'ACQUISITION

En K€	Valeur Nette	Valeur Brute	Dépréciation
Bambao	-	49	< 49 >
Floressence	1 362	3 607	< 2 245 >
Valeur au 31 décembre 2009	1 362	3 656	< 2 295 >
Modification			
Augmentations Bio Inter	572	572	-
Diminutions	-		
Valeur au 31 décembre 2010	1 935	4 228	< 2 295 >
Modification			
Dépréciation de l'écart d'acquisition Bio Inter	< 572 >		< 572 >
Augmentations			
Diminutions			
Valeur au 31 décembre 2011	1 362	4 228	< 2 866 >

(1) Mouvements des écarts d'acquisitions 2011

Libellés	Montant brut au 01/01/11	Augmentation	Diminution	Montant brut au 31/12/10
Floressence	3 607			3 607
Bambao	49			49
Bio Inter	572			572
TOTAL	4 228	-	-	4 228

Libellés	Provision au 01/01/11	Dotation	Reprise	Montant brut au 31/12/11
Floressence	2 245			2 245
Bambao	49			49
Bio Inter		572		572
TOTAL	2 295	572	-	2 866

5.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En K€	Total	Terrains	Constructions	Inst.Techn. Materiel & outillage industriels	Autres immob. corporelles	Immob. Corporelles en cours	Avances & acomptes
Valeur brute au 31 décembre 2009	10 873	2 195	3 548	2 243	2 804	81	-
Mouvement de Périmètre	1 455	721	638	58	33	-	6
Augmentations	243		66	29	130	6	12
Diminutions	< 107 >		< 94 >		< 13 >		
Autres mouvements	183		83		100		
Valeur brute au 31 décembre 2010	12 647	2 916	4 241	2 330	3 053	87	18
Augmentations	301		52	44	142	63	
Diminutions	< 37 >					< 19 >	< 18 >
Autres mouvements	31	< 21 >	58	< 5 >			
Valeur brute au 31 décembre 2011	12 943	2 894	4 351	2 369	3 195	132	-

En K€	Total	Terrains	Constructions	Inst.Techn. Materiel & outillage industriels	Autres immob. corporelles	Immob. corporelles en cours
Amortissements au 31 décembre 2009	5 073	19	1 462	1 940	1 653	-
Modification	223		146	53	24	
Augmentations	446	6	163	76	201	
Diminutions	< 107 >		< 94 >		< 13 >	
Autres mouvements	37				37	
Amortissements au 31 décembre 2010	5 672	25	1 676	2 069	1 903	-
Augmentations	502	6	190	77	229	
Diminutions	-					
Autres mouvements	8		< 8 >	< 8 >	24	
Amortissements au 31 décembre 2011	6 182	31	1 859	2 138	2 156	

Il n'y a pas eu de dépréciation enregistrée au titre des actifs corporels en 2011.

5.4 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

En K€	Total	Titres non consolidés	Créances rattachées à des participations	Prêts	Autres immobilisations financières
Valeur brute au 31 décembre 2009	3 663	657	75	2 827	104
Mouvement de Périmètre	5				5
Augmentations	158	2		28	128
Diminutions	< 160 >		< 19 >	< 23 >	< 118 >
Valeur brute au 31 décembre 2010	3 665	659	56	2 832	119
Augmentations	27		4	23	
Diminutions	< 45 >	< 35 >	< 4 >		< 6 >
Valeur brute au 31 décembre 2011	3 647	624	57	2 854	113

En K€	Total	Titres non consolidés	Créances rattachées à des participations	Prêts	Autres immobilisations financières
Dépreciation au 31 décembre 2009	2 758	471	52	2 234	0
Dotations	221			221	
Reprises	-				
Dépreciation au 31 décembre 2010	2 979	471	52	2 455	0
Dotations	400			400	
Reprises	< 35 >	< 35 >			
Dépreciation au 31 décembre 2011	3 344	436	52	2 854	0

En K€	FRACTION DU CAPITAL DETENU	VALEUR DES TITRES DETENUS 2011		VALEUR DES TITRES DETENUS 2010	
		BRUT	NET	BRUT	NET
Florussine	25,00%	6	6	6	6
Fontarome Suisse	100,00%	0	0	35	0
Sci la Peupleraie	50,00%	144	144	144	144
DIVERS AUTRES TITRES		37	37	37	37
Framaroma	51,00%	436	0	436	0
TOTAL		624	188	659	188

5.5 PARTICIPATION DES ENTREPRISES ASSOCIEES

Situation financière au 31/12/11	Vincent Développement
TOTAL BILAN	9 549
CA AU 31/12/11	642
RESULTAT AU 31/12/11	< 1 418 >

Depuis fin 2011, Vincent Développement clôture ses comptes au 31 décembre.

Vincent Développement a une activité de holding et détient notamment la société Vincent Industries dont l'activité est la fabrication de machines destinées au secteur de l'énergie et du photovoltaïque. Au 31 décembre 2011 (exercice fiscal exceptionnel de 18 mois du 01/07/10 au 31/12/11), la société Vincent Industries présente un résultat d'exploitation fortement négatif. Les perspectives du 1er semestre civil

2012 (transactions en cours) ainsi que les secteurs d'activité sur lesquels évolue la société, devraient permettre une amélioration sensible du résultat d'exploitation dans les prochains mois.

5.6 STOCKS

En K€	Stocks au 31 décembre 2011			Stocks au 31 décembre 2010		
	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes
Matières Premières	8 601	1 387	7 213	9 049	1 075	7 974
Produits Finis	1 231		1 231	1 539	-	1 539
Marchandises	1 904		1 904	2 203		2 203
TOTAL	11 735	1 387	10 347	12 791	1 075	11 716

5.7 CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

En K€	Situation au 31 décembre 2011			Situation au 31 décembre 2010		
	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes
Créances à moins d'un an	6 638		6 638	7 555		7 555
Créances à plus d'un an	1 963	1 568	395	1 981	1 555	426
TOTAL	8 601	1 568	7 033	9 536	1 555	7 981

Le tableau présente les créances par date d'antériorité (créances émises à plus ou moins d'un an)
Le détail des créances clients par échéance est présenté en note 3.20 sur le risque de crédit.

5.8 AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

En K€	Situation au 31 décembre 2011			Situation au 31 décembre 2010		
	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes
Avances & acomptes versés	1 075		1 075	979		979
Créances sociales	- 11		- 11	33		33
Créances fiscales	1 020		1 020	840		840
Comptes courants débiteurs	9 891	5 954	3 936	6 817	5 634	1 183
Débiteurs divers	725	264	462	1 510	231	1 279
Charges constatées d'avance	192		192	181		181
Titres AFS	2 667		2 667	10 256		10 256
TOTAL	15 560	6 218	9 342	20 617	5 865	14 752

Les comptes courants débiteurs concernent essentiellement:

- la société Orgachim, en liquidation et donc non consolidé par Elixens (4 528 K€)
- La société Vincent Développement (3 293 K€)

En K€	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Valeur d'entrée	3 057	5 884
+ ou - value latente	< 390 >	4 372
JUSTE VALEUR DES AFS	2 667	10 256
Dépréciation par résultat		
Juste valeur par capitaux propres	< 390 >	4 373
Impôts différés constatés	130	< 1 458 >

5.9 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

EN K€	Situation au 31/12/11	Situation au 31/12/10
Certificats de dépôt à court terme	6 507	9 392
Comptes bancaires	8 952	5 033
TOTAL	15 459	14 425

5.10 PROVISIONS

LIBELLES En K€	Montant au 01/01/11	Dotations	Reprises 2011		Montant au 31/12/11
			Utilisées	Non utilisées	
Provision pour litige avec le personnel	266		20		246
Provision pour Contrôle fiscal	0	10	0		10
Provisions pour pensions	636	85	10		711
Provisions pour risques client	200				200
Provisions pour D.I.F.	148	6	2		152
Autres provisions	48	-	48		-
TOTAL	1 299	101	80	-	1 320

Passif éventuel :

En date du 11 mai 2010, le Tribunal administratif de Nice a annulé la décision du Ministre ainsi que celle de l'Inspection du travail concernant l'autorisation de licencier plusieurs salariés protégés de la société Adrian Industries, devenue Elixens France SAS. Ces salariés avaient été licenciés en 2006.

La société Elixens France SAS a décidé d'interjeter appel de cette décision.

Si la décision du Tribunal administratif venait à être confirmée, les salariés concernés pourraient intenter une action en réparation auprès des Prud'hommes.

Le management a considéré que dans l'éventualité d'une saisine par les salariés, le motif économique des licenciements et les efforts de reclassement opérés par la société peuvent être démontrés.

Compte tenu des incertitudes relatives à la confirmation en appel de la décision du Tribunal administratif, et des arguments solides de la société dans la double hypothèse de cette confirmation et d'une action des salariés devant les Prud'hommes, le management a considéré qu'il s'agissait là d'un passif éventuel, selon les conditions définies par la norme IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. Ainsi, aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre dans les comptes du groupe Elixens au 31 décembre 2011.

5.11 AVANTAGES DU PERSONNEL (AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI)

Les avantages du personnel correspondent aux indemnités de départ en retraite pour les entités françaises du Groupe, selon la convention collective nationale « Chimie : Industries Chimiques ».

Montant reconnu au bilan au 1er janvier	31/12/2011	31/12/2010
Valeur actualisée de l'obligation au 1er janvier	634	562
Coût des services rendus au cours de l'exercice	49	47
Coût financier	32	32
Pertes (gains) actuarielles	76	10
Autres (net transfert (entrées/sorties de périmètre)	-	30
Prestations payées	10	47
Valeur actualisée de l'obligation au 31 décembre	629	634
Valeur actualisée de l'obligation	629	634
Gains (pertes) actuariels non reconnus	135	61
Coût des services passés non reconnus	76	82
Passif net reconnu au bilan	687	612
Coût des services rendus au cours de l'exercice	49	47
Coût financier	32	32
Rendement attendu des actifs du régime	6	6
Pertes (gains) actuarielles reconnues	2	3
Effet des réductions / liquidations	-	-
Charge comptabilisée	85	82
	Hypothèses actuarielles	
Taux d'actualisation au 31 décembre	4,75%	4,75%
Taux d'augmentation future des salaires au 31 décembre	2,50%	2,50%
Taux d'inflation à long terme	2,00%	2,00%
Passif net au 1er janvier	612	548
Charge comptabilisée	75	64
Passif net au 31 décembre	687	612

La charge comptabilisée au titre des avantages du personnel est comptabilisée intégralement dans le poste « Charges de personnel ».

5.12 IMPOTS DIFFERES

En Keuro	2011					2010					
	à l'ouverture	résultats	retraitement des titres AFS	autres mouvements	à la clôture	à l'ouverture	Mouvements de périmètre	résultats	retraitement des titres AFS	autres mouvements	à la clôture
Impôts différés Actifs	344	136	224		704	216		128			344
Impôts différés Passifs	< 1 868 >	5	1 567	< 30 >	< 326 >	< 888 >	< 205 >	11	< 752 >	< 34 >	< 1 868 >
TOTAL	< 1 524 >	141	1 791	< 30 >	378	< 672 >	< 205 >	139	< 752 >	< 34 >	< 1 524 >

La colonne “retraitement des titres AFS” ne concerne que ceux comptabilisés directement en capitaux propres à l'exclusion des dépréciations définitives et des sorties de titres.

Aucun déficit reportable n'a donné lieu à constatation d'un impôt différé actif.

5.13 AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

En K€	31/12/2011	31/12/2010
Passifs financiers à plus d'un an		
Emprunts bancaires	-	-
Emprunts & dettes financières diverses		249
Autres passifs non courants		
TOTAL	-	249

Tous les passifs financiers non courant sont à plus d'un an et à moins de cinq ans.

5.14 AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS

Tous les passifs financiers courants sont à moins d'un an.

En K€	31/12/2011	31/12/2010
Passif financier à court terme		
Découverts bancaires	2	2
Emprunts & dettes financières diverses (1)	472	358
TOTAL	473	361

En K€	31/12/2011	31/12/2010
Emprunts & dettes financières diverses (1)		
Participation des salaires		12
Total ICNE		4
Dettes sur achats titres de participation BIO INTER	260	340
Divers	212	2
	472	358

5.15 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

En K€	31/12/2011	31/12/2010
Fournisseurs & comptes rattachés		
Fournisseurs d'Exploitation	3 405	3 750
TOTAL	3 405	3 750

5.16 DETTES FISCALES ET SOCIALES

En K€	31/12/2011	31/12/2010
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sociales	1 606	1 288
Dettes fiscales	1 443	1 248
TOTAL	3 050	2 536

5.17 AUTRES PASSIFS FINANCIERS

En K€	31/12/2011	31/12/2010
Autres dettes		
Avances & Acomptes recus	183	464
Comptes courants créditeurs	6	186
Dettes diverses (1)	839	2 099
TOTAL	1 028	2 749

En K€	31/12/2011	31/12/2010
(1) Dettes diverses		
Factoring	172	1 281
Commissionnaires et mandataires	436	735
Autres dettes diverses	231	83
TOTAL	839	2 099

5.18 ECHEANCIER PASSIF FINANCIER

EN K€	2011				2010			
	Total 2011	- 1an	de 1 an à 5ans	plus de 5 ans	Total 2010	- 1an	de 1 an à 5ans	plus de 5 ans
Emprunts bancaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Decouvert bancaires	2	2	-	-	2	2	-	-
Emprunts & dettes financières diverses	472	472	-	-	607	358	249	-
	474	474	-	-	610	361	249	-

6. NOTES SUR L'ETAT DU RESULTAT GLOBAL

6.1 CHARGES DE PERSONNEL

En K€	31/12/2011	31/12/2010
Rémunération du personnel	5 558	5 315
Charges sociales	2 392	2 273
Participation des salariés	288	72
TOTAL	8 238	7 660

6.2 AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES

En K€	31/12/2011	31/12/2010
VNC éléments actifs cédés	< 44 >	
Charges diverses	< 366 >	< 316 >
Provisions diverses	< 361 >	< 128 >
TOTAL	< 771 >	< 443 >

6.3 AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS

En K€	31/12/2011	31/12/2010
Produits divers	659	613
Produits cession d'immobilisations	55	
Reprise provisions diverses	50	
TOTAL	763	613

6.4 RESULTAT FINANCIER

En K€	2011	2010
Produits financiers	6 571	696
Gains de change	762	412
Reprises de provision financières	571	-
Produits nets s/ cessions Vmp	5 010	270
Autres produits financiers divers	228	14
Charges financières	< 3 362 >	< 517 >
Pertes de change	< 141 >	< 178 >
Dotations aux provisions financières	< 400 >	< 222 >
Perte de valeur des AFS		
Charges nettes sur cession Vmp	< 2 548 >	
Intérêts & charges financiers	< 273 >	< 117 >
Coût de l'endettement financier net	3 209	180

6.5 CHARGES D'IMPOT

En K€	31/12/2011	31/12/2010
Impôts sur les bénéfices	< 357 >	< 215 >
Impôts différés	141	139
TOTAL	< 216 >	< 76 >

En K€	31/12/2011
Résultat net	1 788
Charge d'impôt	216
Résultat avant impôts	2 004
Taux d'IS théorique	33,33%
Impôt théorique	668

Retraitements	Base	Impôt
- Charges non déductibles	35	12
- Provisions sur compte courant non déductible	720	240
- Effet de l'intégration fiscale (déficit Orgachim acquis au groupe)	< 234 >	< 78 >
- Report de déficit non activé en Ida	< 1 081 >	< 360 >
- Traitement fiscal des titres AFS	< 903 >	< 301 >
- Autres	< 104 >	< 35 >
Résultat fiscal théorique	1 266	
Taux d'impôts sur les sociétés	33,33%	
Impôt théorique		422
Différentiels de taux sociétés étrangères		< 194 >
Autres écarts		< 12 >
Charge d'impôt au compte de résultat		216

6.6 RESULTAT NET PAR ACTION

Au 31 décembre	2011	2010
Nombre d'actions	2 199 182	2 271 711
Nombre d'actions corrigé	2 199 182	2 271 711
Résultat net (K€)	1 826	1 473
Résultat net par actions en €	0,83	0,65
Résultat dilué par actions en €	0,83	0,65

7. INFORMATION SECTORIELLE

La ventilation par secteur d'activité est celle présentée au bilan et dans l'état du résultat global, dans la mesure où Elixens intervient sur un secteur d'activité unique.

L'information relative aux zones géographiques est la suivante :

7.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

CA (K€)	France	Autres	TOTAL
TOTAL 2011	11 701	21 350	33 051
TOTAL 2010	11 762	20 349	32 110

7.2 VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS SECTORIELS

CA (K€)	France	Autres	TOTAL
TOTAL 2011	18 362	33 505	51 868
TOTAL 2010	21 557	37 296	58 853

7.3 INVESTISSEMENTS SECTORIELS

CA (K€)	France	Autres	TOTAL
TOTAL 2011	97	178	275
TOTAL 2010	102	177	279

7.4 RESULTATS OPERATIONNELS SECTORIELS

CA (K€)	France	Autres	TOTAL
TOTAL 2011	< 614 >	< 334 >	< 948 >
TOTAL 2010	< 259 >	1 605	1 346

8. AUTRES INFORMATIONS

8.1 EFFECTIFS DU GROUPE AU 31/12/2011

	2011	2010
Cadres	42	44
Agents de maîtrise	41	40
Ouvriers-Employés	118	122
TOTAL	201	206

8.2 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

AUDIT (K€)	MAZARS	ADAM DEMOUCHEY
Commissariat aux comptes et certifications des comptes annuels et consolidés	87	89
Missions accessoires		
TOTAL	87	89

8.3 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

8.3.1 OPERATION AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement, y compris les administrateurs (dirigeants ou non) de cette entité. Les membres du conseil d'administration, du conseil de surveillance, du comité exécutif doivent donc notamment faire partie du périmètre des parties liées.

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés à ces principaux dirigeants et qui ont été comptabilisés en charge au titre de l'exercice considéré, s'établit ainsi :

K€	2 011	2 010
Avantages à court terme	474	486
Cotisations patronales	197	195
TOTAL	671	681

A la date du 31 décembre 2011, les administrateurs de la société détenaient directement ou indirectement 82,6 % des droits de vote de la société.

Certains des principaux dirigeants ou de leurs parties liées détiennent des participations dans d'autres entités qui leur confèrent le contrôle ou une influence notable sur les politiques financière et opérationnelle de ces entités.

Plusieurs de ces entités ont réalisé des transactions avec le Groupe au cours de l'exercice.

Les termes et les conditions de ces transactions n'ont pas été plus favorables que les conditions de marché (Achats et ventes de biens et services, location de locaux) ;

Ces entités et les transactions effectuées avec le Groupe sont représentées par La SCI CERCOLAS qui a facturé des loyers de bâtiments à Elixens France SAS pour un montant de 408 K€.

8.3.2 OPERATIONS AVEC LES FILIALES

Les transactions avec les filiales intégrées globalement sont totalement éliminées dans les comptes consolidés. Elles sont de différentes natures :

- Achats/ventes de biens ou services
- Management fees
- Location de locaux
- Comptes courants
- Pool bancaire

En ce qui concerne l'entreprise associée Vincent, société mise en équivalence, elle a bénéficié de la part d'Elixens SA d'un apport en compte courant qui s'élevait à 3 293 K€ au 31/12/2011 (cf § 5.8)

8.4 SORTIE DE GROUPE (INTEGRATION FISCALE)

Conformément à l'avenant à la convention d'intégration fiscale signé le 7 juillet 2006, aucune indemnité n'est versée aux filiales sortantes sauf si la sortie du Groupe d'une ou des filiales est due à :

- leur éviction du périmètre d'intégration décidée arbitrairement par la société mère (modification spontanée du périmètre d'intégration) sans qu'une telle éviction ne soit la conséquence d'une cession par la société mère de sa participation dans le capital des filiales à un tiers ou de toute autre opération de restructuration (fusion, apport partiel d'actif, etc.) ou même d'une dissolution de la filiale en cause.
- La dénonciation par la société mère de l'option pour le régime des groupes intégrés.

8.5 ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Garantie du CIN Vernon sur engagement par signature étranger = 600 000USD
- Nantissement compte bancaire (CIC 450 K€)
- Soutien financier de la filiales Elixens France
- Caution bancaire (Elixens France) 88K€

20.2 COMPTES SOCIAUX - EXERCICE 2011

20.2.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS- EXERCICE 2011

« Elixens S.A.à directoire et conseil de surveillance

Siège social : 83/85 Boulevard Vincent Auriol – 75013 Paris

Capital social : €. 4 398 364

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société anonyme ELIXENS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I.- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2.- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

La note 1.1. de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3.- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 27 avril 2012

Les commissaires aux comptes

MAZARS

**ADAM-DEMOUCHY
& ASSOCIES ROUEN**

Pascal THIBAULT

Tony ADAM

Christophe CASSEL

20.2.2 COMPTES SOCIAUX - EXERCICE 2011

20.2.2.1 BILAN

ACTIF en euros	EXERCICE AU 31/12/11			EXERCICE NET AU 30/12/2010	PASSIF	EXERCICE NET AU 31/12/11	EXERCICE NET AU 31/12/10
	BRUT	AMORT. PROVISION	NET				
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>					<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Logiciels	70 485	69 719	766	-	CAPITAL	4 398 364	4 543 422
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Constructions	157 002	33 799	123 203	135 519	Primes de fusion et d'apport	8 166 032	8 166 032
Matériel de bureau et informatique-Inst. Tech.	188 581	136 332	52 249	62 654	Reserve Légale	485 271	485 271
Immobilisations en cours	41 214		41 214	-	Autres réserves	25 738 561	27 919 774
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Titres de participation	31 053 700	19 549 822	11 503 878	12 549 678	Report à nouveau	-	-
Créances sur participation	664 363		664 363	641 885			
Prêts	3 842 656	2 854 758	987 898	751 295			
Autres Immobilisations Financières	2 489 631	551 000	1 938 631	2 842 969			
TOTAL I	38 507 632	23 195 430	15 312 202	16 984 001	RESULTAT DE L'EXERCICE	604 629	285 433
<u>ACTIF CIRCULANT</u>						TOTAL I	39 392 856
AVANCES & ACPTE S/COMMANDES	100 825		100 825	825	Provisions pour risques	-	52 865
AUTRES CREANCES						TOTAL II	-
Clients & comptes rattachés	4 103 118	2 336 257	1 766 861	1 663 770	<u>DETTES</u>		
Autres créances	17 949 540	6 256 196	11 693 344	9 367 181	Dettes financières		
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	9 645 642	447 280	9 198 362	15 201 776	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
DISPONIBILITES	3 308 259		3 308 259	237 892	Emprunts et dettes financières diverses	379 900	709 358
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	90 756		90 756	63 275	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	270 057	222 601
TOTAL II	35 198 141	9 039 733	26 158 407	26 534 719	Dettes fiscales & sociales	1 265 998	1 086 417
Ecart de conversion actif	-		-	2 865	Autres dettes	-	-
TOTAL III	-		-	2 865		TOTAL III	1 915 955
TOTAL GENERAL (I + II + III)	73 705 773	32 235 163	41 470 610	43 521 585	Ecarts de conversion passif	161 798	50 413
						TOTAL IV	161 798
					TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	41 470 610	43 521 585

20.2.2.2 COMPTE DE RESULTAT

En euros	Exercice AU 31.12.11	Exercice AU 31.12.10		Exercice AU 31.12.11	Exercice AU 31.12.10
			Bénéfice attribué ou perte transférée III		
			Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits d'exploitation			Produits financiers		
Prestations de service	2 447 445	2 382 692	Produits financiers de participation	1 247 683	98 163
Production vendue			Produits autres valeurs mob. et créances actif immob.	94 978	71 825
			Intérêts et produits assimilés	135 211	34 639
			Produits nets sur cessions de V.M.P.	5 010 479	149 121
			Différences positives de change	285 702	156 952
			Reprise de prov. et transfert de charges financières	940 707	573 453
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	2 447 445	2 382 692	TOTAL V	7 714 760	1 084 154
Subvention d'exploitation	4 812	7 972	Charges financières		
Autres produits	193 843	272 065	Dotations aux provisions pertes et charges	-	
Transfert de charges d'exploitation			Dotations aux provisions sur Immo.financieres & comptes courants	3 779 280	503 577
Reprise de provisions sur actif circulant			Charges nettes sur cessions de V.M.P.	2 516 110	
			Intérêts et charges assimilés	3 176	
			Différences négatives de change	977	26 272
			TOTAL VI	6 299 543	529 849
			2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 415 217	554 305 >
			3. RESULTAT COURANT AV IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	252 061	< 142 294 >
TOTAL I	2 646 100	2 662 728	Produits exceptionnels		
Charges d'exploitation			Sur opérations de gestion	49 562	182 784
Autres achats et charges externes	1 551 783	1 273 804	Sur opérations en capital	4 963	600
Impôts, taxes et versements assimilés	83 077	68 712	Reprise sur provisions	50 000	
Salaires et traitements	1 290 809	1 352 473	TOTAL VII	104 525	183 384
Charges sociales	587 984	607 028	Charges exceptionnelles		
Dotations aux amort.et provisions :			Sur opérations de gestion	50 000	41 289
- Dotation aux amortissements	40 663	40 395	Sur opérations en capital	35 062	
- Dotation aux provisions	238 944		Dotations aux amortissements		
Autres charges	15 997	16 915	Dotations aux provisions	-	50 000
			TOTAL VIII	85 062	91 289
			4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	19 463	92 095
TOTAL II	3 809 256	3 359 327	PARTICIPATION DES SALARIES AUX FRUITS DE L'EXPANSION (IX)		
			IMPOTS SUR LES BENEFICES (X)	< 333 104 >	< 335 632 >
			TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	10 465 386	3 930 267
			TOTAL CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	9 860 757	3 644 834
I. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-I	< 1 163 156 >	< 696 599 >	B E N E F I C E	604 629	285 433

1 PRINCIPE COMPTABLE, METHODE D'EVALUATION ET FAITS CARACTERISTIQUES

1.1 PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les états financiers ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes définis par le code de commerce et le règlement CRC n° 99-03 du 29 avril 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

■ Participations, autres titres immobilisés

La valeur d'acquisition est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée pour ramener la valeur d'acquisition à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la quote-part de situation nette détenue et compte tenu des plus-values latentes potentielles.

En ce qui concerne les titres Vincent Développement, le plan d'affaires du Groupe Vincent a été établi sur une durée de 5 ans à partir du budget 2012 et selon les hypothèses suivantes :

- L'activité historique de fabrication d'automates industriels à destination du secteur de l'énergie devrait être relativement stable sur la période 2012-2015. L'activité solaire devrait quant à elle connaître un essor important, avec notamment un gros contrat en cours de signature avec un client potentiel pour des lignes permettant de fabriquer des panneaux solaires d'une capacité d'au moins 100MW en 2012, puis d'au moins 300MW les 3 années suivantes. En année normative, la croissance a été considérée comme égale au taux inflation long terme française (2%)
- La marge d'E.B.E. devrait s'élever à 20,5% en 2012 et ensuite rester globalement stable sur l'ensemble du plan d'affaires.
- Le besoin en fonds de roulement, par prudence augmentera en % du Chiffre d'Affaires sur la durée du plan d'affaires. Le ratio du BFR/CA était de 4% en 2011 et est ensuite estimé à 7% sur l'ensemble de la période de projection.

Les flux de trésorerie ont été actualisés au coût moyen pondéré du capital (CMPC), correspondant au taux moyen des différentes sources de financement de la société. Ce taux est estimé à 17,5% tenant compte d'un coût des fonds propres de 17,5% (Taux sans risques 3,2%, Bêta désendetté 1,14%, Bêta réendetté 1,14%, prime de taille 4,1%) et d'un coût de la dette après impôts de 2,9% (Taux sans risques 3,2%, spread du groupe 1,3% coût de la dette 4,%, taux impôts 34,4%).

Compte tenu de ces hypothèses, aucune dépréciation n'a été constatée à la clôture de l'exercice 2011

■ Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

■ Actions propres

Le montant brut correspond à la valeur d'achat. Le cours de l'action retenu pour déterminer la provision est le cours moyen du mois de décembre.

■ Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2011, les valeurs mobilières de placement sont :

- des certificats de dépôt négociables valorisés à leur cours d'acquisition
- des actions valorisées au cours moyen du mois de décembre. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le coût d'acquisition est supérieur au cours moyen de décembre

1.2 EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

- Le **6 janvier 2011**, les actionnaires d'Orgasynth SA ont voté l'adoption d'une nouvelle dénomination sociale. Ce changement de nom marque une étape importante de la vie du Groupe et concrétise 10 années de développement dans les activités aromatiques, confirmant ses choix stratégiques et son ambition sur le marché global des arômes et parfums. Rompant avec l'image d'industriel de la chimie qui n'est plus au cœur de ses activités depuis 2007, le choix du Groupe s'est orienté vers un nom en parfaite adéquation avec son cœur de métier : ainsi le **1^{er} mars 2011**, Orgasynth SA a été officiellement rebaptisé **Elixens SA**.
- Le **28 février 2011**, le conseil d'administration a décidé de réduire le capital social de 145 058 € pour le ramener de 4 543 422 € à 4 398 364 € par voie d'annulation de 72 529 actions détenues en autocontrôle de 2 € de nominal chacune.
- **Juin 2011** : Versement à titre de dividendes aux actionnaires de 1 639 731,20 euros, soit un dividende brut par actions avant prélèvements fiscaux de 0.80 euro.
- **Juin 2011** : prise de participation du Groupe Elixens à hauteur de 25% dans l'entreprise Vincent Développement.

1.3 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 30 mars 2012, l'Assemblée Générale d'Elixens SA a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-57 alinéa 2 du Code de commerce, de modifier le mode d'administration et de direction de la Société pour adopter la formule de la gestion par un Directoire et un Conseil de surveillance régie par les articles L. 225-57 à L. 225-93 du Code de commerce.

2 DETAIL DES POSTES DU BILAN

2.1 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES IMMOBILISATIONS

EN K€	Valeur Brute au 01/01/2011	Augmentation	Diminution	Valeur Brute au 31/12/2011
<u>Immobilisations Incorporelles</u>				
Logiciels	66	4		70
<u>Immobilisations Corporelles</u>				
Constructions	102			102
Agencements des constructions	55			55
Installations techniques matériel	4	6		10
Matériel de transport	26			26
Matériel de bureau & informatique	145	8		153
Immobilisations en cours	-	60	19	41
<u>Immobilisations Financières</u>				
Titres de participations (1)	30 314	775	35	31 054
Créances rattachées à des participations	641	22		664
Prêts	944	637		1 581
Credit vendeur	2 262			2 262
Actions propres	2 961	470	972	2 459
Autres immobilisations financières	31			31
TOTAL	37 551	1 983	1 026	38 508

(1) Mouvements des titres de participation

Société	Au 01.01.11	Augmentation	Diminution	Total au 31.12.11
Elixens France	5 740			5 740
VF Aromatiques	68			68
Orgachim	12 609			12 609
Fontarôme Suisse	35		35	-
SCI Lauremont	734			734
Tropikal	10			10
Framaroma	436			436
Eastaroma	285	-		285
Floressence	7 564			7 564
Elixens UK	1 588			1 588
Bio inter	1 084			1 084
Divers autres	16			16
Sci La Peupleraie	144			144
Vincent Developpemnt		775		775
	30 314	775	35	31 054

2.2 MOUVEMENT DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

EN K€	Cumulés au 01/01/2011	Augmentation	Diminution	Cumulés au 31/12/2011
<u>Immobilisations Incorporelles</u>				
Logiciels	67	4		70
<u>Immobilisations Corporelles</u>				
Constructions	20	7		27
Agencements des constructions	2	6		7
Installations techniques materiel	4			4
Matériel de transport	26			26
Materiel de bureau & informatique	81	24		105
<u>Immobilisations Financières</u>				
Titres de participation (1)	17 764	1 821	35	19 550
Credit vendeur	2 262			2 262
Prets	193	951		1 144
Créances rattachées à des participations	-			-
Actions propres	149		149	-
TOTAL	20 567	2 812	184	23 195

(1) Détail des provisions des titres de participation

Société	Au 01.01.11	Dotation	Reprise	Total au 31.12.11
Elixens France	2 466	737		3 203
VF Aromatiques	68			68
Orgachim	12 609			12 609
Fontarôme Suisse	35		35	-
Floressence	1 437			1 437
SCI Lauremont	449			449
Tropikal	10			10
EaSTAROMA	254			254
Framaroma	436			436
Bio Inter	-	1 084		1 084
	17 764	1 821	35	19 550

2.3 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

2.3.1 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS FRANÇAISES

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation (K€)			Informations financières				Valeur des titres	C.A. HT	Prêts et avances consentis (1)	Montant des cautions et avals (2)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Sociétés	Siège social	N° SIREN	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en%)	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Valeur nette				
ORGACHIM S.A.S.	3,Rue Octave Fauquet BP 7 76350 OISSEL	398 867 846	3 313	< 11 793 >	100	< 234 >	-	-	4 529		
ELIXENS France SAS	Zone Industrielle du Vert Galant 66, avenue du Château 95310 SAINT OUEN L'AUMONE	439 465 568	2 035	487	100	< 875 >	2 537	14 372	4 600		
VF AROMATIQUES SA	ZA La Festre Sud 06780 ST CEZAIRE SIAGNE	572 135 184	446	< 883 >	85,84	-	-	-			
FLORESSENCE SAS	ZA La Festre Sud 06780 ST CEZAIRE SIAGNE	335 171 989	840	5 554	100	952	6 127	12 443			
SCI DU LAUREMONT	ZA La Festre Sud 06780 ST CEZAIRE SIAGNE	394 942 700	2	371	100	59	285	59			
SCI LA PEUPLERAIE	83-85 bd V. Auriol 75013 PARIS	385 209 986	76	113	50	19	144	49	161		
VINCENT DEVELOPPEMENT	236 rue Général de Gaulle 69530 BRIGNAIS	449 214 758	3 101	< 4 222 >	25	< 1 418 >	775	642	3 293		

(1) prêts et avances consentis par Elixens SA et non encore remboursés

(2) cautions et avals donnés par Elixens SA

2.3.2 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS ETRANGERES

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation (K€)		Informations financières				Valeur des titres	C.A. HT	Prêts et avances consentis (1)	Montant des cautions et avals (2)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Sociétés	Siège social	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en%)	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Valeur nette				
EASTAROMA S.A.R.L.	20 rue Zavodskaya 67840 Village Molodejnyé District d'Ovidiopol Région d'Odessa UKRAINE	453	< 404 >	71,94	< 138 >	30	615	691		
BAMBAO	BAMBAO ANJOUAN (COMORES)	152	< 796 >	100	< 170 >	-	156	690		
ICS FRAMAROMA SRL	STR D SCHINOASEI 41 MD 2019 MUM CHISINAU MOLDAVIE	163	< 72 >	51	-	-	-	60		
SANEX	MADAGASCAR									
ELIXENS AMERICA INC	1443 Pinewood Street RAHWAY NJ 07065 U.S.A.	871	< 547 >	100	324		2 385	1 584		
ELIXENS UK LTD	N° 1 Essence House Grabtee road Thorpe Industrial park EGHAM SURREY (GB)	769	1 047	100	225	1 588	3 639	1 385		
BIO-INTER INDUSTRIAL E COMERCIAL LT	Rua Gustavo da Silveira, 1041 Vl. Sta. Catarina São Paulo -BRESIL	791	< 1 342 >	100	< 405 >	-	1 478	988		

2.4 ACTIF CIRCULANT CLASSE PAR ECHEANCE

EN K€	31/12/2011			31/12/2010		
	Montant brut	Créances à moins d'un an	Créances à plus d'un an	Montant brut	Créances à moins d'un an	Créances à plus d'un an
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>						
Créances rattachées à des participations	664		664	642		642
Prêts	3 843	100	3 743	3 206		3 206
Autres immobilisations financières	2 490		2 490	2 992		2 992
<u>AUTRES CREANCES</u>						
Avances & Acomptes sur cdes	101	101				
Clients et comptes rattachés	4 104	4 104		3 761	3 761	-
Comptes courants des associés (1)	17 887	17 887		15 686	15 686	-
Autres créances	58	58		58	58	
<u>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</u>	91	91		63	63	
TOTAL	29 237	22 340	6 897	26 407	19 568	6 840

(1) Comptes Courants :

○ Compte courant Eastaroma	80 K€
○ Compte courant VF Aromatiques	3 K€
○ Compte courant Elixens America Inc	1 584K€
○ Compte courant Bambao	690 K€
○ Compte courant Framaroma	60 K€
○ Compte courant Floressence	518 K€
○ Compte courant Elixens France SAS	4 600 K€
○ Compte courant Essence House	1 385 K€
○ Compte courant Orgachim	4 529 K€
○ Compte courant SCI La Peupleraie	161 K€
○ Compte courant Beten	665 K€
○ Compte courant Vincent Développement	3 292 K€
○ Compte courant Ferela	320 K€

(2) Provisions sur Comptes Courants

Filiales	Total au 01.01.11	Dotations	Reprise	Total au 31.12.11
Orgachim	4 528			4 528
Tropikal	450	240		690
Framaroma	60			60
Elixens America	680		680	-
Beten	658			658
Ferela		320		320
Elixens France	-	-		-
	6 376	560	680	6 256

2.5 CREANCES SUR FILIALES ET PARTICIPATIONS

EN K€	Montant 2011 brut	Montant 2010 brut
Créances rattachées à des participations	612	589
Prêts	988	374
Clients et comptes rattachés	2 846	2 544
Comptes courants des associés	8 436	9 354
TOTAL	12 882	12 861

2.6 CAPITAL

Le capital est composé de 2 199 182 actions d'un nominal de 2 €, souscrites en totalité, soit 4 398 364 €

Toutes les actions sont libérées entièrement.

EN K€	2011	2010
Situation nette au 1er janvier	41 400	43 641
Dividendes distribués	< 1 640 >	< 1 664 >
Résultat de l'exercice	605	285
Réduction de capital	< 145 >	< 129 >
Réduction des réserves	< 826 >	< 733 >
Divers		
Situation nette au 31 décembre	39 394	41 400

2.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en K€	Montant au 01/01/2011	Augmentations	Diminutions	Montant au 31/12/2011
Provision sur pénalités AMF	50		50	-
Provision pour perte de change	3		3	-
TOTAL	53	-	53	-

2.8. DETTES SUR FILIALES ET PARTICIPATIONS

EN K€	Montant brut 2011	Montant brut 2010	Montant brut 2009
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	4	5	10
Comptes courants	120	120	120
TOTAL	124	125	130

2.9 ETAT DES DETTES CLASSEES PAR ECHEANCE

EN K€	31/12/2011			31/12/2010		
	Montant brut	Dettes à moins d'un an	Dettes à plus d'un an	Montant brut	Dettes à moins d'un an	Dettes à plus d'un an
DETTES FINANCIERES						
Emprunts et dettes financières diverses	260	260	-	589	340	249
AUTRES DETTES						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	270	270		223	223	
Dettes fiscales et sociales	1 266	1 266		1 086	1 086	
Comptes courants	120	-	120	120	-	120
Autres dettes		-			-	
TOTAL	1 916	1 796	120	2 018	1 649	369

2.10 CHARGES A PAYER

EN K€	Montant 2011	Montant 2010
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs : factures non parvenues	142	199
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sociales	78	141
Dettes fiscales	36	43
TOTAL	255	383

2.11 AUTRES INFORMATIONS

EN K€	Nbre actions	Valeur brute en K€	Cours moyen en €	provision en K€
Actions propres au 01/01/11	221 199	2 961	12,71	149
Actions propres au 31/12/11	177 375	2 459	15,12	

Au 31 décembre, les 177 375 actions détenues par la société en autocontrôle représentent 8,07% du capital social ;

Compte tenu de l'absence d'affectation explicite du plan global d'achat d'actions Elixens SA, les actions propres ont été reclassées en « titres immobilisés » dans les comptes sociaux Elixens S.A au 31 décembre 2002, et déduits des capitaux propres pour leur valeur brute dans les comptes consolidés.

Le cours de l'action retenu pour déterminer la provision est le cours moyen du mois de décembre.

2.12. ENGAGEMENT PRIS EN MATIERE DE RETRAITE (HORS BILAN)

En K€	2 011	2 010
Engagement en début de période	139	122
Paiement indemnisation	-	-
Charge de l'exercice	21	17
Total engagement au 31 décembre	160	139

2.13 DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (HORS BILAN)

Le nombre d'heures DIF non pris par les salariés s'élève à 1 126 heures

3 DETAIL DES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

3.1. NATURE DU CHIFFRE D'AFFAIRES : 2 447 K€

- **1 101 K€** : Prestation en fonction du chiffre d'affaires des filiales, de la Direction Générale, Direction de Production, Direction Commerciale et Direction de la Recherche.
- **1 346 K€** : Prestations du service Ressources Humaines et Paie, du service informatique, du service comptable et des services commerciaux

3.2. DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS : 7 714 K€

• Produits nets sur cessions VMP	357 K€
• Produits nets sur cessions actions	4 902 K€
• Intérêt sur compte courant	285 K€
• Dividendes reçus de Floressence	1 000 K€
• Reprise sur Provisions sur actions auto contrôle	149 K€
• Intérêts sur prêts	118 K€
• Reprise provision pour pertes de change	3 K€
• Reprise provision sur actions	74 K€
• Reprise provisions sur titres Fontarome Suisse	35 K€
• Reprise provision Compte courant Elixens Usa	680 K€
• Autres produits financiers	111 K€

CHARGES FINANCIERES : 6 299K€

• Charges nettes sur cessions actions	2 516 K€
• Ecart de change	1 K€
• Provisions sur actions	447 K€
• Provision sur prêts	951 K€
• Autres charges financières	3 K€
• Provision sur titres Elixens France SAS	737K€
• Provision sur titres Bio Inter	1 084 K€
• Provision compte courant Bambao	240 K€
• Provision compte courant Ferela	320 K€

3.3. DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

CHARGES EXCEPTIONNELLES : 85 K€

- Cessions titres Fontarome Suisse 35 K€
- Amendes AMF 50 K€

PRODUITS EXCEPTIONNELS : 104 K€

- Reprise provision amende AMF 50 K€
- Remboursement assurances Chartis amende AMF 44 K€
- Cessions titres Fontarome SA 5 K€
- Divers 5 K€

3.4 ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

Non significatif

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

EN K€	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net
Résultat Courant	252	-	252
Résultat Exceptionnel	20	333	353
TOTAL	272	333	605

4 AUTRES INFORMATIONS

4.1 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

- **Organe d'administration** : la société a procédé au titre de l'exercice 2010 à la distribution de jetons de présence à hauteur de 15 000€ pour l'ensemble des administrateurs.
- **Organe de direction** : le total des rémunérations brutes versées aux membres de la direction générale s'élève à 476 315 € dont 1 932 € d'avantages en nature.

4.2 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2011 s'élève à 90 K€.

4.3 EFFECTIFS

- Effectif au 31/12/2011 : 19 personnes dont 13 cadres, 5 agents de maîtrise et 1 employée.
- Effectif au 31/12/2010 : 19 personnes dont 12 cadres, 6 agents de maîtrise et 1 employée.

4.4 REGIME D'INTEGRATION FISCALE

Sociétés (en K€)	Imprimé ER	Résultat fiscal des Filiales	Impôt des Filiales
ELIXENS SA	1 856	362	
ORGACHIM SAS	< 234 >	< 234 >	
ELIXENS France	< 842 >	< 842 >	
FLORESSENCE SAS	1 555	1 555	518
Résultat du Groupe	2 335	842	518
IS à 33,33%	179		
Impôt dû	179		
Déficits groupe antérieurs	2 191		
Profit d'intégration net de la mère	339		

Le groupe Elixens est fiscalement intégré. Les économies d'impôts réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société Mère et considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Lorsque les filiales redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera alors une charge d'impôt.

En cas de sortie du Groupe, conformément à l'avenant à la convention d'intégration fiscale signé le 7 juillet 2006, aucune indemnité n'est versée aux filiales sortantes sauf si sa sortie du Groupe est due à :

- son éviction du périmètre d'intégration décidée arbitrairement par la société mère (modification spontanée du périmètre d'intégration) sans qu'une telle éviction ne soit la conséquence d'une cession par la société mère de sa participation dans le capital des filiales à un tiers ou de toute autre opération de restructuration (fusion, apport partiel d'actif, etc.,...) ou même d'une dissolution de la filiale en cause.
- La dénonciation par la société mère de l'option pour le régime des groupes intégrés.

4.5 ENGAGEMENT HORS BILAN

- Garantie du CIN Vernon sur engagement par signature étranger = 600 000 USD.
- Nantissement compte bancaire (CIC 450 K€)
- Soutien financier de la filiale Elixens France

20.3 RAPPORT DU DIRECTOIRE PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 JUIN 2012

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité et des résultats de votre société et de ses filiales au cours de l'exercice 2011 et soumettre les comptes, ainsi que l'affectation du résultat, à votre approbation.

A. INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE, DE SES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

Préambule :

Le **1^{er} mars 2011**, le groupe a changé de nom pour devenir le groupe Elixens. Ce changement de nom marque une étape importante de la vie du Groupe et concrétise 10 années de développement dans les activités aromatiques, confirmant ses choix stratégiques et son ambition sur le marché global des arômes et parfums. Rompant avec l'image d'industriel de la chimie qui n'est plus au cœur de ses activités depuis 2007, le choix du Groupe s'est orienté vers un nom en parfaite adéquation avec son cœur de métier. Ce changement de nom a été décliné sur plusieurs sociétés du groupe ; ainsi depuis le 1^{er} mars 2011 :

- Orgasynth SA a été officiellement rebaptisé Elixens SA
- Orgarôme SAS a vu sa dénomination changer en Elixens France SAS
- Adrian America Inc et Adrian Essential Oils sont devenues respectivement Elixens America Inc et Elixens UK Ltd.
- Les autres filiales, Floressence, Bio Inter, ainsi que les filiales de production Bambao et Eastaroma ont conservé leur nom.

A.1. SITUATION DU GROUPE DURANT L'EXERCICE ECOULE

A.1.1 FAITS MARQUANTS

Le 28 février 2011, le conseil d'administration a décidé de réduire le capital social de 145 058 € pour le ramener de 4 543 422 € à 4 398 364 € par voie d'annulation de 72 529 actions détenues en autocontrôle de 2 € de nominal chacune

Le 27 avril 2011, le groupe Elixens annonçait avoir déposé auprès du Tribunal de Commerce de Versailles une offre de reprise d'actifs des quimpéroises Girex et de sa filiale Mazal en redressement judiciaire, spécialisées dans la synthèse et la formulation de spécialités pharmaceutiques fabriquées par hémisynthèse à partir de matières premières naturelles. Face à Elixens, un autre candidat repreneur Pharminvest/Genopharm était sur les rangs. Le 16 juin, Le Tribunal de Commerce de Versailles rendait sa décision en faveur de l'offre de reprise proposée par Pharminvest/Genopharm.

Mai 2011 : Lancement du projet ELYTIS, projet informatique devant déboucher sur une harmonisation des procédures groupe et la mise en place d'un logiciel type ERP avec la société <We think We do > pour nous accompagner dans cette démarche

Juin 2011 : Versement à titre de dividendes aux actionnaires de 1 639 731,20 euros, soit un dividende brut par actions avant prélèvements fiscaux de 0.80 euro.

Juin 2011 : prise de participation du Groupe Elixens à hauteur de 25% dans l'entreprise Vincent Développement

Le 29 septembre 2011, la Cour d'Appel de Paris a informé la Société Elixens SA du rejet de ses recours contre la sanction prise par l'AMF le 16 septembre 2010 pour manquements à l'information du public.

A.1.2 ACTIVITE ET RESULTATS CHIFFRES CONSOLIDES

A.1.2.1 ACTIVITE ET RESULTATS CONSOLIDES

En K€	2011	2010
Chiffre d'affaires	33 051	32 110
Résultat opérationnel	-948	1 193
Coût de l'endettement financier (résultat financier)	3 209	180
Résultat des activités poursuivies	1 788	1 297
Résultat des activités cédées		153
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 788	1 450
Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôts	-3 477	1 566
Résultat global de la période	-1 689	3 016
Résultat groupe	1 826	1 473
Capitaux propres	42 266	46 042
Passifs financiers non courants / capitaux propres	-	0,005
Effectif au 31 décembre	201	206

Le groupe a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires global consolidé de 33 051 K€ contre 32 110 K€ en 2010 soit une croissance de 3% sachant que le chiffre d'affaires 2011 intègre en année pleine les ventes dues aux rachats de la société brésilienne Bio Inter reprise le 1er novembre 2010 et du pôle Matières Premières de Sanoflore intégré au sein de la société Elixens France le 16 mars 2010.

Hors Bio Inter dont les ventes s'établissent en 2011 à 1 286 K€ contre 397 K€ en 2010, le chiffre d'affaires 2011 s'élève à 31 765 K€.

L'export total a représenté 64,6% contre 63,4 % des ventes en 2010.

La ventilation du chiffre d'affaires par segment est la suivante :

En M€	Arômes et parfums				Total
	Matières premières	Arômes	Parfums	Divers	
2011	14 730	5 455	12 856	9	33 051
2010	13 464	5 551	13 086	9	32 110
2009	8 919	6 538	12 232	2	27 691

Au sein du segment matières premières, les produits Bio ont représenté 1 304 K€ (chiffre consolidé) contre 1 392 K€ en 2010.

Après un montant de charges externes qui s'élève à 6 274 K€ contre 5 948 K€ en 2010, de frais de personnel de 8 238 K€ contre 7 660 K€ en 2010 et de dotation aux amortissements de 1 082 K€ contre 468 K€ en 2010, le résultat opérationnel du groupe est négatif de 948 K€ contre un résultat positif de 1 193 K€ en 2010.

Le résultat financier (« coût de l'endettement financier ») s'est élevé à 3 209 K€ contre 180 K€ en 2010. Compte tenu d'une charge d'impôt de 216 K€ contre 76 K€ en 2010, le résultat de l'ensemble net consolidé se traduit par un bénéfice de 1 788 K€ contre 1 450 K€ en 2010.

Le bénéfice net part du groupe s'élève à 1 826 K€ contre 1 473 K€ en 2010.
En 2011, les investissements se sont élevés à 275 K€ contre 279 K€ en 2010 et ont été principalement consacrés à l'amélioration de l'outil de travail, des conditions de sécurité du personnel et à l'environnement.

A.1.2.2 SITUATION DE TRESORERIE ET D'ENDETTEMENT

Synthèse

Nature (en K€)	31/12/2011	31/12/2010
Passifs financiers non courants	0	249
Passifs financiers courants	473	361
Trésorerie et équivalent de trésorerie	15 459	14 425
Endettement net total	-14 986	-13 815
Capitaux propres	42 266	46 042
Chiffre d'affaires	33 051	32 110
Résultat	1 826	1 473
Ratio d'endettement net sur :		
Capitaux propres	-	-
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat	-	-

A la date du 31/12/2011, la trésorerie globale du groupe représente 15,5 M€. Sur ce montant, 6,5 M€ sont placés en certificats de dépôt à taux fixe.

D'autre part, le Groupe Elixens détient à la clôture au 31 décembre 2011, des actions classées en actifs financiers courants consistant en des titres de sociétés cotées en bourse, classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » (AFS, Available for sale) selon la norme IAS 39. Ils ont été évalués à leur juste valeur pour un montant de 2,7 M€. Cette juste valeur a été déterminée en fonction du cours de bourse à la date du 31 décembre 2011.

Covenants

Néant

A.2. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'activité économique mondiale devrait demeurer en net ralentissement en 2012; les activités économiques devront composer entre la dynamique de croissance retrouvée pour l'économie américaine, l'ampleur de la résistance des pays émergents, la situation de stagnation voire de récession pour certains pays en Europe et l'attentisme actuel dû aux prochaines élections en France. Dans ce contexte, on peut s'attendre à une moindre demande adressée à l'industrie chimique en général et à l'adaptation des stocks à l'évolution de l'activité. Ces facteurs nous contraignent à la prudence sur le volume d'activité de cette année 2012.

Par contre, la structure financière actuelle du groupe lui permet d'envisager l'acquisition d'activités complémentaires sur les marchés des arômes et parfums.

A.3. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Le 30 mars 2012, l'Assemblée Générale a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-57 alinéa 2 du Code de commerce, de modifier le mode d'administration et de direction de la Société pour adopter la formule de la gestion par un Directoire et un Conseil de surveillance régie par les articles L. 225-57 à L. 225-93 du Code de commerce.

A.4. ACTIVITES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT

Les principaux axes de réflexion du groupe Elixens en 2011 demeurent liés à la naturalité, la fonctionnalité, et à la teneur en molécules « gênantes » voire interdites.

Des alternatives à des matières premières devenues indisponibles pour des raisons climatiques ou pour des raisons écologiques complètent le champ des développements.

Ainsi une alternative 100% naturelle à l'essence de bois de rose a été développée et proposée début 2011.

Les matières premières naturelles sont historiquement des produits variables tant dans leurs caractéristiques olfactives et organoleptiques, que dans leur disponibilité et leur coûts.

ELIXENS a étendu ses développements de solutions alternatives naturelles au sein d'une gamme baptisée ALTERNAT. Ainsi en toute transparence réglementaire, ELIXENS est à même d'offrir des matières premières garanties naturelles dont les caractéristiques sont stabilisées tant au plan technique qu'au plan de leur disponibilité et d'une meilleure maîtrise économique. Cette démarche s'inscrit également dans une logique de durabilité des fournitures.

De nouvelles références d'hydrolats mises au point sur notre unité de production Drômoise sont venues compléter la gamme existante d'hydrolats et d'eaux florales.

Les conifères ont particulièrement été travaillés en 2011 permettant de consolider une filière de production locale certifiée Bio.

Un travail de fond mené sur l'ensemble de la gamme a conduit à la définition d'un protocole de stabilisation des hydrolats et des eaux florales faisant appel à un cocktail de conservateurs agréés Bio par ECOCERT et à une standardisation des protocoles de fabrication visant une certification COSMOS.

La division Arômes a concentré ses efforts sur l'élaboration de nouvelles gammes d'arômes en version naturelle particulièrement à destination des segments laitiers avec une gamme originale d'arômes naturels de vanille intégrant des ingrédients spécifiques du groupe (extraits de vanille Comores produit par notre filiale BAMBAO). Une démarche analogue a été opérée sur les notes de viandes naturelles à destination des segments plats cuisinés.

2011 a vu s'initier également un travail de développement d'extraits spécifiques d'espèces botaniques travaillées sur nos unités de productions agricoles. Il devrait permettre de pouvoir proposer des alternatives originales d'aromatisation naturelle à des industriels des segments plats cuisinés.

En 2011, le secteur des **compositions parfumées**, a poursuivi le développement de la gamme de compositions parfumées 100% naturelles et a enrichi ses gammes de notes hygiène et soins corporels et de notes cosmétiques et capillaires à destination des marchés brésilien et russe.

A.5. L'ACTIVITE ET LES RESULTATS DE L'ENSEMBLE DE LA SOCIETE, DES FILIALES DE LA SOCIETE, ET DES SOCIETES QU'ELLE CONTROLE PAR BRANCHE D'ACTIVITE.

En K€	Floressence	Elixens France	Elixens UK Ltd	Elixens America Inc	Bio Inter
Chiffre d'affaires non consolidé	12 443	14 373	3 639	2 385	1 478
Résultat net	952	-875	225	324	-405
Effectif	46	44	4	3	12

A.5.1 COMPOSITIONS PARFUMÉES : FLORESSENCE SAS ET SES FILIALES

La société Floressence est spécialisée dans la création et la fabrication de compositions parfumées. Floressence a réalisé, en 2011, un chiffre d'affaires de 12 443 K€ contre 12 509 K€ en 2010 soit une baisse inférieure à 1%.

Les marchés à l'export, ont continué de croître à 9 297 K€ (75% du chiffre d'affaires) contre 8 506 K€ en 2010 (72% du chiffre d'affaires).

La marge brute de la société s'est légèrement affaiblie à 7 435 K€ soit 59,8% du chiffre d'affaires contre 61,2% en 2010.

Suite à une bonne maîtrise des achats et charges externes, la valeur ajoutée s'établit à 4 280 K€ contre 4 141 K€ en 2010 dégageant un excédent brut d'exploitation de 1 965 K€ contre 1 249 K€ en 2010.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 1 821 K€ soit 14,6% soit 14,6% du chiffre d'affaires contre 1 019 K€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice net de 952 K€ contre 608 K€ soit 7,7% du chiffre d'affaires contre 608 K€ pour l'exercice précédent (4,9% du chiffre d'affaires).

L'effectif de la société au 31 décembre 2011 s'élevait à 46 salariés dont 11 cadres, 15 techniciens et agents de maîtrise et 20 employés et ouvriers.

Filiales

Floressence Shanghai Co Ltd, détenue à 100%, a réalisé au cours de son dernier exercice un chiffre d'affaires de 5,7 millions de RMB (625 K€) contre 6,3 millions (708 K€) en 2010 et un bénéfice net de 92 K€ contre 193 K€ lors de l'exercice précédent.

A.5.2 MATIERES PREMIERES ET AROMES

A.5.2.1 ELIXENS FRANCE SAS

Elixens France a réalisé, en 2011, un chiffre d'affaires de 14 373 K€ contre 14 202 K€ en 2010 intégrant en année pleine les ventes consécutives au rachat en mars 2010 du pôle Matières premières des laboratoires Sanoflore.

Les ventes à l'export ont représenté 5 572 K€ contre 5 430 K€ en 2010 soit 38,7% du chiffre d'affaires.

La marge brute de la société a pâti de l'augmentation du prix des matières premières baissant à 5 523 K€ contre 5 978 K€ en 2010 soit 38,4% du chiffre d'affaires perdant près de 4 points.

La valeur ajoutée s'est établie à 2 095 K€ contre 2 626 K€ en 2010 dégageant un excédent brut d'exploitation négatif de 683 K€ contre un EBE positif de 229 K€ l'année précédente.

Le résultat d'exploitation, après amortissements et provisions pour 901 K€, ressort négatif à -805 K€ contre -26 K€.

Le résultat de l'exercice se solde par un déficit de 875 K€ contre un bénéfice de 118 K€ en 2010.

L'effectif de la société au 31 décembre 2011 s'élevait à 44 salariés dont 9 cadres, 17 agents de maîtrise et techniciens et 18 employés et ouvriers.

A.5.2.2 FILIALES ETRANGERES DE COMMERCIALISATION

Elixens UK Ltd (anciennement Adrian Essential Oils), détenue à 100% par Elixens, SA a réalisé au cours de l'exercice 2011 un chiffre d'affaires de 3 158 KGBP (3 639 K€) contre 3 205 KGBP (3 732 K€) en 2010.

Après déduction des charges de fonctionnement, le résultat net ressort à de 196 KGBP (225 K€) contre 221 KGBP (258 K€) lors de l'exercice précédent.

Elixens America (anciennement Adrian America), détenue à 100% par Elixens SA a réalisé au cours de l'exercice 2011 un chiffre d'affaires de 3 319 KUSD (2 385 K€) contre 3 058 KUSD (2 305 K€) en 2010.

Le résultat net ressort positif à 410 KUSD (324 K€) contre un profit de 409 KUSD (342 K€) en 2010.

Bio Inter, détenue à 100% par Elixens SA depuis novembre 2010 a réalisé au cours de l'exercice 2011 un chiffre d'affaires de 3 858 KBRL (1 478 K€). Le résultat net ressort négatif à 1 058 KBRL (-405 K€).

Au cours de l'exercice 2010, elle avait réalisé un chiffre d'affaires de 4 531 KBRL (1 940 K€), le résultat ressortant négatif à 291 KBRL (-125 K€).

A.5.2.3 FILIALES ETRANGERES DE PRODUCTION

La société ukrainienne de production, Eastaroma, détenue à 72% par Elixens SA, a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 6 893 KUAH (669 K€) contre 5 695 KUAH (537 K€) en 2010.

Le résultat net demeure négatif à 1 542 KUAH (-149 K€) contre une perte de 878 KUAH (-83 K€) lors de l'exercice précédent.

La société comorienne de production, Bambao, détenue à 100% par Elixens, a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 77 millions de francs comoriens (156 K€) contre 164 millions de francs comoriens (334 K€) en 2010 et a dégagé une perte de 83 millions de francs comoriens (-169 K€) contre une perte de 73 millions de francs comoriens (-147 K€) lors de l'exercice précédent.

A.6 INFORMATIONS SUR LES FACTEURS DE RISQUES

A.6.1 RISQUE FINANCIER

A.6.1.1 RISQUE DE MARCHE

Les filiales jouissent d'une forte autonomie pour la gestion de leur trésorerie d'exploitation (recouvrement, paiement des fournisseurs, etc).

En revanche, la gestion des risques de marché est centralisée et obéit aux règles définies par la Direction Financière qui a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

L'équipe centrale exerce une activité opérationnelle de centralisation des besoins de financement, des demandes de couverture des risques de change et est ainsi la contrepartie unique pour ce type d'opérations des trésoreries décentralisées. Elle consolide les diverses positions et se retourne vers les marchés pour financer et couvrir les besoins du groupe.

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt, affectent le résultat du Groupe.

RISQUES MATIERES PREMIERES

Compte tenu de la diversité de nos matières premières (plus de 800 références), de la diversité des origines géographiques de ces produits achetés dans le monde entier, nous considérons qu'il n'y a pas de risques spécifiques liés aux matières premières que nous commercialisons ou que nous achetons pour nos besoins propres. Celles-ci sont soumises aux aléas qui peuvent toucher tous les produits agricoles tels que le climat, les maladies, les guerres ou les abandons de culture au profit d'activités plus lucratives.

Cependant, l'année 2011, quoique marquée au 1^{er} semestre par une certaine reprise de la demande mondiale, a cumulé plusieurs phénomènes compromettant la disponibilité de nombreux produits sur le marché de matières premières :

- Les événements naturels ont été particulièrement nombreux à commencer par celle de Fukushima, puis les inondations en Thaïlande, au Vietnam...
- Le printemps des pays arabes a causé des blocages de l'activité sur ces zones perturbant tant les fournitures de matières premières que nos ventes sur ces zones.
- La hausse de la demande intérieure dans les pays en forte croissance (Chine, Inde, Brésil) se poursuit et se traduit par une réduction des exportations et par une hausse des prix ;
- Des poussées inflationnistes, particulièrement en Chine, dues à l'augmentation du coût de la main d'oeuvre, de l'énergie, des taxes, renchérissent significativement les coûts des matières qui y sont produites
- Des activités plus lucratives comme le bâtiment ou le tourisme viennent, de plus en plus, concurrencer des productions traditionnelles et conduisent à une perte de main d'œuvre et l'abandon de certaines cultures ou cueillettes.

Ainsi, sur la base du top 20 des matières premières achetées en 2011, la hausse des coûts d'approvisionnements était environ de 13% par rapport à 2010.

Cette situation exceptionnelle a engendré en 2011 des tensions haussières sur les prix des matières, tendance qui devrait s'atténuer pour 2012.

RISQUES LIES A LA FLUCTUATION DES TAUX DE CHANGE

Le Groupe est exposé au risque de change sur les ventes et les achats qui sont libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Groupe (€). La monnaie dans laquelle ces transactions sont essentiellement libellées est l'USD.

Ces transactions restent cependant peu significatives, la part des ventes et des achats en USD représentant respectivement 7,5% et 7,2% du chiffre d'affaires. De ce fait, Elixens ne s'estime pas exposée aux variations du taux de change de l'euro contre dollar et n'a pas mis en place de politique de couverture du risque de change.

RISQUE DE TAUX D'INTERET

Le résultat net du groupe peut être influencé par l'évolution des taux d'intérêt dans la mesure où ces derniers ont un impact direct sur le coût de l'endettement.

Le Groupe n'ayant aucun emprunt, il n'est pas exposé au risque de taux d'intérêt.

RISQUES ACTIONS

La gestion des risques actions est assurée par la Direction Générale.

Le groupe détient des actions classées en actifs financiers courants pour une valeur de 2 667 K€ au 31/12/2011. Ces actions de sociétés essentiellement cotées au CAC 40 présentent une volatilité à relier avec le contexte conjoncturel actuel.

Ainsi une variation de 1% de la valeur de ces actions auraient une incidence de 27 K€ sur les résultats de la société.

A la date du 31/12/2011, la société détenait 177 375 actions en autocontrôle, soit 8,1% du capital social, représentant une valeur nette de 2 459 K€. Ainsi une variation de 1% du cours des actions d'autocontrôle n'aurait pas d'incidence sur le résultat consolidé et aurait une incidence de 24 K€ sur le montant des capitaux propres, la valeur des actions en autocontrôle étant déduite des capitaux propres de la société à la date d'arrêté.

A.6.1.2 RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Les 3 premiers clients du Groupe ont représenté par ordre décroissant de chiffre d'affaires en 2011 :

En K€	CA 2011	CA 2010
Client 1	1 235	1 344
Client 2	1 112	815
Client 3	1 078	793

En 2011, le 1^{er} client a donc représenté 3,74 % du chiffre d'affaires consolidé (et 4.19% du chiffre d'affaires consolidé total 2010).

Avec un délai moyen de règlement de 67 jours, l'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales à la date de clôture sur ces 3 clients représenterait 632 K€ soit 1,9% du chiffre d'affaires.

Compte tenu de :

- la répartition géographique de ses ventes réalisées essentiellement dans l'Union Européenne.
- l'implantation de ses principales filiales étrangères (Grande Bretagne et USA)
- la faible part des ventes réalisées par ses filiales ukrainienne, comorienne et chinoise (1,8% du chiffre d'affaires consolidé)

le groupe estime que ses activités ne sont pas exposées à l'instabilité politique ou économique de pays à risques.

L'antériorité de ces créances commerciales à la date de clôture s'analyse comme suit (en K€) :

En K€	2011	2010
Non échues	4904	5 390
Echues depuis 30 jours au plus	1159	1 341
Echues depuis 30 jours au plus et moins de 45 jours	35	204
Echues depuis plus de 45 jours et à moins d'un an	540	507
Echues de plus 1 an	1963	2 093

Compte tenu de la clientèle internationale du Groupe, les délais de paiement ne sont pas strictement respectés. Les créances échues depuis moins d'un an ont été revues individuellement, et l'appréciation par le management du risque de non-recouvrement n'a pas conduit à enregistrer de dépréciation sur ces créances.

La dotation aux provisions pour clients douteux sur l'année 2011 ne concerne donc que des créances échues depuis plus de 12 mois. Elle s'est élevée à 393 K€ soit 1,2% du chiffre d'affaires consolidé réalisé en 2011. Globalement l'ensemble des dotations constituées au cours des dernières années s'élèvent à 1 568 K€ ce qui démontre la faible part du risque attaché à la clientèle du groupe.

A.6.1.3 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. La direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du Groupe au meilleur coût. Le financement du groupe est assuré par le recours aux marchés des capitaux via des ressources bancaires (emprunts et lignes de crédits, ...). Les niveaux de lignes de crédit confirmées et de trésorerie disponible sont fixés en fonction des prévisions de financement, assorties d'une marge de sécurité pour faire face aux aléas économiques.

Les échéances contractuelles des passifs financiers non dérivés sont détaillées aux paragraphes 5.13 et 5.14 des annexes consolidées.

A la date du 31/12/2011, la trésorerie globale du groupe représente 15,5 M€. Sur ce montant, 6,5 M€ sont placés en certificats de dépôt à taux fixe.

Le groupe détient également des actions classées en actifs financiers courants pour une valeur de 2,7 M€ au 31 décembre 2011.

Le groupe ne présente donc pas de risque de liquidité.

A.6.1.4 GESTION DU CAPITAL

La politique du Groupe vise à maintenir un actionnariat stable et une structure financière solide.

A.6.2 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

A.6.2.1 RESPONSABILITE LIEE AUX PRODUITS

Le groupe Elixens est exposé au risque d'actions en garantie ou en responsabilité de la part de clients, ainsi qu'au risque d'actions en responsabilité en cas de défaut des produits provoquant des dommages.

Pour se prémunir contre ces risques, le groupe Elixens a souscrit une assurance garantissant les conséquences financières de ces réclamations.

Aucune réclamation significative de ce type n'a été faite au groupe en 2011.

A.6.2.2 RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

Les sites du groupe Elixens sont soumis à des Autorisations d'Exploiter par Arrêté de Classement et donc sont conformes aux réglementations environnementales en vigueur.

En particulier, sont respectées les différentes normes sur les émissions dans l'air, l'utilisation de substances dangereuses et l'élimination des déchets.

De plus, le groupe a souscrit pour la plupart de ses filiales des assurances de type « Assurpol » couvrant les conséquences financières des dommages environnementaux non historiques.

REACH

Pour les substances devant être enregistrées à partir de 2013, Elixens sera membre de 8 consortia créés regroupant 59 huiles essentielles dont : Lavande, lavandin, shiu, sauge sclarée, coriandre, cannelle chine (cassia), litsea cubeba, citronnelle, pin Sibérie, patchouli, copahu, ylang, eucalyptus, romarin.

La directive Reach a pour ambition de mieux encadrer la production et l'utilisation d'une partie des millions de molécules qui sont commercialisées dans le volume de 400 millions de tonnes par an. Ce règlement qui va entraîner l'étude systématique de milliers de molécules dont les effets toxicologiques sont aujourd'hui inconnus est entré en vigueur en juin 2008.

En 2018, la plupart des molécules les plus utilisées feront l'objet d'une surveillance étroite, d'autorisations conditionnées ou d'interdiction totale. Plus de 30 000 industriels français sont concernés par le règlement dont Elixens qui a débuté l'enregistrement de certaines de ces substances.

Le dossier Reach est géré en interne par notre Responsable Affaires réglementaires.

- En Décembre 2008, en application du règlement CE 1907/2006, 69 matières premières produites ou importées hors CE de plus de 1 Tonne /an ont été préenregistrées auprès de l'ECHA
- Sur ces 69 matières premières préenregistrées, et compte tenu des délais d'enregistrement en fonction des quantités mises sur le marché, 13 matières premières ont fait l'objet d'un enregistrement définitif à fin 2010 ;

La phase d'enregistrement des autres produits pré enregistrés (en particulier des produits pré enregistrés pour le compte de Floressence) sera à réaliser en Juin 2018.

Le groupe fait déjà partie des consortia suivants :

- Consortium CITRUS : 48 participants
- Consortium SAFROL CONTAINING : 24 participants
- Consortium MINT : 32 participants

Pour les substances devant être enregistrées à partir de 2013, Elixens sera membre de 8 consortia créés regroupant 59 huiles essentielles dont : Lavande, lavandin, shiu, sauge sclarée, coriandre, cannelle chine (cassia), litsea cubeba, citronnelle, pin Sibérie, patchouli, copahu, ylang, eucalyptus, romarin.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT PRESENTES PAR LES HUILES ESSENTIELLES

Les huiles essentielles peuvent présenter des risques pour l'environnement en terme de :

- dangerosité avec un classement en « très toxiques » (R50/53) ou « toxiques » (R51/52) envers les organismes aquatiques. Ces risques sont intégrés dans notre autorisation préfectorale entraînant des contraintes de stockage (mise en rétention et limitation des quantités conformément à la nomenclature des installations classées)
 - inflammabilité car la plupart des huiles essentielles contiennent des terpènes et du linalol.
- Certaines huiles essentielles contiennent également des allergènes (liste réglementaire de 26 allergènes) qui obligent à la mise en place de dispositifs de protection collective pour protéger les salariés (travail sous hotte aspirante, étiquetage...). Ces contraintes réglementaires peuvent devenir des opportunités : ainsi Elixens France a mis au point des procédés afin d'éliminer certains allergènes de ses huiles essentielles (huiles essentielles « allergènes light ») qu'elle commercialise.

A.6.3 RISQUES JURIDIQUES

Propriété intellectuelle

Le groupe ne dispose plus de brevet.

Marques

Le groupe a effectué le dépôt de 9 marques en France et à l'international dont la gestion est confiée à un cabinet spécialisé afin de procéder régulièrement au renouvellement de ces dépôts.

Litiges

La société a été informée le 16 octobre 2010 par l'AMF d'une sanction prise à son égard le 16/09/10 pour manquements à l'information du public. Le 29 septembre 2011, la Cour d'Appel de Paris a informé la Société Elixens SA du rejet de ses recours contre la sanction prise par l'AMF le 16 septembre 2010 pour manquements à l'information du public. La Société a déposé un pourvoi en cassation le 29 mars 2012.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre fait exceptionnel, litige ou arbitrage intervenu pendant l'exercice clos 2011 ou pendant l'exercice en cours susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

A.6.4 ASSURANCES ET COUVERTURE DE RISQUES

Le groupe Elixens est assuré auprès de compagnies d'Assurance de 1^{er} rang pour l'ensemble des risques majeurs qui pourraient affecter significativement son activité, ses résultats ou son patrimoine.

Les couvertures et les montants de garanties sont conformes à la pratique du secteur.

Les risques couverts sont les suivants :

- Dommages aux biens
- Pertes d'exploitation
- Dommages causés aux tiers ou lors de l'exploitation
- Responsabilité civile liée aux produits
- Responsabilité civile des dirigeants
- Risques environnementaux (« Assurpol »)
- Transports des marchandises

- Exercice de leur métier par les collaborateurs (auto-mission, assurance déplacements...)

Les limites de garantie pour les principales assurances sont les suivantes, sachant que les dommages aux biens sont assurés sur une base d'indemnisation en valeur à neuf et les pertes d'exploitation sur la base maximale de la perte de marge sur une année :

Risques	
Dommages aux biens / pertes d'exploitation	A concurrence de 13 022 K€ de marge brute
Responsabilité civile d'exploitation (par an)	8 000 K€
Responsabilité civile après livraison (par an)	3 100 K€

B. INFORMATIONS RELATIVES A LA PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

B.1 ACTIVITE ET RESULTATS D'ELIXENS SA.

Elixens SA est le holding du groupe et n'exploite, en conséquence, pas directement d'activités industrielles. Elle détenait directement ou indirectement l'ensemble des participations formant le groupe Elixens, soit 11 sociétés entrant dans le périmètre de consolidation 2011, dont la liste figure en annexe des comptes consolidés.

Elixens SA entretient avec ses filiales des relations de type « Mère-Filles ». Elle assure :

- directement le suivi de la trésorerie des filiales et la gestion de leurs excédents dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie,
- des services communs dans le cadre de conventions d'assistance technique mises en place depuis le 1^{er} novembre 1996,
- des prestations de services en matière de comptabilité générale, paye, informatique, commercial depuis le 1^{er} janvier 2009
- l'octroi de garanties dans le cadre de certains financements au bénéfice de ses filiales,
- la centralisation des risques de change et des risques de taux du groupe,
- la gestion de l'intégration fiscale française.

Ses ressources proviennent des dividendes versés par ses filiales et des prestations de service qui leur sont facturées.

en K€	2011	2010
Produits d'exploitation	2 447	2 383
Charges d'exploitation	3 809	3 359
Résultat d'exploitation	-1 163	-696
Produits financiers	7 715	1 084
Charges financières	6 299	529
Résultat financier	1 415	554
Résultat courant avant impôts	252	-142
Résultat exceptionnel	19	92
Résultat net	605	285

Synthèse de la situation de trésorerie et d'endettement

Nature	31/12/2011	31/12/2010
Passifs financiers non courants		
Passifs financiers courants	380	709
Trésorerie et équivalent de trésorerie	12 507	15 440
Endettement net total	-12 127	-14 731
Capitaux propres	39 393	41 400
Chiffre d'affaires	2 447	2 383
Résultat	605	285
Ratio d'endettement net sur :		
Capitaux propres	-	-
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat	-	-

B.2. MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS OU DANS LES METHODES D'EVALUATION RETENUES, DANS LES CONDITIONS DEFINIES A L'ARTICLE L.123-17 DU CODE DE COMMERCE.

Néant

B.3. MONTANT GLOBAL DES CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES :

Conformément aux dispositions de l'art 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous indiquons qu'au titre de l'exercice 2011, les dépenses non déductibles visées à l'art 39-4 du même code se sont élevées à 60 771 €.

B.4. RESULTAT DE L'EXERCICE ET PROPOSITION D'AFFECTATION DE CELUI-CI.

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 604 628,53 €.

Le compte Autres réserves s'établit à 25 738 561,44 €.

Le Conseil proposera à l'assemblée générale des actionnaires l'affectation suivante :

- ... Bénéfice de l'exercice 604 628,53 euros
- ... Prélèvement sur le compte « autres réserves » 275 044,27 euros
- ... pour former un bénéfice distribuable de 879 672,80 euros à titre de dividendes aux actionnaires

ramenant le compte « autres réserves » à 25 463 517,17 euros.

Le dividende brut par action avant prélèvements fiscaux serait ainsi de 0,40 euros, étant précisé que les actions détenues par la société à la date de détachement de ce dividende n'auront pas droit à celui-ci.

B.5. MONTANT DES DIVIDENDES QUI ONT ETE MIS EN DISTRIBUTION AU TITRE DES 3 EXERCICES PRECEDENTS

Il a été versé un dividende de 0,80 € par action au titre de l'exercice 2010 et au titre de l'exercice 2009.

Il n'a pas été versé de dividendes au titre de l'exercice 2008.

B.6 INFORMATIONS BOURSIERES

Les cours extrêmes de cotation lors de l'exercice 2011 se sont établis à :

- 11,88 € pour le cours le plus bas en clôture (25/02/2011)
- 15,40 € pour le cours le plus haut en clôture (28/11/2011)

Au 29 décembre 2011 (dernier jour boursier), le cours s'établissait à 15,21 €.

Le volume d'actions échangées au cours de l'année a été de 50 599 actions.

B.7 DECOMPOSITION A LA CLOTURE DU SOLDE DES DETTES A L'EGARD DES FOURNISSEURS PAR DATE D'ECHEANCE

La décomposition à la clôture de l'exercice 2011 du solde des dettes d'Elixens SA à l'égard des fournisseurs par date d'échéance s'analyse comme suit :

En K€	Dettes échues en			Dettes échues au 31/12/2011	Total 1	Factures à recevoir	Total TTC
	janv-12	févr-12	mars-12				
Elixens	68	4	-	56	128	142	270

C. INFORMATIONS RELATIVES AUX PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES OU PRISES DE CONTROLE / CHANGEMENT DE PERIMETRE

C.1. PRISE DE CONTROLE D'UNE SOCIETE AYANT SON SIEGE SOCIAL EN FRANCE.

Le Groupe Elixens a pris en juin 2011 une participation à hauteur de 25% dans l'entreprise Vincent Développement.

C.2 CHANGEMENT DE PERIMETRE

Le groupe Elixens a pris, en juin 2011, une participation du Groupe Elixens à hauteur de 25% dans l'entreprise Vincent Développement.

D. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL DE LA SOCIETE : ACTIONNARIAT, AUTOCONTROLE, PARTICIPATIONS CROISEES, RACHAT D' ACTIONS PROPRES ET EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL

D.1. INFORMATIONS SUR L'ACTIONNARIAT

La répartition de l'actionnariat nominatif détenant au moins 5% du capital au 31/12/10 et au 31/12/11 était la suivante (Cf. également partie H.4.1 Actionnariat) :

Actionnaires	Pourcentage d'actions détenu au	
	31/12/2011	31/12/2010
SARL YRIEL	55,91%	53,26%
E. ALVES	21,81%	21,11%

Achat d'actions par les mandataires sociaux.

Les mandataires sociaux n'ont pas racheté directement d'actions de la société en 2011.

La société Yriel dont le gérant est M. Alves Emmanuel a racheté 19 767 actions Elixens sur le marché pour un montant brut de 275 858,68 € et un montant net de 276 518,35 €.

Annulation d'actions

Le 28 février 2011, Elixens a annulé 72 529 actions détenues en autocontrôle. Cette opération n'a pas engendré de franchissements de seuils.

Actionnariat au porteur

Au 31 décembre 2011 (date de la dernière enquête Euroclear), la société dénombrait 420 actionnaires au porteur.

D.2. ACTIONS D'AUTOCONTROLE : NOM DES SOCIETES CONTROLEES ET PARTS DU CAPITAL DE LA SOCIETE QU'ELLES DETIENNENT.

L'assemblée générale du 25 juin 2010, statuant à titre ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, a autorisé le conseil d'administration, conformément aux articles L 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, à acquérir, céder, ou transférer des actions de la société par tous moyens en bourse, de gré à gré ou autrement aux conditions et selon les modalités ci-après énoncées.

Les actions ainsi rachetées pourront être utilisées par le conseil d'administration dans les conditions définies par les articles 225-209 et suivants du Code de commerce et notamment aux fins suivantes :

- Réduction du capital par voie d'annulation de tout ou partie des actions acquises, sous réserve de l'autorisation donnée par la présente assemblée ;
- L'animation du marché du titre et sa liquidité au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'A.M.F. ;
- La remise d'actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- La mise en œuvre de programmes d'achat et/ou d'options d'achat d'actions par les salariés ;
- Et, plus généralement, la réalisation de toute opération conforme à la réglementation et, notamment aux pratiques de marché admises par l'A.M.F.

Les modalités du rachat des actions de la société sont les suivantes :

- prix maximum d'achat par action : 20 €
- nombre maximum d'actions pouvant être détenues par la société pendant la durée de validité du programme : 10% des actions existantes.
- montant maximum des fonds destinés à la réalisation du nouveau programme de rachat d'actions : 4 852 706 euros.

En cas de réalisation d'augmentations de capital par attributions gratuites d'actions, le prix maximum d'achat sera respectivement ajusté en faisant le produit de ce prix par le rapport entre le nombre des actions anciennes et le nombre total des actions anciennes et nouvelles.

L'autorisation a été donnée pour une durée de dix huit mois à compter de l'Assemblée du 25 juin 2010. Elle a annulé et remplacé la précédente autorisation de l'Assemblée générale mixte du 25 juin 2009.

Lors de l'exercice 2011, la société a acquis, dans le cadre du programme autorisé par l'Assemblée du 25 juin 2010, 28 705 actions en autocontrôle au cours moyen brut de 16,07 € et au cours moyen net (avec frais) de 16,66 €, les frais de négociation se montant à 16 810,13 €.

Sur ces 28 705, la Société a racheté :

- le 5 août 2011, un bloc OTC de 7 805 titres de la société au prix de 14 €/action.
- le 28 novembre 2011, un bloc OTC de 17 239 titres de la société au prix de 17,5 €/action

La Société n'a vendu aucune de ses actions.

La société a annulé 72 529 actions.

Au 31 décembre 2011, les 177 375 actions détenues par la société en autocontrôle représentaient 8,1% du capital social.

D.3. PARTICIPATIONS CROISEES

Néant

D.4. RACHAT D' ACTIONS PROPRES (AJUSTEMENTS CONSECUTIFS A L'ACHAT D' ACTIONS)

Cf paragraphe D.2

D.5. EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL :

Sans objet

E. INFORMATIONS RELATIVES A LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL DE LA SOCIETE

Il n'y a pas de participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice.

Il n'existe pas de plan d'épargne entreprise.

F. INFORMATION RELATIVE AU CHOIX DE LA MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Le 30 mars 2012, l'Assemblée Générale a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-57 alinéa 2 du Code de commerce, de modifier le mode d'administration et de direction de la Société pour adopter la formule de la gestion par un Directoire et un Conseil de surveillance régie par les articles L. 225-57 à L. 225-93 du Code de commerce.

La Société n'a pas nommé de Directeur Général.

G. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

G.1. LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHACUN DES MANDATAIRES DURANT L'EXERCICE.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31/12/2011

Membres du Conseil d'administration	Fonctions
Emmanuel ALVES né à Vitry Sur Seine le 21/03/1935 Début de mandat : 13/06/2002 Fin de mandat : 30/03/2012	Président Directeur Général de la SA ELIXENS Président des SAS ELIXENS FRANCE, ORGACHIM, FLORESSENCE, EGNO Gérant de la SARL YRIEL et des SCI CERCOLAS et du LAUREMONT Représentant permanent de la SAS ELIXENS France dans la SA TROPIKAL
Carole ALVES , épouse ABDELLI née à Charenton (94) le 17/01/1965 Début de mandat : 13/06/2002 Fin de mandat : 30/03/2012	Directeur Général Délégué Administrateur de la SA ELIXENS
Richard MICHALAK né à Sanvignes le 21/11/1950 Début de mandat : 29/01/2008 Fin de mandat : 30/03/2012	Président des sociétés ELIXENS UK Ltd et de ELIXENS AMERICA INC
Bernard POMMIER né à Troyes le 24/05/1957 Début de mandat : 28/08/2008 Fin de mandat : 30/03/2012	Membre du conseil de surveillance de la société MEILLAND INTERNATIONAL Gérant de la société BP CONSEIL

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 30/03/2012

Membres du Conseil de surveillance	Fonctions
Emmanuel ALVES, Président né à Vitry Sur Seine le 21/03/1935 Début de mandat : 30/03/2012 Fin de mandat : 2018	Président des SAS ORGACHIM et EGNO Président de la SA APOLLON SOLAR Gérant de la SARL YRIEL et des SCI CERCOLAS et du LAUREMONT
Bernard POMMIER, Vice Président né à Troyes le 24/05/1957 Début de mandat : 30/03/2012 Fin de mandat : 2018	Membre du conseil de surveillance de la société MEILLAND INTERNATIONAL Membre du conseil de surveillance de la société OGC Nice
Serge AUBRY né à Paris le 15/07/1935 Début de mandat : 30/03/2012 Fin de mandat : 2018	Gérant de la société MPS Consultants
Yves LEGUEN né à Alger le 16/08/1941 Début de mandat : 30/03/2012 Fin de mandat : 2018	Néant
YRIEL SARL Début de mandat : 30/03/2012 Fin de mandat : 2018	(Maison-mère d'Elixens SA)
ALVES Michèle, représentante permanente d'YRIEL Début de mandat : 30/03/2012 Fin de mandat : 2018	Néant

COMPOSITION DU DIRECTOIRE AU 30/03/2012

Membres du Directoire	Fonctions
Carole ALVES, épouse ABDELLI née à Charenton (94) le 17/01/1965 Début de mandat : 30/03/2012 Fin de mandat : 2016	Présidente du Directoire de la SA ELIXENS Présidente des SAS ELIXENS France et FLORESSENCE Représentante permanente de la SAS ELIXENS France dans la SA TROPIKAL
Richard MICHALAK né à Sanvignes le 21/11/1950 Début de mandat : 30/03/2012 Fin de mandat : 2016	Membre du Directoire de la SA ELIXENS Président des sociétés ELIXENS UK Ltd et de ELIXENS AMERICA INC
Jean-Pascal ABDELLI né à Paris le 2/04/1965 Début de mandat : 30/03/2012 Fin de mandat : 2016	Membre du Directoire de la SA ELIXENS

G.2. REMUNERATIONS ALLOUEES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Organe d'administration

La société a procédé en 2011 à la distribution de jetons de présence pour un montant de 15 000 € .

Organe de direction

Il n'a pas été attribué aux membres de l'organe de direction de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

Le total des rémunérations brutes versées aux membres de la direction générale a été versé uniquement par la société Elixens et s'est élevé en 2011 à 476 315 € dont 1 932 € d'avantages en nature et se répartit comme suit :

Sociétés	Dirigeant	Fonction	Rémunération brute		Avantages en nature
			hors avantage en nature		
			Fixe	Variable	
Elixens	E. ALVES	Président Directeur Général	198 861 €	-	1 932 €
	C. ABDELLI	Directrice Générale Déléguée	117 533 €		4 041 €
	R. MICHALAK	Directeur Financier	157 989 €	-	-
Floessence, filiale d'Elixens	E. ALVES	Président	Néant		Néant
Elixens France filiale d'Elixens	E. ALVES	Président	Néant		Néant

Les rémunérations brutes se décomposent en une partie fixe et une partie variable.

La partie variable dépend des performances consolidées du groupe et des performances individuelles des dirigeants.

Suite aux modifications de périmètre du groupe en 2007, le Conseil d'administration du 8 décembre 2008 a revu les conditions d'attributions des parties variables de M. Alves et Mme Abdelli. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2009, la rémunération variable globale attribuée à M. Alves et Madame Abdelli est désormais fixée à 10% de la quote part de résultat opérationnel consolidé qui sera supérieure à 5% du chiffre d'affaires consolidé.

Cette rémunération est répartie de façon égale entre M. Alves et Madame Abdelli.

En ce qui concerne le régime de retraite complémentaire, il est identique à celui des cadres d'Elixens SA.

Les dirigeants ne bénéficient ni de prêts ni de garanties accordées ou constituées en leur faveur.

Les mandataires sociaux des sociétés contrôlées par Elixens n'ont reçu aucune rémunération au titre de leur mandat.

G.3. ENGAGEMENTS DE TOUTE NATURE ET LEURS MODALITES, PRIS PAR LA SOCIETE AU BENEFICE DE SES MANDATAIRES SOCIAUX, CORRESPONDANT A DES ELEMENTS DE REMUNERATION, DES INDEMNITES OU DES AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ETRE DUS A RAISON DE LA PRISE, DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE LEURS FONCTIONS OU POSTERIEUREMENT A UN TEL EVENEMENT.

Néant

**G.4 ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUR TITRES MENTIONNEES A
L'ARTICLE L.621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER REALISEES AU COURS DU
DERNIER EXERCICE**

Néant

H. AUTRES INFORMATIONS

H.1. INSTALLATIONS CLASSEES A RISQUES (CATEGORIE « SEVESO SEUIL HAUT »)

Néant

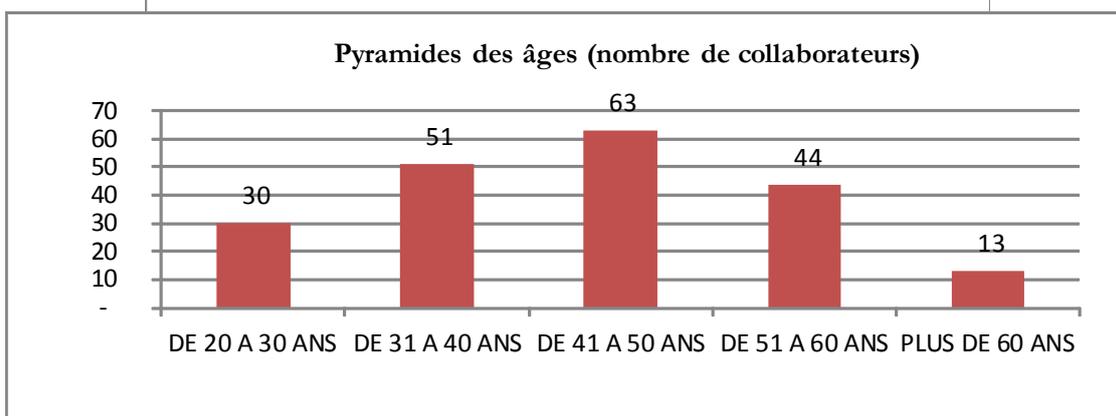
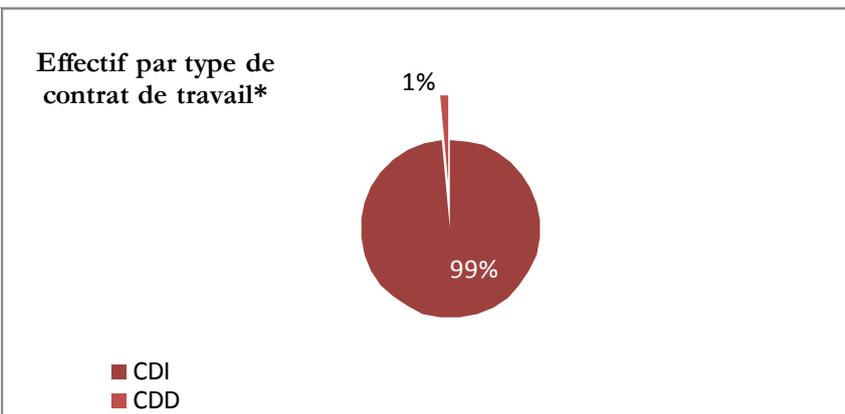
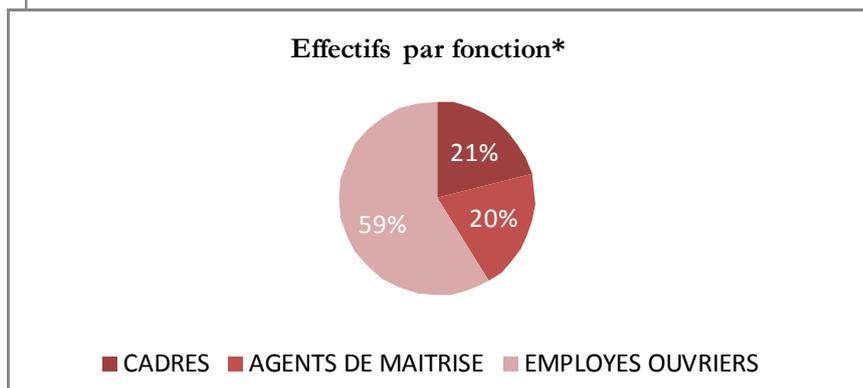
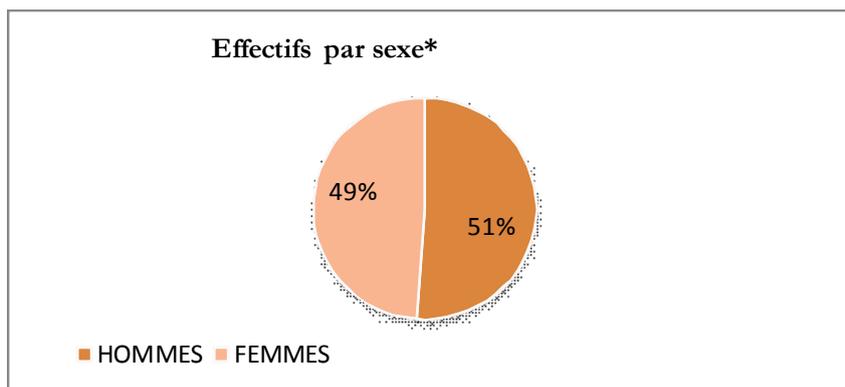
**H.2. POLITIQUE EN MATIERE SOCIALE ET DE
QUALITE/SECURITE/ENVIRONNEMENT**

**H.2.1 POLITIQUE SOCIALE
REPARTITION DES EFFECTIFS**

Les effectifs du groupe au 31 décembre 2011 s'élevaient à 201 personnes contre 206 fin 2010.

Répartition par filiale au 31/12/11

Sociétés	Effectif 2011	Effectif 2010
Elixens France	47	47
Elixens UK Ltd	4	4
Elixens America Inc.	3	4
Floressence	47	50
Floressence Chine	9	9
Bambao	30	32
Eastaroma	30	28
Bio Inter	12	13
Elixens	19	19
Total	201	206



L'emploi de personnel extérieur au groupe est majoritairement destiné aux travaux de nettoyage et d'entretien ainsi qu'au travail intérimaire.

CHARGES DE PERSONNEL : REMUNERATION, INTERESSEMENT ET PARTICIPATION

Rémunération (hors participation):

K€	2011	2010
Total	7 949	7 588

En 2011, les salariés de Floressence ont bénéficié :

- d'une participation relative à l'exercice 2010 pour un montant de : 71 864 €.
- de la « prime dividendes » relative à l'exercice 2010 pour un montant total de 18 813 €.

Compte tenu des résultats 2011, les salariés de Floressence bénéficieront en 2012 :

- d'une participation relative à l'exercice 2011 pour un montant de : 121 427 €.
- d'un intéressement à l'exercice 2011 pour un montant total de 167 031 €.

FORMATION

La formation en 2011 a principalement été orientée vers l'adaptation aux évolutions technologiques, l'acquisition de nouvelles compétences, la qualité et la sécurité.

VALEURS D'ENTREPRISE

Le groupe applique le principe d'égalité des chances face à l'emploi, et s'assure qu'aucun candidat ou salarié ne reçoit un traitement moins favorable que les autres pour des raisons de sexe, de situation matrimoniale, de race, de couleur, de nationalité, d'origine ethnique, de religion, de séropositivité éventuelle, de handicap, d'orientation sexuelle et n'est soumis à aucune restriction arbitraire relative à l'âge, et que nul n'est désavantagé par des conditions ou des exigences dont la justification n'est pas démontrable.

Le groupe emploie des personnes handicapées directement ou par l'intermédiaire d'associations ou de CAT. Les salariés devenus handicapés bénéficient de toute l'assistance nécessaire pour conserver leur poste, ou être formés pour occuper d'autres postes plus appropriés quand cela est possible.

En matière d'œuvres sociales, les actions mises en œuvre ont été des actions de proximité, au profit du tissu local dans le domaine social ou culturel.

H.2.2 POLITIQUE QUALITE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

Elixens intègre la santé, la sécurité et le respect de l'environnement dans ses priorités. Le groupe porte un regard critique sur ces concepts afin d'évaluer les risques potentiels des produits, des méthodes de production et les nuisances pour l'environnement.

Cet engagement volontaire de progrès pour un développement durable s'exprime concrètement au travers de la mise en œuvre des règles de conduite.

PROTECTION DE L'HOMME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Préoccupation centrale du groupe, la sécurité de ses employés et des installations est suivie par des indicateurs de performance.

En application de la directive sur les ICPE, le site industriel d'Elixens France est soumis à autorisation préfectorale d'exploiter et celui de Floressence est soumis à déclaration d'activité

Les sites appliquent des programmes de sécurité et de protection du personnel. Ceux-ci passent notamment :

- par l'emploi d'équipements particuliers (machines antidéflagrantes, sols au revêtement particulier, équipements de protection individuelle...)
- par la présence de stockages spéciaux dédiés aux produits inflammables ou aux produits à risques
- par la formation continue des personnes aux risques chimiques en conformément à la directive CLP

La politique de sécurité fondée sur la prévention passe aussi par une implication très active du personnel. Ainsi, l'ensemble du personnel de production a suivi une formation sécurité très poussée et de nombreux exercices sont régulièrement réalisés sur chacun des sites.

La politique sécurité passe également par des actions de communication vis à vis du grand public afin de jouer la carte de la transparence en exposant les actions entreprises et de dédramatiser les inquiétudes que véhicule pour certains l'image de la chimie. Nos actions de partenariat avec les établissements locaux d'enseignement supérieur (EBI, Université de Cergy, ESCOM) se sont poursuivies encore cette année avec des cycles de formation et de visites du site par les étudiants.

Concernant la protection de l'environnement, étant donné le caractère de l'activité, tous les sites du groupe sont très régulièrement inspectés par les autorités compétentes (DIRECCTE /DREAL...). A la date du 31 décembre 2011, les investigations demandées par ces autorités dans le cadre de leur activité de contrôle n'ont mis en évidence aucun problème significatif.

Aucun liquide ni déchet ne sort des sites sans avoir été analysé puis traité.

AMELIORATION DE LA QUALITE

La politique qualité du groupe est fondée sur les principes de base suivants :

- l'implication active du management dans la démarche qualité afin de « véhiculer » l'esprit qualité chez le personnel, entretenir sa motivation et son engagement ainsi que sa compétence et définir les axes d'améliorations qui sont ensuite déclinés par les collaborateurs.
- rester à l'écoute des clients afin :
 - d'une part de les satisfaire par la fourniture de matières premières, compositions aromatiques et parfumées de qualité conformes à leur cahier des charges, fiables en terme de constance de qualité, de reproductibilité et de traçabilité
 - d'autre part, d'utiliser leurs besoins, demandes et remarques comme facteurs de progrès.
- produire des produits conformes aux exigences réglementaires applicables,
- améliorer de façon continue l'efficacité de l'ensemble des processus mis en oeuvre dans le cadre de la démarche qualité afin de réduire au maximum les non conformités, les réclamations des clients et les dysfonctionnements internes, être lucide et performant dans leur analyse et dans la détermination des actions préventives et correctives à mener
- maîtriser tous les processus de travail et leurs traçabilité par des contrôles internes à toutes les étapes des processus, depuis la commande jusqu'à la livraison.

Cette démarche qualité, initiée et soutenue par la Direction depuis l'origine, s'est traduite par le renouvellement, pour une période de 3 ans de la certification ISO 9001:V 2008 de Floressence en 2011 et de la certification ISO 9001:V 2008 d'Elixens France en 2010.

Dans le cadre de ses activités pour le secteur pharmaceutique, la société industrielle d'Elixens France a été inspectée par l'AFSSAPS en 2011 avec le renouvellement de son attestation GMP pour une période de 3 ans. Cette attestation GMP a été également complétée par plusieurs audits de clients pharmaceutiques.

Plusieurs audits de clients agro-alimentaires et cosmétiques ont également été réalisés en 2011 sur le site de Saint Ouen l'Aumône.

D'autre part, les sites d'Elixens France possèdent la certification Ecocert AB pour leurs activités dans le domaine agro-alimentaire et les certificats Ecocert Greenlife et Cosmos pour leurs activités dans le domaine de la cosmétique (ECOCERT, organisme de référence de la certification bio dans le monde).

Audit début 2011 sur le référentiel actualisé de l'association BIO PARTENAIRE, par ECOCERT, ELIXENS France a également obtenu l'attestation formelle le 14 février 2011 pour son offre d'huiles essentielles, d'hydrolats, d'eaux florales et de spécialités d'herboristerie issues de son partenariat avec la SICA BIO-PLANTES. Le référentiel parmi les plus exigeants du secteur, combinent le respect du cahier des charges de l'Agriculture Biologique avec des exigences en termes de durabilité de partenariat entre producteurs et transformateurs ainsi que des exigences environnementales et sociétales. Un audit est pratiqué annuellement par un organisme officiel agréé indépendant. Au sein de la SICA BIO- PLANTES, ELIXENS France apporte un appui technique de la mise en culture à la commercialisation de la trentaine d'espèces cultivées spécifiquement en Bio. Les techniques de culture, l'adaptation de nouvelles espèces donnent lieu à des échanges réguliers entre les producteurs, l'exploitation du Lycée horticole de Romans et ELIXENS France. Les procédés de distillation, la mise aux normes des produits constituent les autres axes de la coopération technique avec la SICA BIO-PLANTES. Le respect des pratiques de cultures selon le référentiel Biologique est assuré par les audits réguliers des producteurs et un contrôle qualité particulièrement rigoureux au niveau olfactif, physico chimique, chromatographique et des pesticides. L'engagement d'achat exclusif des productions de la cinquantaine de producteurs est inscrit dans une vision à long terme. Les modalités d'achat convenues également à long terme assurent une juste rémunération aux producteurs et un juste prix d'achat aux utilisateurs aval.

Cette orientation complémentaire vers les produits « Bio » et le développement durable témoigne de l'engagement volontaire du groupe Elixens pour le respect de l'environnement tout au long de la chaîne de production et la valorisation des substances naturelles de qualité écologique.

LIMITATION DES NUISANCES SONORES ET OLFACTIVES

La poursuite de la prise en compte des nuisances sonores et le traitement des odeurs par passage dans des tours de lavage de gaz avant rejet permettent de réduire de façon significative les nuisances des ateliers envers les riverains des sites industriels du groupe. Ainsi des mesures de niveau sonore sont régulièrement réalisées en limites de sites et permettent un suivi précis et régulier de l'évolution dans le temps de l'impact sur le voisinage.

H.3. SANCTION CONTRE LA SOCIETE PRONONCEE PAR LE CONSEIL DE LA CONCURRENCE

Néant

H.4. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

H.4.1 ACTIONNARIAT

H.4.1.1 STRUCTURE DU CAPITAL DE LA SOCIETE ET PARTICIPATIONS DIRECTES OU INDIRECTES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

	Situation au 31/12/2011				Situation au 31/12/2010			
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote théoriques	% des droits de vote exerçables	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote théoriques	% des droits de vote exerçables
YRIEL SARL	1 229 663	55,9%	55,9%	60,8%	1 209 896	53,3%	29,4%	59,0%
M. & Mme Emmanuel ALVES	479 652	21,8%	21,8%	23,7%	479 652	21,1%	21,1%	23,4%
M. JP. ABDELLI	98 517	4,5%	4,5%	4,9%	98 517	4,3%	4,3%	4,8%
Mme Carole ABDELLI	102 802	4,7%	4,7%	5,1%	102 802	4,5%	4,5%	5,0%
Sous-total groupe ALVES	1 910 634	86,9%	86,9%	94,5%	1 890 867	83,2%	83,2%	92,2%
Autres nominatifs	2 241	0,1%	0,1%	0,1%	1 241	0,1%	0,1%	0,1%
Public porteur	108 932	5,0%	5,0%	5,4%	158 404	7,0%	7,0%	7,7%
Autocontrôle	177 375	8,1%	8,1%	0,0%	221 199	9,7%	9,7%	0,0%
Total général	2 199 182	100,0%	100,0%	100,0%	2 271 711	100,0%	100,0%	100,0%

H.4.1 .2 DETENTEURS DE TOUT TITRE COMPORTANT DES DROITS DE CONTROLE SPECIAUX : NEANT

H.4.2 CLAUSES SPECIFIQUES :

Néant

H.4.3 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE GESTION:

H.4.3.1 REGLES APPLICABLES A LA NOMINATION ET AU REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE AINSI QU'A LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIETE

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil de surveillance et du Directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la société sont celles prévues par la loi.

H.4.3.2 POUVOIRS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Il nomme les membres du Directoire et fixe leur rémunération ; il peut également les révoquer. Il désigne le Président du Directoire et, éventuellement, les Directeurs Généraux.

Il convoque l'Assemblée Générale des actionnaires, à défaut de convocation par le Directoire.

En outre, le Conseil de surveillance donne au Directoire les autorisations préalables à la conclusion des opérations que ce dernier ne peut accomplir sans son autorisation.

Il présente à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe peut être décidé par le Conseil de surveillance sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil de surveillance peut conférer, à un ou plusieurs de ses membres, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Il autorise les conventions entre la Société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance.
Il autorise le Directoire à consentir au nom de la Société tous avals, cautions et garanties.

DIRECTOIRE

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément au Conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires et de ceux qui requièrent l'autorisation préalable du Conseil de surveillance.

Toutefois, le Directoire ne peut accomplir les actes suivants sans l'autorisation préalable du Conseil de surveillance :

- toutes opérations susceptibles d'affecter de façon substantielle le périmètre d'activité du Groupe,
- tous engagements d'investissements ou de prises de participations excédant les montants fixés par le Conseil de surveillance,
- l'octroi de prêts à toutes sociétés pour un montant excédant le montant fixé par le Conseil de surveillance,
- l'émission de valeurs mobilières de toutes natures faisant l'objet d'une délégation de compétence de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prise en vertu des articles L. 225-129-2 et suivants du Code de commerce,
- la souscription de tous emprunts pour une durée ou pour un montant supérieurs à ceux que le Conseil de surveillance aura déterminés,
- l'émission de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou l'attribution gratuite d'actions de la Société au profit des membres du personnel ou de certaines catégories d'entre eux, ou tout produit similaire,
- les propositions de programme de rachat d'actions à l'assemblée générale des actionnaires,
- la signature de tous traités et transactions, arbitrages, l'acceptation de tous compromis impliquant la Société ou une de ses filiales,
- la signature de tous projets de traité de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actif excédant les valeurs fixées par le Conseil de surveillance,
- les achats et ventes d'établissements commerciaux, de branches d'activités, et de biens immobiliers,
- les accords de partenariat stratégiques,
- les propositions d'affectation du résultat et de fixation du dividende à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires,
- les dates de paiement du dividende et, le cas échéant, des acomptes sur dividende.
- les cessions de participations,
- l'embauche d'un salarié relevant d'un coefficient élevé soit à partir du coefficient 770.

Lorsqu'une opération dépasse le cadre ou le montant ainsi fixé, l'autorisation du Conseil de surveillance est requise dans chaque cas.

Le Conseil de surveillance peut, dans la limite d'un montant total qu'il fixe, autoriser le Directoire à donner des cautions, avals ou garanties au nom de la société. La durée de cette autorisation ne peut être supérieure à un an, quelle que soit la durée des engagements cautionnés, avalisés ou garantis.

En cas de refus du Conseil d'autoriser une des opérations visées ci-dessus, le Directoire peut, s'il le juge utile, convoquer extraordinairement une Assemblée Générale Ordinaire qui pourra accorder l'autorisation en cause et tirer toutes conséquences du différend surgi entre les organes sociaux.

Le Directoire convoque les Assemblées Générales, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels, et, le cas échéant, les comptes consolidés.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

H.4.3.1 ACCORDS PREVOYANT DES INDEMNITES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU LES SALARIES

Néant

H.5. MENTION DU CHOIX EFFECTUE PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE RELATIF AUX OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS (« STOCK-OPTIONS ») ET AUX ACTIONS GRATUITES ATTRIBUEES AUX DIRIGEANTS SOCIAUX

Néant

I. AUTRES DOCUMENTS JOINTS OU COMMUNIQUEES EN MEME TEMPS QUE LE RAPPORT DE GESTION

I.1. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (VOIR ANNEXE)

I.2. RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Il n'existe pas à la date d'établissement du présent rapport de plan de stocks options en vigueur.

I.3. DELEGATIONS ACCORDEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale Extraordinaire au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

Date de PAGE	Résolution	Contenu	Utilisation
10-juin-11	7 ^{ème} résolution – autorisation donnée au Conseil, pour une durée de 24 mois, de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions	Autorisation d'annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises par la société dans le cadre de programmes d'achat de ses propres actions, dans la limite maximale de dix pour cent (10%) du capital social existant à la date de l'opération, par période de vingt quatre mois, à réduire le capital à due concurrence et à procéder à la modification corrélative des statuts.	Non utilisée
10-juin-11	8 ^{ème} résolution – autorisation donnée au Conseil, pour une durée de 26 mois, d'augmenter le capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport	Autorisation d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 5 601 636 euros par incorporation successive ou simultanée, au capital de réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.	Non utilisée

I.4. DELEGATIONS ACCORDEES AU DIRECTOIRE

La société ayant changé de mode de gestion, par décision de PAGE en date du 30 mars 2012, il sera proposé à l'assemblée des actionnaires de transférer au Directoire les délégations auparavant consenties au Conseil d'Administration, énoncées au point I.3. ci-dessus.

RESULTATS DE LA SOCIETE ELIXENS SA
AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES

Nature des indications	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2011
I Capital en fin d'exercice					
Capital social	4 852 706	4 852 706	4 671 968	4 543 422	4 398 364
Nombre des actions ordinaires existantes	2 426 353	2 426 353	2 335 984	2 271 711	2 199 182
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription					
II Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 600 162	1 037 053	1 886 925	2 382 692	2 447 445
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	29 146 215	< 436 228 >	963 465	139 592	3 390 405
Impôts sur les bénéfices	< 3 456 >	< 98 959 >	< 36 435 >	< 335 632 >	< 333 104 >
Participation des salariés dues au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	27 553 430	< 2 272 409 >	< 1 659 864 >	285 433	604 629
Résultat distribué	-	-	-	-	-
III Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	12,01	< 0,14 >	0,43	0,21	1,69
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	11,36	< 0,94 >	< 0,71 >	0,13	0,27
Dividendes attribués à chaque action	0,36	-	0,80	0,80	
IV Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	16	19	18	19	19
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 359 548	1 105 388	1 278 937	1 352 473	1 290 809
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, Oeuvres sociales, etc....)	352 005	479 613	526 217	607 028	587 984

20.4 RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 12 JUIN 2012

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de notre Société vous a convoqués à une Assemblée Générale Mixte Annuelle, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2011, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Nous vous précisons que le Directoire a communiqué en temps utile les comptes annuels, les comptes consolidés et le rapport de gestion au Conseil de surveillance.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le rapport de gestion du Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a faites le Directoire dans son rapport recevra votre agrément, et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à PARIS
Le 27 avril 2012

Le Conseil de surveillance

20.5 RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 JUIN 2011

RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ANNUELS

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du rapport du Président du Conseil de surveillance relatif au gouvernement d'entreprise, à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne, et de gestion des risques mises en place par Elixens, et des rapports des commissaires aux comptes approuve les comptes sociaux de

L'exercice clos le 31 décembre 2011 tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, se soldant par un bénéfice de 604 628,53 euros.

L'assemblée donne en conséquence aux administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire sur la gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, lesquels font ressortir un bénéfice net consolidé part du Groupe de 1 826 405 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil de surveillance, constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 604 628,53 euros qu'elle décide d'affecter de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice 604 628,53 euros
- Prélèvement sur le compte « autres réserves » 275 044,27 euros
- pour former un bénéfice distribuable de 879 672,80 euros à titre de dividendes aux actionnaires ramenant le compte « autres réserves » à 25 463 517,17 euros.

Le dividende brut par action avant prélèvements fiscaux serait ainsi de 0,40 euro, étant précisé que les actions détenues par la société à la date de détachement de ce dividende n'auront pas droit à celui-ci.

Ce dividende sera payable à compter du 25 juin 2012.

Ce dividende sera éligible à l'abattement de 40% bénéficiant aux seules personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France, conformément aux dispositions de l'article 158.3.2 du Code général des impôts.

Les actionnaires sont informés que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code général des impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des revenus éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 du Code général des impôts peuvent opter pour leur assujettissement à un prélèvement forfaitaire libératoire de 21 %. Les conditions d'exercice et limites de cette option leur sont exposés.

Les actionnaires sont en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qu'ils soient soumis au prélèvement forfaitaire libératoire ou imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu, sont prélevés à la source.

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'au cours des trois exercices précédents, la société n'a procédé à des versements de dividendes qu'au titre des exercices 2009 et 2010 d'un montant par action de 0,8 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

QUATRIEME RESOLUTION – APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve successivement chacune des opérations et conventions dont ledit rapport fait état, les actionnaires concernés ne prenant pas part au vote desdites conventions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés ayant pris part au vote.

CINQUIEME RESOLUTION – ATTRIBUTION DE JETONS DE PRESENCE AUX ADMINISTRATEURS AU TITRE DE L'EXERCICE 2011

L'assemblée générale approuve la proposition du Directoire et fixe le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2011 à la somme de 15 000 (quinze mille) euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

RESOLUTION A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

SIXIEME RESOLUTION – TRANSFERT DE DELEGATIONS AU DIRECTOIRE

L'assemblée générale décide, suite au changement du mode de direction de la société, de transférer au Directoire les délégations de compétence qu'elle avait consenties au Conseil d'administration le 10 juin 2011 en ses septième et huitième résolutions, lesquelles se poursuivent donc selon les mêmes modalités et pour leur durée respective restant à courir ; ces délégations sont listées ci-après :

- Autorisation donnée au Conseil d'administration de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions étant rappelé que cette autorisation a été donnée pour une durée de vingt-quatre mois et expirera le 10 juin 2013;
- Autorisation donnée au Conseil d'administration d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission ou primes d'apport étant rappelé que cette autorisation a été donnée pour une durée de vingt-six mois et expirera le 10 août 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

SEPTIEME RESOLUTION – POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'assemblée générale, statuant à titre mixte, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou réglementaires et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

20.6 DATES DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

Le 11 juillet 2012, Elixens a publié l'approbation des comptes 2011 et les rapports des Commissaires aux comptes.

20.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Au titre des exercices 2009 et 2010, il a été versé un dividende de 0,8 euro par action.
Au titre de l'exercice 2011, il a été versé un dividende de 0,4 euro par action.

20.8 PROCEDURES JUDICIAIRES OU D'ARBITRAGE

La société a été informée le 16 octobre 2010 par l'AMF d'une sanction prise à son égard le 16/09/10 pour manquements à l'information du public. Le 29 septembre 2011, la Cour d'Appel de Paris a informé la Société Elixens SA du rejet de ses recours contre la sanction prise par l'AMF le 16 septembre 2010 pour manquements à l'information du public. La Société a déposé un pourvoi en cassation le 29 mars 2012.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre fait exceptionnel, litige ou arbitrage intervenu pendant l'exercice clos 2011 ou pendant l'exercice en cours susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

20.9 CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIERE ET COMMERCIALE

Le groupe Elixens n'a pas connu de changement significatif de sa situation financière et commerciale au cours de l'exercice 2011.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 CAPITAL SOCIAL

A la date du 31 décembre 2010, le capital social s'élevait à 4 543 422 € divisé en 2 271 711 actions d'une seule catégorie de 2€ chacune entièrement libérées.

A la date du présent document, le capital social est fixé à la somme de 4 398 364 € divisé en 2 199 182 actions (suite à l'annulation de 72 529 actions en mars 2011).

21.1.2 ACTIONS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL

Néant

21.1.3 ACTIONS DETENUES PAR L'EMETTEUR

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 25 juin 2010, dans sa 6^{ème} résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place un nouveau programme pour une durée dix-huit mois à compter de cette autorisation. Ce programme a fait l'objet d'un communiqué de mise en oeuvre le 30 juin 2009 et donnait comme objectifs sans préjuger de l'ordre effectif d'utilisation :

1. Réduction du capital par voie d'annulation de tout ou partie des actions acquises, conformément à l'autorisation donnée par cette assemblée dans sa 6^{ème} résolution à caractère extraordinaire ;
- L'animation du marché du titre et sa liquidité au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'A.M.F. ;
- La remise d'actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- La mise en oeuvre de programmes d'achat et/ou d'options d'achat d'actions par les salariés ;
- Et, plus généralement, la réalisation de toute opération conforme à la réglementation et, notamment aux pratiques de marché admises par l'A.M.F.

Le prix d'achat unitaire maximum retenu par l'Assemblée Générale était de 20 €.

Lors de l'exercice 2011, la société :

- a acquis dans le cadre du programme autorisé par l'Assemblée du 25 juin 2010 :
 - 28 705 actions en autocontrôle au cours moyen brut de 16,07 € et au cours moyen net (avec frais) de 16,66 €, les frais de négociation se montant à 16 810,13 €,
 - Sur ces 28 705, la Société a racheté :
 - le 5 août 2011, un bloc OTC de 7 805 titres de la société au prix de 14 €/action.
 - le 28 novembre 2011, un bloc OTC de 17 239 titres de la société au prix de 17,5 €/action
- n'a vendu aucune de ses actions
- a annulé 72 529 actions.

Au 31 décembre 2011, les 177 375 actions détenues par la société en autocontrôle représentaient 8,1% du capital social.

21.1.4 AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Néant.

21.1.5 INFORMATIONS REGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU TOUTE OBLIGATION ATTACHEE AU CAPITAL SOUSCRIT, MAIS NON LIBERE, OU SUR TOUTE ENTREPRISE VISANT A AUGMENTER LE CAPITAL.

Néant.

21.1.6 PLAN D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

Néant.

21.1.7 OPERATIONS OPEREES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

Néant.

21.1.8 EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL DEPUIS LA CREATION DE LA SOCIETE

Date	Nature des opérations	Augment ^o de capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions créées	Capital après opération	Nombre total d'actions
14/05/87	Constitution de la société	1 800 000 F	-	18 000 de 100 F de nominal	1 800 000 F	18 000
24/06/92	Apports en nature	301 000 F		3 010 de 100 F de nominal	2 101 000 F	21 010
21/07/94	Apports en nature	570 600 F		5 706 de 100 F de nominal	2 671 600 F	26 716
21/07/94	Incorporation de réserves	7 328 400 F		73 284 de 100 F de nominal	10 000 000 F	100 000
25/06/96	Absorption de SELVA par ELVAS	7 312 000 F	23 784 720 F ¹²	73 120 de 100 F de nominal	17 312 000 F	173 120
25/06/96	Division du nominal des actions			1731200 de 10 F de nominal en remplacement des 173 120 de 100F de nominal	17 312 000 F	1 731 200
28/08/96	Augmentation de capital en numéraire	2 360 720 F	35 410 800 F	236 072 de 10 F de nominal	19 672 720 F	1 967 272
29/09/97	Païement du dividende en actions	281 640 F		28 164 de 10 F de nominal	19 954 360 F	1 995 436
29/09/97	Incorporation de réserves	3 990 870 F		399 087 de 10 F de nominal	23 945 230 F	2 394 523
21/08/98	Païement du dividende en actions	318 300 F		31 830 de 10 F de nominal	24 263 530 F	2 426 353
27/05/99	Incorporation de réserves et conversion de la valeur nominale en en € : 1 action = 2 €	7 568 134,70 F			4 852 706 € divisé en 2 426 353 actions de 2 €	2 426 353
08/03/10	Annulation de 90 369 actions ¹³				4 671 968 €	2 335 984
08/03/10	Annulation de 64 273 actions acquises dans le cadre du programme de rachat du 30 juin 2009				4 543 422 €	2 271 711
28/02/11	Annulation de 72 529 actions acquises dans le cadre du programme de rachat du 30 juin 2010				4 398 364 €	2 199 182

¹² prime de fusion

¹³ à savoir 82 595 actions, quantité correspondant à l'objectif mentionné dans le descriptif du programme de rachat d'actions du 30 juin 2009 à laquelle s'ajoutent 7 774 titres acquis en autocontrôle depuis entre le 1^{er} juillet 2009 et le 3 novembre 2009

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.2.1 OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

La société a pour objet en France et dans tous pays :

- l'acquisition et la gestion d'intérêts et de participations par tous moyens, apports, souscriptions, achats de parts, actions, obligations, et de droits sociaux dans toutes sociétés industrielles, commerciales et civiles,
- l'assistance technique, industrielle ou commerciale aux filiales,
- la fourniture de prestations de services aux filiales en matière administrative, financière, juridique, comptable, informatique, de gestion et de management,
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant l'activité des filiales,
- et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des projets spécifiés.

21.2.2 STATUTS

ARTICLE 1^{ER} – FORME

La société ELIXENS est une société anonyme de droit français qui a été constituée par acte sous seings privés en date du 14 mai 1987, enregistré à Grasse le 19 mai 1987, bordereau 273, n° 1.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2012 a modifié le mode d'administration et de direction pour adopter la gestion par un Directoire et un Conseil de surveillance.

La Société continue d'exister sous son nouveau mode d'administration et de direction entre les propriétaires des actions existantes et celles qui seraient créées ultérieurement.

Elle est régie par les lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 225-57 à L. 225-93 du Code de commerce, ainsi que par les présents statuts.

ARTICLE 2 – DENOMINATION

La dénomination sociale est : ELIXENS.

Dans tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers, la dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots "société anonyme – ou des initiales S.A - à directoire et conseil de surveillance" et de l'énonciation du montant du capital social ainsi que du lieu et du numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

ARTICLE 3 – OBJET

La société a pour objet en France et dans tous pays :

- l'acquisition et la gestion d'intérêts et de participations par tous moyens, apports, souscriptions, achats de parts, actions, obligations, et de droits sociaux dans toutes sociétés industrielles, commerciales et civiles,

- l'assistance technique, industrielle ou commerciale aux filiales,
- la fourniture de prestations de services aux filiales en matière administrative, financière, juridique, comptable, informatique, de gestion et de management,
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant l'activité des filiales,
- et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des projets spécifiés.

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 83-85 boulevard Vincent Auriol 75013 PARIS

Il peut être transféré en tout endroit du même département ou dans un département limitrophe, par décision du Conseil de surveillance, soumise à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Lors d'un transfert décidé par le Conseil de surveillance, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence.

ARTICLE 5 –DUREE

La durée de la société est de quatre vingt dix neuf années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 25 mai 2086, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

ARTICLE 6 – FORMATION DU CAPITAL

- 1) Toutes les actions d'origine formant le capital initial représentent des apports en numéraire et sont libérées du quart de leur valeur nominale. La somme totale versée par les actionnaires soit 450 000 F a été déposée au Crédit Lyonnais de Grasse, qui a délivré, à la date du 14 mai 1987, le certificat prescrit par la loi, sur présentation de la liste des actionnaires mentionnant les sommes versées par chacun d'eux établie par Messieurs ALVES et VANNESTE et annexée à chacun des originaux des présentes. Par suite de l'appel effectué par le conseil, les actionnaires ont intégralement libéré le capital social ainsi qu'il a été constaté par délibération dudit conseil d'administration en date du 22 juin 1987.
- 2) Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 24 juin 1992, le capital social a été augmenté de TROIS CENT UN MILLE FRANCS (301 000 F) par la création de TROIS MILLE DIX (3 010) actions nouvelles de 100 F chacune, entièrement libérées qui ont été attribuées en rémunération d'apports en nature.
- 3) Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 21 juillet 1994, le capital social a été augmenté de cinq cent soixante dix mille six cents francs (570 600 F) par la création de CINQ MILLE SEPT CENT SIX (5 706) actions nouvelles de 100 F chacune, entièrement libérées qui ont toutes été attribuées en rémunération d'apports en nature.
- 4) Aux termes de la même assemblée, le capital social a été augmenté de SEPT MILLIONS TROIS CENT VINGT HUIT MILLE QUATRE CENTS FRANCS (7 328 400 F) par incorporation d'une somme de même montant prélevée sur le poste des "primes d'émission".
- 5) Aux termes d'une délibération extraordinaire des actionnaires en date du 25 juin 1996, les dispositions d'une convention de fusion conclue avec la société "SELVA" ont été approuvées et le capital social a été augmenté d'une somme de SEPT MILLIONS TROIS CENT DOUZE MILLE FRANCS (7 312 000 F) par la

création de SOIXANTE TREIZE MILLE CENT VINGT (73 120) actions nouvelles de 100 F chacune, en rémunération des apports de la société absorbée.

Par décision de la même assemblée, la valeur nominale des actions a été divisée par dix, de telle sorte qu'aux 173 120 actions de 100 F de nominal composant le capital social ont été substituées 1 731 200 actions de 10 F de nominal.

- 6) Aux termes d'une délibération en date du 28 août 1996, le conseil d'administration, faisant usage des pouvoirs conférés par l'assemblée générale mixte du 27 août 1996, a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de DEUX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE MILLE SEPT CENT VINGT FRANCS (2 360 720 F), par émission de DEUX CENT TRENTE SIX MILLE SOIXANTE DOUZE (236 072) actions nouvelles de 10 F chacune à libérer intégralement en numéraire.
- 7) Le conseil d'administration réuni le 29 septembre 1997 et agissant sur habilitation de l'assemblée générale mixte du 10 juin 1997 a arrêté à 28 164 le nombre d'actions souscrites par les actionnaires ayant opté pour le paiement de leur dividende en actions et constaté que le capital social était porté de 19 672 720 F à 19 954 360 F.
- 8) Le conseil d'administration réuni le 29 septembre 1997 et agissant sur habilitation de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 10 juin 1997, a procédé à une augmentation du capital social d'un montant de 3 990 870 F par incorporation de pareille somme prélevée sur le compte de primes d'émission, de fusion et d'apport.
- 9) Le conseil d'administration réuni le 21 août 1998 et agissant sur habilitation de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 5 juin 1998 a arrêté à 31 830 le nombre d'actions souscrites par les actionnaires ayant opté pour le paiement de leur dividende en actions et constaté que le capital social était porté de 23 945 230 F à 24 263 530 F.
- 10) L'assemblée générale mixte du 27 mai 1999 a décidé une augmentation du capital social d'un montant de 7 568 134,70 Francs par incorporation de pareille somme prélevée sur le compte de primes d'émission, de fusion et d'apport, suivie de la conversion du capital social en 4 852 706 Euros.
- 11) Le conseil d'administration en date du 3 novembre 2009 a décidé de réduire le capital social de cent quatre vingt mille sept cent trente huit (180 738) euros pour le ramener de quatre millions huit cent cinquante-deux mille sept cent six (4 852 706) euros à quatre millions six cent soixante et onze mille neuf cent soixante huit (4 671 968) euros par voie d'annulation de quatre vingt dix mille trois cent soixante neuf (90 369) actions détenues en autocontrôle de deux (2) euros de nominal chacune.
- 12) Le conseil d'administration en date du 8 mars 2010 a décidé de réduire le capital social de cent vingt huit mille cinq cent quarante six (128 546) euros pour le ramener de quatre millions six cent soixante et onze mille neuf cent soixante huit (4 671 968) à quatre millions cinq cent quarante trois mille quatre cent vingt deux (4 543 422) euros par voie d'annulation de soixante quatre mille deux cent soixante treize (64 273) actions détenues en autocontrôle de deux (2) euros de nominal chacune.
- 13) Le conseil d'administration en date du 28 février 2011 a décidé de réduire le capital social de cent quarante cinq mille cinquante huit (145 058) euros pour le ramener de quatre millions cinq cent quarante trois mille quatre cent vingt deux (4 543 422) euros à quatre millions trois cent quatre vingt dix huit mille trois cent soixante quatre (4 398 364) euros par voie d'annulation de soixante douze mille cinq cent vingt neuf (72 529) actions détenues en autocontrôle de deux (2) euros de nominal chacune.

ARTICLE 7 – AVANTAGES PARTICULIERS

Les présents statuts ne stipulent aucun avantage particulier au profit de personnes associés ou non.

ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de quatre millions trois cent quatre vingt dix huit mille trois cent soixante quatre (4 398 364) euros divisé en deux millions cent quatre vingt dix neuf mille cent quatre vingt deux (2 199 182) actions d'une seule catégorie de deux (2) euros chacune.

ARTICLE 9 – FORME DES ACTIONS

Les actions entièrement libérées font l'objet d'une inscription en compte sous la forme nominative ou sous la forme au porteur, au choix de l'actionnaire.

ARTICLE 10 – TRANSMISSION DES ACTIONS

La transmission des actions, quelle que soit leur forme, s'opère par virement de compte à compte, dans les conditions et selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les dispositions du présent article sont également applicables aux autres titres de toute nature émis par la société.

ARTICLE 11 – IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES

La société est en droit, conformément à l'article 228-2 du Code de commerce, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

ARTICLE 12 – FRANCHISSEMENT DE SEUIL DE PARTICIPATION

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote doit en informer la société et l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi que du nombre total des actions de celle-ci qu'elle possède, dans le délai de quatre jours de négociation à compter du jour du franchissement du seuil de participation et au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour.

Les informations mentionnées à l'alinéa précédent sont également faites dans les mêmes délais lorsque la participation d'un actionnaire devient inférieure à l'un des seuils susvisés.

En outre, toute personne physique ou morale dont la participation atteint un pour cent du capital social ou un multiple de cette fraction, en deçà ou au-delà de cinq pour cent, est tenue d'en informer la société dans le délai prévu au premier alinéa du présent article.

ARTICLE 13 - AUGMENTATION ET REDUCTION DU CAPITAL – NEGOCIATION DES ROMPUS

En représentation d'une augmentation de capital, il peut être créé des actions ordinaires, des actions de priorité jouissant d'avantages par rapport à toutes autres actions ordinaires, des actions à dividende prioritaire sans droit de vote dans la limite d'un certain montant et sous réserve du respect de la réglementation applicable ou des certificats d'investissement assortis de certificats de droit de vote, dans les limites fixées par la réglementation en vigueur.

Les actions à dividende prioritaire peuvent être converties en actions ordinaires. En outre, la société dispose de la faculté d'exiger le rachat de la totalité ou de certaines catégories des actions à dividende prioritaire.

Les augmentations du capital sont réalisées nonobstant l'existence de "rompus", les droits de souscription et d'attribution étant négociables ou cessibles.

En cas de réduction du capital par réduction du nombre de titres, d'échange de titres consécutifs à une opération de fusion ou de scission, de regroupement ou de division, les actionnaires sont tenus de céder ou d'acheter les titres qu'ils ont en trop ou en moins, pour permettre l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles.

ARTICLE 14 – DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les assemblées générales.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social. Le cas échéant, et sous réserve de prescriptions légales impératives, il sera fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale respective, toutes les actions alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

ARTICLE 15 – CONSEIL DE SURVEILLANCE

1 - Le Conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion où il peut être porté à vingt-quatre.

Les membres, personnes physiques ou morales, sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. En cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Aucun membre du Conseil de surveillance ne peut faire partie du Directoire.

Dans la limite du tiers des membres en fonction, les membres du Conseil de surveillance peuvent bénéficier d'un contrat de travail correspondant à un emploi effectif.

Les personnes morales nommées au Conseil de surveillance sont tenues de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil en son nom propre.

Le mandat du représentant permanent lui est donné pour la durée du mandat de la personne morale qu'il représente. En cas de décès, de démission ou de révocation du représentant permanent, la personne morale doit le notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, et donner l'identité du nouveau représentant permanent.

2 - La durée des fonctions des membres du Conseil de surveillance est de 6 ans expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

A l'issue de chaque assemblée générale annuelle le nombre des membres du Conseil de surveillance ayant dépassé l'âge de quatre-vingt-cinq ans à la clôture de l'exercice sur les comptes duquel statue l'assemblée, ne peut être supérieur au tiers des membres en fonction.

Lorsque cette limitation se trouve dépassée, les membres les plus âgés sont réputés démissionnaires d'office à l'issue de cette assemblée.

3 - En cas de vacance, par décès ou par démission, d'un ou plusieurs sièges, le Conseil de surveillance peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil de surveillance sont soumises à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Le membre nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Si le nombre des membres du Conseil de surveillance devient inférieur à trois, le Directoire doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif.

ARTICLE 16 - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1 - Le Conseil de surveillance élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président, personnes physiques, qui sont chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat au Conseil de surveillance. Le Conseil détermine, le cas échéant, leur rémunération. Le Conseil peut nommer un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires. La limite d'âge pour l'exercice du mandat de Président est fixée à quatre-vingt-cinq ans.

2 - Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Toutefois, le Président doit convoquer le Conseil à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours, lorsqu'un membre au moins du Directoire ou le tiers au moins des membres du Conseil de surveillance lui présentent une demande motivée en ce sens.

Les membres du Conseil de surveillance sont convoqués aux séances du Conseil par tous moyens, même verbalement.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des opérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir donné par écrit et transmis par tous moyens.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Les réunions du Conseil de surveillance peuvent également se tenir, conformément à la loi, et au règlement intérieur établi par celui-ci, en utilisant des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification des membres du Conseil et garantissant leur participation effective.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur établi par le Conseil de surveillance, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil qui participent à la réunion du Conseil par les moyens de visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication visés ci-dessus, conformément à la réglementation en vigueur.

La participation par visioconférence ou par télécommunication est exclue pour les décisions suivantes :

- nomination, révocation et fixation de la rémunération du Président et du Vice-président,
- nomination, révocation et fixation de la rémunération des membres du Directoire,
- vérification et contrôle des comptes annuels et des comptes consolidés.

3 - Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du Conseil participant à la séance.

Les délibérations du Conseil de surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social. Les copies ou extraits de procès-verbal des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

ARTICLE 17- POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Il nomme les membres du Directoire et fixe leur rémunération ; il peut également les révoquer.

Il désigne le Président du Directoire et, éventuellement, les Directeurs Généraux.

Il convoque l'Assemblée Générale des actionnaires, à défaut de convocation par le Directoire.

En outre, le Conseil de surveillance donne au Directoire les autorisations préalables à la conclusion des opérations que ce dernier ne peut accomplir sans son autorisation.

Il présente à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe peut être décidé par le Conseil de surveillance sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil de surveillance peut conférer, à un ou plusieurs de ses membres, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Il autorise les conventions entre la Société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance.

Il autorise le Directoire à consentir au nom de la Société tous avals, cautions et garanties.

ARTICLE 18- REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil de surveillance une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux frais généraux de la Société.

Le Conseil de surveillance répartit librement cette rémunération entre ses membres. Il peut, en outre, allouer à certains de ses membres des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou des mandats à eux confiés.

La rémunération du Président et du Vice-Président est fixée par le Conseil.

ARTICLE 19 - DIRECTOIRE-COMPOSITION

- 1 - La Société est dirigée par un Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil de surveillance.

La société est dirigée par un Directoire composé de deux membres au moins et de cinq membres au plus. Le nombre peut être porté à sept, si les actions de la Société sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

- 2- Les membres du Directoire sont obligatoirement des personnes physiques et peuvent être choisis en dehors des actionnaires, même parmi le personnel salarié de la Société.

Aucun membre du Conseil de surveillance ne peut faire partie du Directoire. Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il ne remplit pas les conditions imposées par la loi en matière de cumuls de mandats, incompatibilités, déchéances ou interdictions.

Si un membre du Conseil de surveillance est nommé au Directoire, son mandat au Conseil prend fin dès son entrée en fonction.

- 3 - Les membres du Directoire ou le Directeur Général Unique peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ainsi que par le Conseil de Surveillance.

Au cas où l'intéressé aurait conclu avec la Société un contrat de travail, la révocation de ses fonctions de membre du Directoire n'a pas pour effet de résilier ce contrat.

4 - Le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire sont fixés par le Conseil de surveillance dans l'acte de nomination.

ARTICLE 20 – DUREE DES FONCTIONS

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de quatre ans par le Conseil de surveillance qui confère à l'un d'eux la qualité de Président. Le Conseil de surveillance détermine leur rémunération.

Si un siège est vacant, le Conseil de surveillance doit, dans les deux mois, désigner un nouveau membre, à moins qu'il décide au contraire de ne pas pourvoir au remplacement dès lors que le nombre minimum requis par la loi ou par les statuts est atteint.

Les membres du Directoire sont toujours rééligibles.

Aucun membre du Directoire ne peut être âgé de plus de quatre-vingt ans. Un membre du Directoire est réputé démissionnaire d'office à la clôture de l'exercice au cours duquel il a atteint cet âge.

ARTICLE 21 – POUVOIRS ET OBLIGATIONS DU DIRECTOIRE

1 - Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément au Conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires et de ceux qui requièrent l'autorisation préalable du Conseil de surveillance.

Toutefois, le Directoire ne peut accomplir les actes suivants sans l'autorisation préalable du Conseil de surveillance :

- toutes opérations susceptibles d'affecter de façon substantielle le périmètre d'activité du Groupe,
- tous engagements d'investissements ou de prises de participations excédant les montants fixés par le Conseil de surveillance,
- l'octroi de prêts à toutes sociétés pour un montant excédant le montant fixé par le Conseil de surveillance,
- l'émission de valeurs mobilières de toutes natures faisant l'objet d'une délégation de compétence de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prise en vertu des articles L. 225-129-2 et suivants du Code de commerce,
- la souscription de tous emprunts pour une durée ou pour un montant supérieurs à ceux que le Conseil de surveillance aura déterminés,
- l'émission de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou l'attribution gratuite d'actions de la Société au profit des membres du personnel ou de certaines catégories d'entre eux, ou tout produit similaire,
- les propositions de programme de rachat d'actions à l'assemblée générale des actionnaires,
- la signature de tous traités et transactions, arbitrages, l'acceptation de tous compromis impliquant la Société ou une de ses filiales,
- la signature de tous projets de traité de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actif excédant les valeurs fixées par le Conseil de surveillance,
- les achats et ventes d'établissements commerciaux, de branches d'activités, et de biens immobiliers,
- les accords de partenariat stratégiques,
- les propositions d'affectation du résultat et de fixation du dividende à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires,
- les dates de paiement du dividende et, le cas échéant, des acomptes sur dividende.
- les cessions de participations,
- l'embauche d'un salarié relevant d'un coefficient élevé soit à partir du coefficient 770.

Lorsqu'une opération dépasse le cadre ou le montant ainsi fixé, l'autorisation du Conseil de surveillance est requise dans chaque cas.

L'absence d'autorisation relative aux opérations susvisées est inopposable aux tiers, à moins que la société ne prouve que ceux-ci en avaient connaissance ou ne pouvaient l'ignorer.

Le Conseil de surveillance peut, dans la limite d'un montant total qu'il fixe, autoriser le Directoire à donner des cautions, avals ou garanties au nom de la société. La durée de cette autorisation ne peut être supérieure à un an, quelle que soit la durée des engagements cautionnés, avalisés ou garantis.

En cas de refus du Conseil d'autoriser une des opérations visées ci-dessus, le Directoire peut, s'il le juge utile, convoquer extraordinairement une Assemblée Générale Ordinaire qui pourra accorder l'autorisation en cause et tirer toutes conséquences du différend surgi entre les organes sociaux.

Le Directoire convoque les Assemblées Générales, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions.

2 - Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels, et, le cas échéant, les comptes consolidés.

3 - Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil de surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire qui portent alors le titre de Directeur général.

Les actes engageant la Société vis-à-vis des tiers doivent porter la signature du Président du Directoire ou de l'un des Directeurs Généraux ou de tout fondé de pouvoirs dûment habilité à cet effet.

ARTICLE 22 – ORGANISATION DU DIRECTOIRE

1 - Le Conseil de surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président.

Les membres du Directoire se réunissent aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation du Président ou de la moitié de ses membres, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation ; ils peuvent être convoqués par tous moyens, même verbalement.

Les réunions du Directoire peuvent également se tenir, conformément à la loi, et au règlement intérieur établi par celui-ci, en utilisant des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification des membres du Directoire et garantissant leur participation effective.

Le Président du Directoire préside les séances et nomme un secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Pour la validité des délibérations, la présence de la moitié au moins des membres est nécessaire. Si le Directoire ne comprend que deux membres, la présence de ces deux membres est nécessaire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents, chacun des membres ne disposant que d'une voix, le vote par procuration est interdit.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence, de télécommunication ou tout autre moyen reconnu par la législation. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

2 - Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial et signés par les membres du Directoire ayant pris part à la séance. Les copies et extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Directoire ou toute autre personne désignée par le Directoire.

Le procès-verbal mentionne le nom des membres présents et celui des membres absents.

Le Directoire élabore, après avis du Conseil de surveillance, un règlement intérieur afin de préciser et compléter les modalités de son fonctionnement.

Le Directoire présente au Conseil de surveillance, régulièrement et au moins une fois par trimestre, un rapport qui retrace les principaux actes ou faits intervenus dans la gestion de la société.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le Directoire arrête et présente au Conseil de surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et les comptes consolidés. Il propose l'affectation des résultats de l'exercice écoulé.

Le Directoire examine et présente les comptes trimestriels et semestriels au Conseil de surveillance.

3 - Les membres du Directoire peuvent répartir entre eux les tâches de direction avec l'autorisation du Conseil de surveillance. Toutefois, cette répartition ne peut en aucun cas dispenser le Directoire de se réunir et de délibérer sur les questions les plus importantes de la gestion de la Société, ni avoir pour effet de retirer au Directoire son caractère d'organe assurant collégalement la direction générale de la Société.

ARTICLE 23 – ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES

1°) Convocation – lieu de réunion

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Elles sont réunies, au choix du Directoire, à PARIS, dans le département du siège social, au lieu du siège d'une filiale ou en tout autre lieu du département où une société du groupe a son siège ou un établissement stable.

2°) Accès aux assemblées.

Sous réserve des interdictions prévues par la loi ou découlant de son application, tout actionnaire peut participer aux délibérations de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire; tout actionnaire titulaire d'une ou plusieurs actions d'une catégorie déterminée peut participer aux délibérations de l'assemblée spéciale des titulaires d'actions de cette catégorie, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

L'actionnaire peut assister aux assemblées sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit, le cas échéant, d'un dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation d'un certificat d'un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

La date avant laquelle ces formalités doivent être accomplies ne peut être antérieure de plus de cinq jours à la date de réunion de l'assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire non privé du droit de vote ou par son conjoint. Un intermédiaire inscrit peut représenter un actionnaire non résident dans les conditions prévues aux articles 228-1 et 228-3 du Code de commerce. Le mandataire doit justifier de son mandat.

Les personnes morales actionnaires sont représentées par leur représentant légal ou statutaire ou par un délégué spécialement désigné par ce représentant.

Dans le silence de la convention des parties, les droits respectifs de l'usufruitier et du nu-propiétaire d'actions s'exercent conformément aux dispositions légales et réglementaires.

3°) Bureau de l'assemblée

L'assemblée est présidée par le Président du Conseil de surveillance ou en son absence par le Vice-président ou, en l'absence des deux, par un membre du Conseil de surveillance spécialement délégué à cet effet par le Président du Conseil de surveillance. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

En cas de convocation par les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'assemblée est présidée par celui ou par l'un de ceux qui l'ont convoquée.

Les deux membres de l'assemblée présents et acceptant qui disposent du plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire de séance qui peut être pris en dehors des membres de l'assemblée.

Une feuille de présence est émarginée par les actionnaires présents ou leurs représentants et certifiée exacte par les membres du bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout actionnaire le requérant.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux reportés dans un registre spécial coté et paraphé, tenu au siège social et signés par les membres du bureau de l'assemblée. Les copies ou extraits sont valablement certifiés par le Président du Conseil de surveillance, par le Vice-Président ou par le Président du Directoire.

4°) Quorum et majorité

Quorum

Les assemblées générales ordinaires ne délibèrent valablement sur première convocation que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation aucun quorum n'est requis.

Le quorum requis pour la validité des assemblées générales extraordinaires est de un quart des actions ayant droit de vote sur première convocation et de un cinquième sur seconde convocation.

Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

Majorité

Les assemblées générales ordinaires statuent à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents (et réputés tels) ou représentés.

Les assemblées générales extraordinaires statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents (ou réputés tels) ou représentés.

5°) Droit de vote

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins. Cependant, le droit de vote peut être supprimé dans les cas prévus par la loi.

6°) Modalités de vote

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance au moyen d'un formulaire selon les modalités fixées par décret. Le formulaire de vote par correspondance peut figurer sur le même document que la formule de procuration.

ARTICLE 24 – DROIT DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Les actionnaires ont un droit de communication, temporaire ou permanent selon son objet, dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur qui leur assurent l'information nécessaire à la connaissance de la situation de la société et à l'exercice de l'ensemble de leurs droits.

Au plus tard, dans les quinze jours qui suivent l'assemblée générale ordinaire, la société informe ses actionnaires du nombre total de droits de vote existant à cette date. Dans la mesure où, entre deux assemblées générales ordinaires, le nombre de droits de vote varie d'un pourcentage fixé par arrêté du ministre chargé de l'économie, par rapport au nombre déclaré antérieurement, la société, lorsqu'elle en a connaissance, informe ses actionnaires, et, si elle est cotée, le conseil des marchés financiers, du nouveau nombre à prendre en compte.

ARTICLE 25 – ANNEE SOCIALE

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

ARTICLE 26 – AFFECTATION ET REPARTITION DU BENEFICE

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une

somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale qui, sur proposition du Directoire après autorisation du Conseil de surveillance, peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

L'assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution une option entre le paiement, en numéraire ou en actions, des dividendes ou des acomptes sur dividende.

ARTICLE 27 – CONTESTATIONS

En cours de vie sociale comme pendant la liquidation, toutes contestations, soit entre les actionnaires, les membres du Conseil de surveillance, les membres du Directoire et la société, soit entre les actionnaires eux-mêmes, au sujet des affaires sociales ou relativement à l'interprétation ou à l'exécution des clauses statutaires, sont jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction compétente du lieu du siège social.

A cet effet, tout actionnaire doit faire élection de domicile dans le ressort du siège social, et toutes assignations ou significations sont valablement faites au domicile élu ou à défaut d'élection de domicile au parquet de Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance du siège social.

A cet effet, tout actionnaire doit faire élection de domicile dans le ressort du siège social, et toutes assignations ou significations sont valablement faites au domicile élu ou à défaut d'élection de domicile au parquet de Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance du siège social.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats commerciaux sont signés dans le cadre normal des affaires.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERT ET DECLARATIONS D'INTERETS

Aucune information en provenance de tiers et aucune déclaration d'expert n'est retranscrite dans ce document.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1 INFORMATIONS PUBLIEES PAR ELIXENS

Elixens fournit une information régulière, claire et transparente à ses actionnaires individuels ou institutionnels ainsi qu'à leurs prescripteurs.

L'information est assurée par :

- des avis financiers diffusés dans la presse
- des communiqués diffusés électroniquement dans le cadre de la Directive Transparence
- la publication semestrielle des résultats du groupe.
- Communiqués et rapports annuels sont également consultables sur le site de l'AMF.

Le rapport annuel de la société est disponible sur simple demande auprès de la société.

Les avis publiés au BALO, les communiqués de presse ainsi que les rapports annuels sont en ligne sur le site web du Groupe:

www.elixens.com

La société Elixens a publié les informations suivantes depuis début 2011 :

Documents	Support	Date
Approbation des comptes et rapports des Commissaires aux comptes	BALO, DT, site internet	11/07/12
Droits de vote existant au 12/06/2012	DT, site internet	11/07/12
Bilan semestriel 2012 du contrat de liquidité	DT, site internet	06/07/12
Rapport d'Activite du 1er trimestre 2012	DT, site internet	15/05/12
Rapport sur la gouvernance	DT, site internet	14/05/12
Communiqué de mise à disposition du rapport sur le contrôle interne	DT, site internet	14/05/12
Avis de réunion, mise à disposition des documents préparatoires à l'AG	BALO, DT, site internet	30/04/12
nombre de droits de vote et d'actions composant le capital	DT, site internet	30/04/12
Honoraires des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2011	DT, site internet	30/04/12
Communiqué de mise à disposition du rapport financier annuel au 31 décembre 2011	DT, site internet	30/04/12
Rapport financier annuel au 31/12/2011	DT, site internet	30/04/12
Conclusion d'un contrat de liquidité avec Dexia Securities France	DT, site internet	13/04/12
Avis de réunion, mise à disposition des documents préparatoires à l'AG	BALO, DT, site internet	22/02/12
Rapport d'Activité du 4ème trimestre 2011	DT, site internet	17/02/12
Bilan annuel 2011 du contrat de liquidité	DT, site internet	18/01/12
Rapport d'Activité du 3ème trimestre 2011	DT, site internet	10/11/11
Rapport financier semestriel 2011	DT, site internet	14/10/11
Communiqué de mise à disposition du rapport financier semestriel 2011	DT, site internet	10/10/11
Communiqué de mise à disposition du document de référence 2010	DT, site internet	31/08/11
Bilan semestriel du contrat de liquidité	DT, site internet	19/07/11
Rapport d'Activité du 2ème trimestre 2011	DT, site internet	18/07/11
Girex/Mazal : décision du Tribunal de Commerce en faveur de l'offre concurrente	DT, site internet	17/06/11
Rapport 2010 sur le gouvernement d'entreprise	DT, site internet	12/05/11
Rapport d'Activité du 1er trimestre 2011	DT, site internet	12/05/11
Avis de réunion, mise à disposition des documents préparatoires à l'AG	DT, site internet	04/05/11
Avis de convocation à l'assemblée générale du 10 juin 2011	BALO	02/05/11
Rapport financier 2010	DT, site internet	29/04/11
Honoraires des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2010	DT, site internet	29/04/11
Dépôt d'une offre de reprise pour les sociétés Girex et Mazal	DT, site internet	27/04/11
Communiqué de presse sur les résultats 2010	DT, site internet	18/04/11
Informations relatives au nombre de droits de vote et d'actions	DT, site internet	11/03/11
Annulation d'actions, réduction de capital	DT, site internet	03/03/11
Rectificatif au rapport d'activité du 4ème trimestre 2009	DT, site internet	11/02/11
Rapport d'activité du 4ème trimestre 2010	DT, site internet	08/02/11
Bilan annuel 2010 du contrat de liquidité	DT, site internet	25/01/11
Orgasynth devient Elixens au 1er mars	DT, site internet	10/01/11

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Aucune participation n'est détenue par les sociétés du Groupe en dehors des sociétés incluses dans la liste décrite au chapitre 2.3 Annexe aux comptes annuels de Elixens - Exercice 2011, paragraphe 2.3.1 et 2.3.2.

SOMMAIRE CONFORME A L'ANNEXE I DU RE PROSPECTUS 809/2004

1 PERSONNES RESPONSABLES	3
1.1 RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE	3
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE	3
2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	4
2.1 INFORMATIONS SUR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	4
2.1.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	4
2.1.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS	4
2.1.3 APPARTENANCE CNCC	4
2.1.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	5
2.2 INFORMATIONS SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES	5
3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	6
3.1 SYNTHESE DES COMPTES CONSOLIDES	6
3.2 SITUATION D'ENDETTEMENT	6
3.3 INFORMATION SECTORIELLE	7
3.4 INFORMATION TRIMESTRIELLE	7
4 FACTEURS DE RISQUES	8
4.1 RISQUE FINANCIER	8
4.1.1 RISQUE DE MARCHE	8
4.1.2 RISQUE DE CREDIT	10
4.1.3 GESTION DU CAPITAL	11
4.2 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX	12
4.2.1 RESPONSABILITE LIEE AUX PRODUITS	12
4.2.2 RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE	12
4.3 RISQUES JURIDIQUES	13
4.3.1 PROPRIETE INTELLECTUELLE	13
4.3.2 MARQUES	13
4.3.3 LITIGES	13
5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	14

5.1 HISTORIQUE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	14
5.1.1 RAISON SOCIALE	14
5.1.2 LIEU ET NUMERO D'ENREGISTREMENT	14
5.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE VIE	14
5.1.4 SIEGE SOCIAL, FORME JURIDIQUE, LEGISLATION REGISSANT LES ACTIVITES, PAYS D'ORIGINE, COORDONNEES	14
5.1.5 EVENEMENTS IMPORTANTS	14
5.2 INVESTISSEMENTS	17
5.2.1 EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS	17
5.2.2 INVESTISSEMENTS EN COURS	17
5.2.3 INVESTISSEMENTS FUTURS	17
6 APERCU DES ACTIVITES	19
6.1 PRINCIPALES ACTIVITES	19
6.1.1 PRODUITS - APPROVISIONNEMENTS – VENTES	19
6.1.2 NOUVEAUX PRODUITS	21
6.2 LE MARCHÉ DES AROMES ET PARFUMS	21
6.2.1. LE MARCHÉ DES AROMES	23
6.2.2 LE MARCHÉ DES HUILES ESSENTIELLES	24
6.2.3 LE MARCHÉ DES PARFUMS ET COSMETIQUES	25
6.3 EVENEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCE LES PRINCIPALES ACTIVITES ET/OU PRINCIPAUX MARCHES	27
6.4 CONCURRENCE	28
6.5 ELEMENTS SUR LESQUELS EST FONDEE TOUTE DECLARATION CONCERNANT LA POSITION CONCURRENTIELLE DU GROUPE	28
7 ORGANIGRAMME	29
7.1 ORGANIGRAMME DU GROUPE	29
7.1.1 MODIFICATIONS APPORTEES DANS L'ORGANIGRAMME JURIDIQUE D'ELIXENS DEPUIS 2007	29
7.1.2 MODIFICATIONS APPORTEES DANS L'ORGANIGRAMME JURIDIQUE D'ELIXENS POSTERIEUREMENT A 2011	31
7.2 ORGANISATION DU GROUPE ET ROLE DE LA HOLDING	31
7.3 LISTE DES FILIALES A LA DATE DE L'ENREGISTREMENT DU DOCUMENT DE REFERENCE	32
8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	33
8.1 LE PATRIMOINE IMMOBILIER	33
8.1.1. FLORESSENCE	33
8.1.2. ELIXENS FRANCE	34
8.1.3 FILIALES ETRANGERES	35
8.2 L'ENVIRONNEMENT	35
9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	36
9.1 SITUATION FINANCIERE	36
9.2 RESULTAT D'EXPLOITATION	36
9.2.1 FACTEURS IMPORTANTS AYANT INFLUE SENSIBLEMENT SUR LE REVENU D'EXPLOITATION	36

9.2.2 FACTEURS AYANT INFLUE SENSIBLEMENT SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES	37
9.2.3 FACTEURS DE NATURE GOUVERNEMENTALE, ECONOMIQUE, BUDGETAIRE, MONETAIRE OU POLITIQUE AYANT INFLUE SENSIBLEMENT OU POUVANT INFLUE SENSIBLEMENT DE MANIERE DIRECTE OU INDIRECTE SUR LES OPERATIONS DU GROUPE ELIXENS	37
10 CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT	38
10.1 FINANCEMENT PERMANENT	38
10.2 FLUX DE TRESORERIE	38
10.3 CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT	38
11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	40
11.1 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	40
11.2 BREVETS ET LICENCES	40
12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	41
12.1 PRINCIPALES TENDANCES AYANT AFFECTE LES VENTES ET LES STOCKS, COUTS ET PRIX DE VENTE DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE	41
12.2 TENDANCES ET PERSPECTIVES DE LA SOCIETE	41
13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	43
14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE	44
14.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION JUSQU'AU 30 MARS 2012	44
14.2 COMPOSITION DU DIRECTOIRE DEPUIS LE 30 MARS 2012	45
14.3 COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DEPUIS LE 30 MARS 2012	46
14.4 CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE	47
15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES	48
15.1 REMUNERATION DES DIRIGEANTS Y COMPRIS REMUNERATION CONDITIONNELLE OU DIFFEREE	48
15.2 PROVISIONS (RETRAITES)	48
16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	49
16.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION	49
16.2 DIRECTOIRE	49
16.3 CONSEIL DE SURVEILLANCE	49
16.4 CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION A L'EMETTEUR OU A L'UNE DE SES FILIALES ET PREVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES	49

16.5 INFORMATIONS SUR LE COMITE DE L'AUDIT ET LE COMITE DE REMUNERATION	49
16.6 DECLARATION DE L'EMETTEUR CONCERNANT LE REGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	49
16.7 RAPPORTS SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE	50
16.7.1 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE RELATIF AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, AINSI QU'AUX PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR ELIXENS POUR 2011	50
16.7.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE ELIXENS SA	69
<u>17 SALARIES</u>	<u>71</u>
17.1 EFFECTIFS	71
17.2 PARTICIPATIONS ET STOCKS OPTIONS	71
17.3 ACCORD PREVOYANT UNE PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL D'ELIXENS SA.	71
<u>18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</u>	<u>72</u>
18.1 EVOLUTION ET REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE - NOMBRE D'ACTIONNAIRES	72
18.2 INFORMATION SUR LES PACTES ET CONVENTIONS D'ACTIONNAIRES	73
18.3 INFORMATION SPECIFIQUE COMPLEMENTAIRE	73
<u>19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES</u>	<u>74</u>
19.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES DE L'EXERCICE 2011	74
1- CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE	74
2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE	75
19.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES DE L'EXERCICE 2010	77
1- CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE	77
2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE	78
3. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS NON AUTORISES PREALABLEMENT	79
19.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES DE L'EXERCICE 2009	80
1. ABSENCE D'AVIS DE CONVENTION ET D'ENGAGEMENT	80
2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE	80
3. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS NON AUTORISES PREALABLEMENT	82
<u>20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS</u>	<u>83</u>
20.1. COMPTES CONSOLIDES	83
20.1.1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES – EXERCICE 2011	83
20.1.2 COMPTES CONSOLIDES - EXERCICE 2011	85
20.2 COMPTES SOCIAUX - EXERCICE 2011	118
20.2.1 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX - EXERCICE 2011	118

20.2.2 COMPTES SOCIAUX - EXERCICE 2011	120
20.3 RAPPORT DU DIRECTOIRE PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 JUIN 2012	133
A. INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE, DE SES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES	134
B. INFORMATIONS RELATIVES A LA PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE	145
C. INFORMATIONS RELATIVES AUX PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES OU PRISES DE CONTROLE / CHANGEMENT DE PERIMETRE	147
D. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL DE LA SOCIETE : ACTIONNARIAT, AUTOCONTROLE, PARTICIPATIONS CROISEES, RACHAT D' ACTIONS PROPRES ET EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL	147
E. INFORMATIONS RELATIVES A LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL DE LA SOCIETE	149
F. INFORMATION RELATIVE AU CHOIX DE LA MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE	149
G. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX	150
H. AUTRES INFORMATIONS	153
I. AUTRES DOCUMENTS JOINTS OU COMMUNIQUES EN MEME TEMPS QUE LE RAPPORT DE GESTION	160
20.4 RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 12 JUIN 2012	163
20.5 RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 JUIN 2011	163
RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE	163
RESOLUTION A CARACTERE EXTRAORDINAIRE	165
20.6 DATES DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES	166
20.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	166
20.8 PROCEDURES JUDICIAIRES OU D'ARBITRAGE	166
20.9 CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIERE ET COMMERCIALE	166
<u>21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</u>	<u>167</u>
21.1 CAPITAL SOCIAL	167
21.1.1 CAPITAL SOCIAL	167
21.1.2 ACTIONS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	167
21.1.3 ACTIONS DETENUES PAR L'EMETTEUR	167
21.1.4 AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL	168
21.1.5 INFORMATIONS REGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU TOUTE OBLIGATION ATTACHEE AU CAPITAL SOUSCRIT, MAIS NON LIBERE, OU SUR TOUTE ENTREPRISE VISANT A AUGMENTER LE CAPITAL.	168
21.1.6 PLAN D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS	168
21.1.7 OPERATIONS OPEREES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE	168
21.1.8 EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL DEPUIS LA CREATION DE LA SOCIETE	169
21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	170
21.2.1 OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)	170
21.2.2 STATUTS	170
<u>22 CONTRATS IMPORTANTS</u>	<u>182</u>

<u>23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERT ET DECLARATIONS D'INTERETS</u>	183
<u>24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</u>	184
24.1 INFORMATIONS PUBLIEES PAR ELIXENS	184
<u>25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</u>	186
<u>SOMMAIRE CONFORME A L'ANNEXE I DU RE PROSPECTUS 809/2004</u>	187